Hydro Québec

LES GRANDS MÉTIERS DE L'ÉNERGIE : **DISTRIBUER**, TRANSPORTER ET **PRODUIRE** L'ÉLECTRICITÉ, **CONSTRUIRE** LES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT, **EXPLORER** D'AUTRES SOURCES D'ÉNERGIE

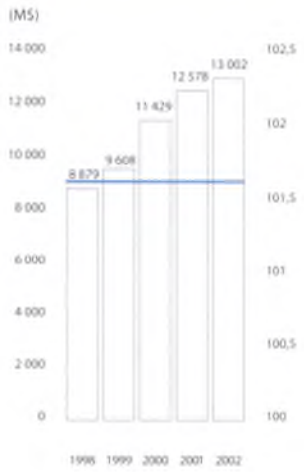


RAPPORT ANNUEL 2002

(M$)	2002	2001 (données publiées)	Variation (%) (données 2002 vs données 2001 publiées)	2001 (données redressées*)
RÉSULTATS ET DIVIDENDES				
Produits	**13 002**	12 578	3	12 578
Bénéfice net	**1 526**	1 108	38	595
Dividendes	**763**	554	38	554
BILAN				
Actif total	**59 078**	59 861	(1)	58 663
Dette à long terme	**36 699**	37 269	(2)	37 269
Avoir de l'actionnaire	**14 215**	14 834	(4)	13 539
FLUX DE TRÉSORERIE				
Activités d'exploitation	**3 812**	3 463	10	3 463
Activités d'investissement	**(2 767)**	(1 924)	44	(1 924)
Activités de financement	**(1 003)**	(1 400)	(28)	(1 400)
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	**293**	251	17	251
RATIOS (%)				
Rendement de l'avoir propre	**11,0**	7,6	45	4,4
Taux moyen du coût de la dette	**8,4**	9,0	(7)	10,3
Marge bénéficiaire	**11,7**	8,8	33	4,7
Taux de capitalisation	**26,2**	26,8	(2)	25,0
Taux d'autofinancement	**71,6**	54,6	31	54,6

* *Les données financières ont été redressées à la suite de l'application rétroactive de la nouvelle norme comptable relative à la conversion des devises étrangères (voir la note 2 des notes complémentaires aux états financiers consolidés).*

Chiffre d'affaires et indice des hausses tarifaires moyennes

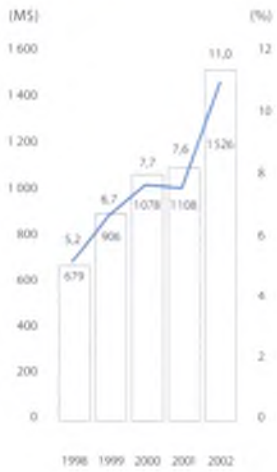


Chiffre d'affaires

Indice des hausses tarifaires moyennes (1997 = 100)

Notre chiffre d'affaires a atteint 13 G$ en 2002, en hausse de 3,4 % par rapport à 2001. L'augmentation du volume des transactions réalisées sur les marchés hors Québec et la croissance de la demande d'électricité au Québec expliquent cette progression.

Bénéfice net et rendement de l'avoir propre



Bénéfice net publié

Rendement de l'avoir propre publié

Le bénéfice net a atteint 1 526 M$, dépassant la cible de 1 060 M$ fixée dans le *Plan stratégique 2002-2006*. Le rendement de l'avoir propre s'établit à 11,0 %, comparativement à 7,6 % en 2001. Il dépasse ainsi le taux moyen du coût de la dette, qui est de 8,4 % en 2002. L'augmentation de la rentabilité a entraîné une croissance des fonds générés par l'exploitation, ce qui a permis de financer le programme d'investissement et de rembourser une partie de la dette.

Dividendes versés et taux de capitalisation



Dividendes versés

Taux de capitalisation publié

Nos dividendes déclarés s'élèvent à 763 M$. Ils constitueront le sixième versement consécutif à notre actionnaire et porteront le total des sommes versées depuis 1997 à 2,9 G$.

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 39-20030617

HYDRO-QUÉBEC EST UN IMPORTANT PRODUCTEUR, TRANSPORTEUR ET DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ DONT LE SIÈGE SOCIAL EST SITUÉ AU QUÉBEC. SA MISSION PREMIÈRE CONSISTE À FOURNIR AUX QUÉBÉCOIS L'ÉLECTRICITÉ DONT ILS ONT BESOIN.



Sommaire

2 Message du président du Conseil d'administration et du président-directeur général

Revue de l'année

8 Hydro-Québec Distribution
16 Hydro-Québec TransÉnergie
22 Hydro-Québec Production
28 Hydro-Québec Équipement
34 Société d'énergie de la Baie James
36 Hydro-Québec Pétrole et gaz
42 Recherche et planification stratégique
46 Ressources humaines et services partagés
49 Environnement
50 Engagement communautaire
52 Représentations internationales

Revue financière

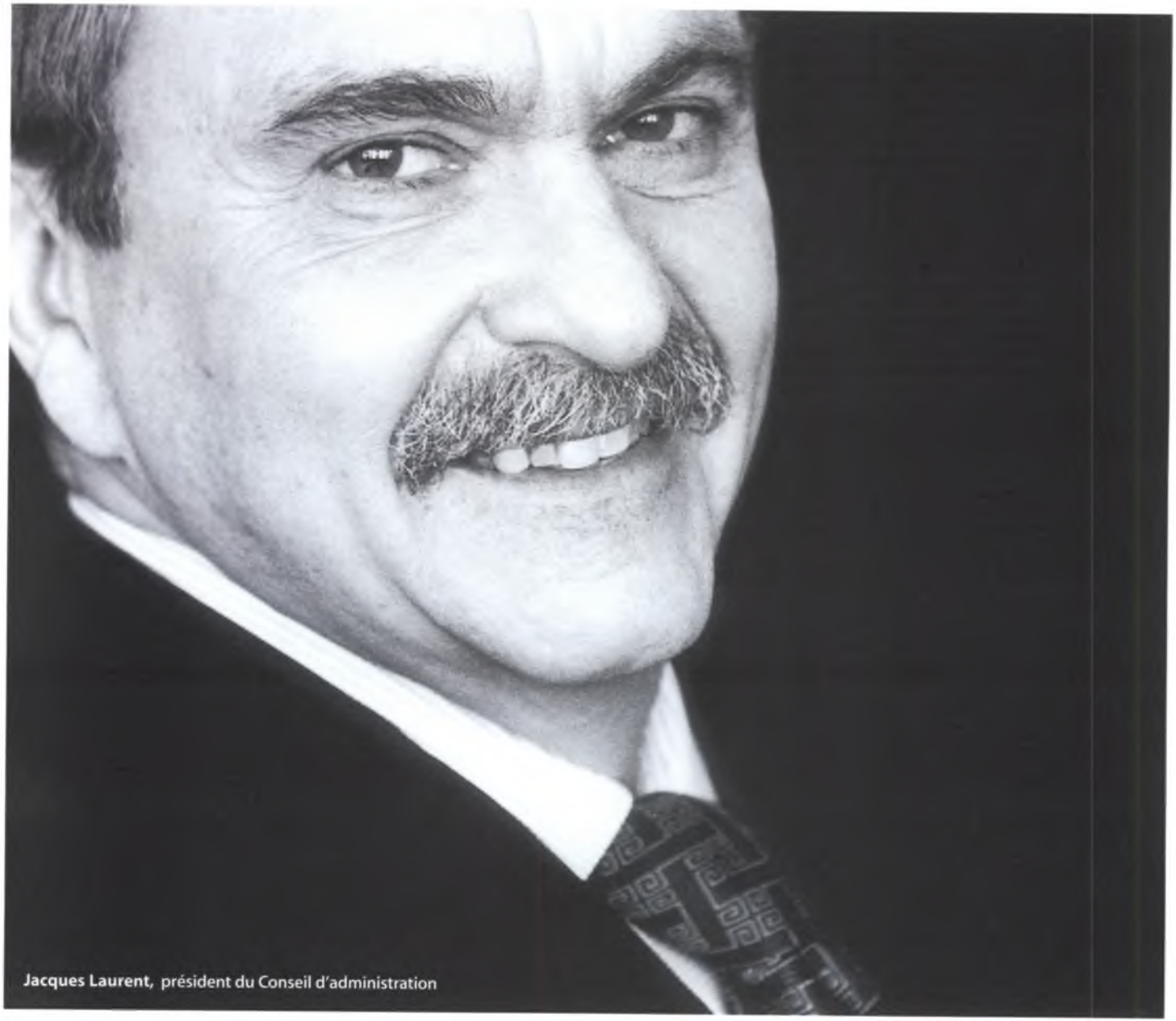
54 Analyse par la Direction
71 États financiers consolidés
98 Renseignements complémentaires

Administration de l'entreprise

102 Direction
103 Conseil d'administration
104 Régie d'entreprise
106 Encadrements linguistiques
107 Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités
110 **Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec**
114 **Équipements de production**
115 **Grands équipements**

Hydro-Québec réalise des transactions dans le nord-est du continent, principalement des ventes et des achats d'électricité à court terme qui contribuent à augmenter ses revenus. Actionnaire important de Noverco, une société de portefeuille active dans le transport du gaz naturel et du pétrole, Hydro-Québec s'engage dans la mise en valeur du potentiel pétrolier et gazier de l'est du Québec. Riche d'une expertise reconnue mondialement, en particulier dans les domaines de la production hydroélectrique et du transport d'électricité à haute tension, Hydro-Québec est présente à l'étranger où elle possède, construit et exploite des installations, notamment en Amérique centrale, en Amérique du Sud, en Australie, aux États-Unis et en Asie. Hydro-Québec doit créer de la valeur pour son seul actionnaire, le gouvernement du Québec.

NOS BÉNÉFICES PROFITENT À L'ENSEMBLE DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE.



Jacques Laurent, président du Conseil d'administration

ILS CONTRIBUENT AUSSI À PRÉSERVER L'AVANTAGE CONCURRENTIEL DE L'ENTREPRISE.



André Caillé, président-directeur général

Une croissance soutenue

Hydro-Québec a poursuivi sa croissance au cours de l'année 2002. Son bénéfice net consolidé a atteint 1,5 G$, en hausse de 418 M$ sur le bénéfice net publié en 2001, qui s'élève à 1,1 G$. Par suite de l'application rétroactive du redressement exigé par la nouvelle norme comptable relative à la conversion des devises étrangères, le bénéfice net au 31 décembre 2002 affiche une augmentation de 931 M$ par rapport au résultat redressé de l'an dernier.

Comme ce fut le cas au cours des deux dernières années, la progression du bénéfice net résulte en grande partie des transactions d'Hydro-Québec sur les marchés externes et d'une gestion rigoureuse des frais financiers, dans un contexte de baisse des taux d'intérêt. La demande d'électricité au Québec enregistre également une hausse, surtout chez les clients industriels, notamment dans le secteur des pâtes et papiers.

Hydro-Québec maintient ses efforts en vue de continuer à accroître le rendement de l'avoir propre, qui s'établit à 11,0 % en 2002. L'amélioration de sa rentabilité lui permet de réduire sa dette, d'autofinancer ses activités d'investissement, d'augmenter les dividendes qu'elle verse à son actionnaire, le gouvernement du Québec, et, par conséquent, sa contribution à la collectivité québécoise. Pour la première fois de l'histoire d'Hydro-Québec, le rendement de l'avoir propre dépasse le taux moyen du coût de la dette.

Optimiser le potentiel hydroélectrique

L'année 2002 a par ailleurs été marquée par la mise en chantier d'importants projets visant à augmenter la capacité de production d'électricité de l'entreprise, au terme d'un processus de concertation avec les milieux concernés qui s'est avéré fructueux. Les travaux de réfection de centrales et de construction d'aménagements hydroélectriques en cours et projetés ajouteront, d'ici une dizaine d'années, quelque 2 800 MW au parc de production d'Hydro-Québec. L'entreprise investira 7,2 G$ dans ces projets.

L'augmentation de la capacité de production permettra à Hydro-Québec Production de participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution et d'exploiter les occasions d'affaires sur les marchés voisins. Comme la demande d'électricité devrait croître à un rythme moyen de 1,5 % par année au Québec d'ici 2011, Hydro-Québec Production continue de rechercher de nouveaux sites pour l'aménagement d'installations de production rentables.

À la suite de la signature des conventions Nadoshtin et Boumhounan par Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James et la nation crie, Hydro-Québec a commencé les travaux de construction de l'aménagement de l'Eastmain-1 et poursuit les études d'avant-projet pour la construction de la centrale de l'Eastmain-1-A et la dérivation partielle de la rivière Rupert vers la rivière Eastmain et le réservoir Robert-Bourassa.

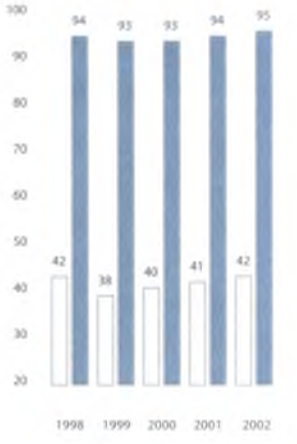
Hydro-Québec a aussi entrepris, dans le cadre de l'entente de partenariat avec la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le gouvernement du Québec, des études techniques, économiques et environnementales pour évaluer le potentiel hydroélectrique du Nunavik.

Pour réaliser l'ensemble de ses projets de construction dans les meilleures conditions possible, Hydro-Québec compte sur Hydro-Québec Équipement et sur la Société d'énergie de la Baie James, dont l'expertise et le savoir-faire ne sont plus à démontrer.

Assurer l'approvisionnement des Québécois en électricité et la fiabilité de l'alimentation

Pour répondre à l'augmentation de la demande au Québec, Hydro-Québec Distribution a lancé un premier appel d'offres public auprès des fournisseurs, pour l'achat de 1 200 MW de puissance garantie livrable à partir de 2007, avec la possibilité de devancer les livraisons en 2006. Son plan d'approvisionnement tient compte des besoins du Québec excédant le volume de 165 TWh d'électricité patrimoniale qu'Hydro-Québec Production est tenue de lui fournir. Ce plan prend également en considération les économies d'énergie, les prévisions de croissance économique au Québec, la variation des conditions climatiques ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'influer sur la demande d'électricité.

Satisfaction de la population
(%)



Hydro-Québec a poursuivi ses efforts en matière d'efficacité énergétique, domaine dans lequel elle demeure un chef de file. Au cours de la dernière décennie, les nombreux programmes qu'elle a mis de l'avant ont permis de réaliser 2,5 TWh d'économies d'énergie. L'entreprise a également contribué de façon importante à l'évolution des normes, de la réglementation technique et des habitudes de consommation des clients, favorisant ainsi des économies tendancielles. Pour aller au-delà des progrès réalisés en matière d'efficacité énergétique dans les domaines du chauffage des locaux et de l'eau, de l'éclairage et des procédés industriels, Hydro-Québec Distribution a déposé à la Régie de l'énergie un plan global en efficacité énergétique, élaboré à la suite d'échanges avec divers intervenants. Ce plan comporte seize programmes destinés à ses différentes clientèles et il vise un objectif total de nouvelles économies d'énergie de 750 GWh à l'horizon 2006. De plus, Hydro-Québec mène de nombreux projets de recherche-développement en vue de mettre au point des procédés qui lui permettront d'accroître la performance énergétique de ses activités de production, de transport et de distribution.

Pour sa part, Hydro-Québec TransÉnergie a poursuivi les travaux d'amélioration de son réseau de transport afin de maintenir la fiabilité de l'alimentation électrique. En outre, la division a reçu l'autorisation du gouvernement du Québec de poursuivre la construction de la ligne Hertel-des Cantons et de construire le poste de la Montérégie, ce qui complétera le bouclage du réseau à 735 kV dans cette région.

Développer des créneaux commerciaux

Pour soutenir sa croissance, Hydro-Québec a poursuivi le développement de ses activités commerciales. Elle effectue avec profit des transactions d'achat-revente sur les marchés voisins, en plus d'y exporter ses surplus d'énergie. Depuis l'ouverture des marchés de gros, son chiffre de ventes hors Québec a plus que quintuplé, passant de 0,6 G$ en 1997 à plus de 3,5 G$ en 2002.

Hydro-Québec a poursuivi ses activités à l'international. Elle a terminé, en 2002, la construction d'une interconnexion de 220 MW qui relie sur une distance de 180 km les réseaux des États de Victoria et d'Australie-Méridionale et elle l'a mise en service. Elle a également achevé la construction de la ligne sous-marine à haute tension reliant le sud-ouest du Connecticut et Long Island dans l'État de New York (projet Cross Sound Cable).

Par ailleurs, Hydro-Québec a mis de l'avant en 2002 un programme d'exploration pétrolière et gazière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent ainsi qu'en Gaspésie. Ce programme sera réalisé au cours des huit prochaines années, en collaboration avec des partenaires privés de l'industrie pétrolière et gazière qui possèdent à la fois l'expertise et la capacité financière requises. Les études géoscientifiques déjà effectuées dans cette région par des spécialistes de l'industrie permettent de croire à l'existence d'importantes réserves d'hydrocarbures exploitables à des coûts avantageux. L'entreprise compte jouer un rôle de catalyseur dans ce projet en y investissant quelque 330 M$ d'ici 2010, soit environ 20 % du coût total des travaux d'exploration. La confirmation du potentiel qu'offre ce territoire pourrait entraîner d'importantes retombées économiques, tant pour Hydro-Québec que pour l'ensemble de la société québécoise.

Enfin, Hydro-Québec poursuit avec détermination ses activités de recherche-développement. Elle fait partie de la vingtaine d'entreprises canadiennes qui y investissent plus de 100 M$ par année, et elle entend demeurer un chef de file dans ce domaine.

En 1999, Hydro-Québec a fait le choix de recentrer ses efforts de recherche-développement sur ses métiers de base, soit la production, le transport et la distribution de l'électricité, en vue d'améliorer tant ses processus que la fiabilité de l'alimentation. Elle a donné la priorité aux projets présentant le plus grand potentiel de création de valeur, qu'il s'agisse de ventes additionnelles, de coûts évités, de gains de productivité ou de prolongation de la vie utile des installations. L'innovation technologique permet aux divisions d'Hydro-Québec d'améliorer leur avantage concurrentiel. L'entreprise exerce également une veille soutenue afin de déterminer les technologies en développement qui sont susceptibles d'influer sur ses propres activités.

Certains efforts de recherche ont conduit à la création de deux entreprises commerciales dans lesquelles Hydro-Québec détient des participations importantes. La société en commandite AVESTOR, coentreprise d'Hydro-Québec et de Kerr-McGee Chemical, a inauguré en 2002 une usine pour fabriquer la batterie au lithium-métal-polymère, un produit dont les applications et les avantages environnementaux devraient s'avérer marquants, notamment dans les secteurs des télécommunications et de l'automobile. Pour sa part, HERA, Les systèmes de stockage d'hydrogène, une société détenue par Shell Hydrogen, la Gesellschaft für Elektrometallurgie (GfE) et Hydro-Québec CapiTech, a accéléré son programme de développement des procédés de stockage d'hydrogène dans les hydrures métalliques. Hydro-Québec travaille également à la valorisation de la batterie au lithium-métal-polymère à température ambiante d'AVESTOR et de certains composants issus de la technologie du moteur-roue de TM4, en vue de les intégrer à un véhicule électrique.

Contribuer au développement durable

La préservation de l'environnement est au cœur des décisions prises par Hydro-Québec. L'entreprise met à profit les connaissances acquises en cette matière dans l'élaboration de ses projets de construction d'équipements de production et de transport. Elle a d'ailleurs publié la *Synthèse des connaissances environnementales acquises en milieu nordique de 1970 à 2000*. Ce document fait état des résultats des nombreuses mesures qu'elle a prises pour limiter l'impact de ses interventions sur le territoire nordique, et présente les modèles prévisionnels qu'elle a élaborés et validés au cours de cette période. Grâce aux importantes banques de données qu'elle a constituées dans le cadre de ses réalisations passées, Hydro-Québec est aujourd'hui en mesure de cibler avec précision les impacts de tout nouveau projet d'aménagement sur ce territoire. Elle vise non seulement à préserver les milieux naturels où sont situées ses nouvelles installations, mais également à contribuer à leur mise en valeur.

Durant ces 30 années, Hydro-Québec a démontré que le développement peut et doit aller de pair avec la préservation et la mise en valeur de l'environnement. À cet engagement, elle a ajouté celui, plus fondamental encore, de développer le potentiel hydroélectrique du Québec avec l'appui des communautés locales, en les associant étroitement à l'exploitation des installations et aux retombées économiques qui en découlent.

Remplir ensemble notre mission envers la collectivité

Au terme de cette année, riche en réalisations et en projets, nous voulons exprimer notre gratitude aux membres du Conseil d'administration pour leur contribution à la croissance d'Hydro-Québec. Nous profitons de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M^{me} Andrée Corriveau, qui s'est jointe au Conseil au cours de l'année. Le professionnalisme et l'expertise des administrateurs contribuent largement à l'atteinte de nos objectifs. De plus, l'importance qu'accorde Hydro-Québec aux saines pratiques en matière de régie d'entreprise et au *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec* (voir page 110) assure la transparence dans une entreprise dont les objectifs sont solidement arrimés à sa mission.

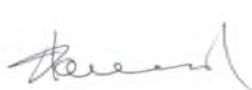
Nous remercions également les dirigeants de l'entreprise, qui contribuent avec autant de vision que de détermination au dynamisme et à l'essor d'Hydro-Québec. Leur engagement est la pierre angulaire de notre progression.

Nous exprimons aussi notre reconnaissance envers nos employés, qui manifestent un sentiment d'appartenance renouvelé. Leur niveau de satisfaction à l'égard de leur travail représente un élément majeur de la réussite d'une entreprise qui joue un rôle essentiel dans la collectivité québécoise.

En vue de remplacer les employés qui prendront leur retraite au cours des prochaines années, nous avons continué de repérer dans notre effectif les personnes susceptibles d'assurer la relève pour des postes clés. Nous comptons également sur les connaissances et l'enthousiasme des nouveaux employés, des jeunes notamment, qui se joindront à nous. L'Institut en génie de l'énergie électrique, mis sur pied par Hydro-Québec en collaboration avec six universités québécoises, a commencé l'automne dernier à former des ingénieurs spécialisés. Nous devons faire en sorte que ces futurs diplômés, de même que l'ensemble des futurs employés, aient l'occasion de s'approprier le savoir-faire de ceux et celles qui ont fait de notre entreprise un chef de file mondial dans les domaines de la conception, de la construction et de l'exploitation de grands ouvrages de production et de transport d'électricité.

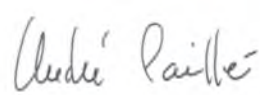
Hydro-Québec occupe une place de choix parmi les grands producteurs et fournisseurs d'électricité dans le monde grâce à la détermination, au courage et à l'indéfectible confiance en l'avenir dont ont fait preuve ceux et celles qui l'ont bâtie. Nous croyons fermement que la qualité et la compétence des personnes qui prendront leur relève nous permettront de poursuivre notre évolution et de relever avec succès les défis aussi exigeants que stimulants de notre industrie.

Le président du Conseil d'administration,



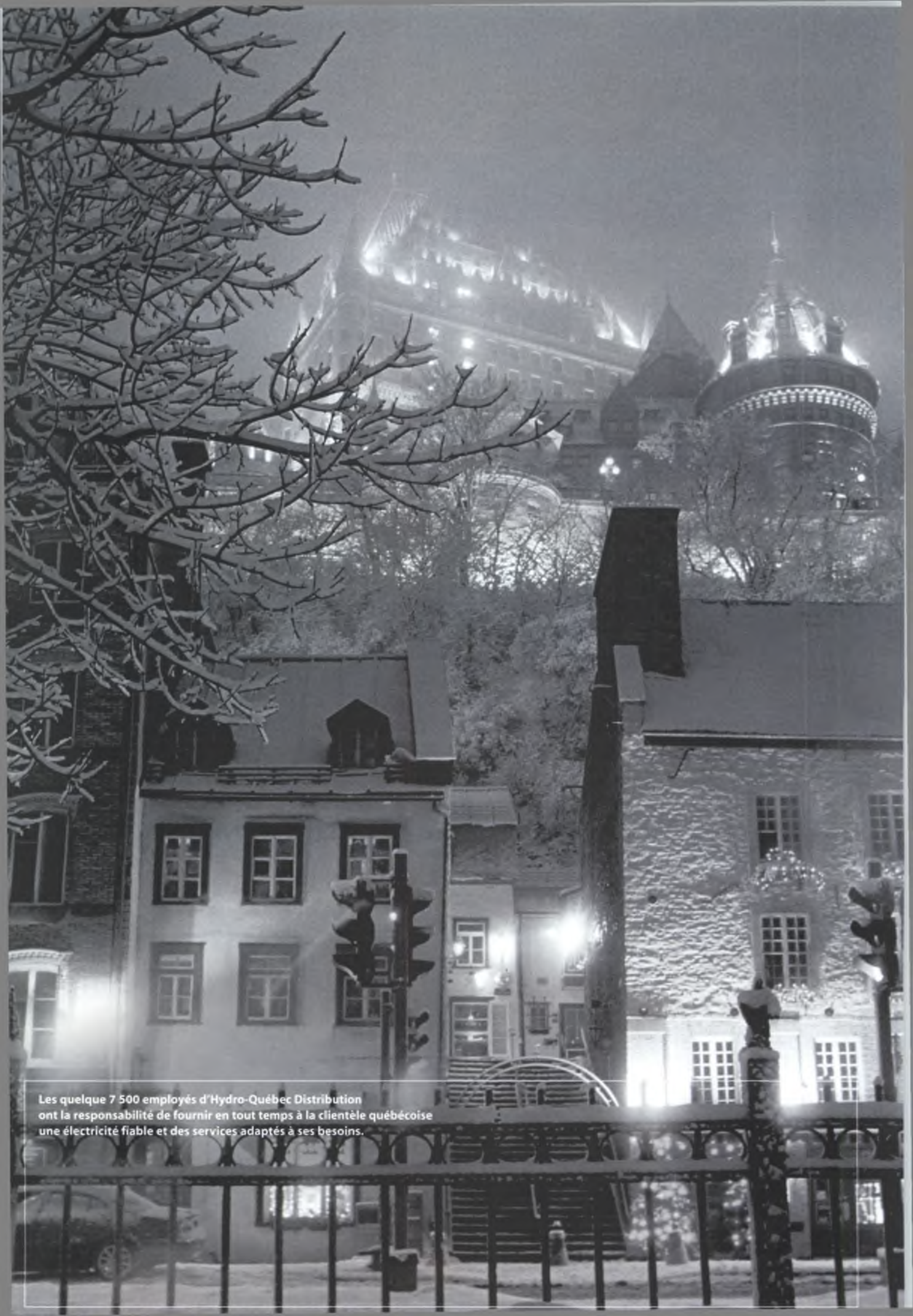
Jacques Laurent

Le président-directeur général,



André Caillé

« Assurer un service électrique de qualité à l'ensemble de la clientèle québécoise. Gérer ses activités de manière à créer de la valeur pour l'actionnaire. »
Plan stratégique 2002-2006, page 29



Les quelque 7 500 employés d'Hydro-Québec Distribution ont la responsabilité de fournir en tout temps à la clientèle québécoise une électricité fiable et des services adaptés à ses besoins.

CHALEUR, LUMIÈRE, CONFORT, EFFICACITÉ… GRÂCE À L'ÉLECTRICITÉ QU'ELLE FOURNIT À L'ENSEMBLE DE SES CLIENTS QUÉBÉCOIS, HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION CONTRIBUE LARGEMENT À LEUR QUALITÉ DE VIE, ÉTÉ COMME HIVER.

2,8 millions
de clients, ce qui correspond à 3,6 millions d'abonnements.

MÉTIER
Distribuer l'électricité

Hydro-Québec Distribution est responsable de l'approvisionnement en électricité des marchés québécois. Elle assure la fiabilité de son réseau et la sécurité d'approvisionnement des quelque 2,8 millions de clients qu'elle dessert.

Pour remplir sa mission, la division exploite un réseau de 106 830 km de lignes de distribution, dont 9 % sont souterraines. Elle exploite également 24 centrales thermiques, d'une puissance installée totale de 121 MW, qui assurent l'alimentation des réseaux autonomes de certaines municipalités de la Côte-Nord, des Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec. Ses actifs se chiffrent à 9,8 G$. En 2002, ses ventes ont totalisé 158,3 TWh, pour des revenus s'élevant à 8,1 G$.

Pour répondre à la croissance annuelle des ventes, qui est estimée à 1,5 % en moyenne sur la période 2001-2011, Hydro-Québec Distribution doit conclure des ententes avec des producteurs en vue d'avoir accès à de nouveaux approvisionnements.

En 2002, conformément au plan d'approvisionnement approuvé par la Régie de l'énergie, Hydro-Québec Distribution a lancé un appel d'offres afin de conclure des contrats à long terme pour la fourniture de 1 200 MW.

Hydro-Québec Distribution a également déposé à la Régie de l'énergie le *Plan global en efficacité énergétique*, qui vise un objectif d'économies d'énergie total de 750 GWh à l'horizon 2006. Ce plan fera l'objet d'audiences au cours des premiers mois de 2003. Un autre dossier portant sur le coût du service du distributeur a été déposé à la Régie. Il s'agit de la première étape du processus de détermination des tarifs.

Par ailleurs, Hydro-Québec Distribution s'est engagée à poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité du service en adaptant son offre aux attentes des clients. À cet égard, l'indice global de satisfaction de la clientèle est passé de 7,33 sur une échelle de 10 en 2001 à 7,40 en 2002.

Dans un contexte où l'on observe des fluctuations marquées du prix des combustibles, les clients québécois ont accès, grâce au volume d'électricité patrimoniale, à des tarifs stables qui sont parmi les plus bas en Amérique du Nord.

La part de l'électricité dans le bilan énergétique québécois se maintient autour de 41 % depuis le début des années 1990.

« Fournir à la clientèle québécoise une alimentation électrique fiable et sécuritaire. Assurer l'approvisionnement en électricité. Offrir des services adaptés aux attentes prioritaires de la clientèle. »

Plan stratégique 2002-2006, page 38



Yves Filion
Président d'Hydro-Québec Distribution

Approvisionnement

Pour satisfaire la demande d'électricité au Québec, Hydro-Québec Distribution dispose d'un approvisionnement de 165 TWh par année d'électricité patrimoniale qu'Hydro-Québec Production est tenue de lui livrer.

La satisfaction des besoins au-delà du volume d'électricité patrimoniale nécessite l'élaboration d'un plan d'approvisionnement qui doit être approuvé par la Régie de l'énergie. Les approvisionnements additionnels doivent faire l'objet d'appels d'offres, selon un processus encadré par un code d'éthique qui est approuvé par la Régie.

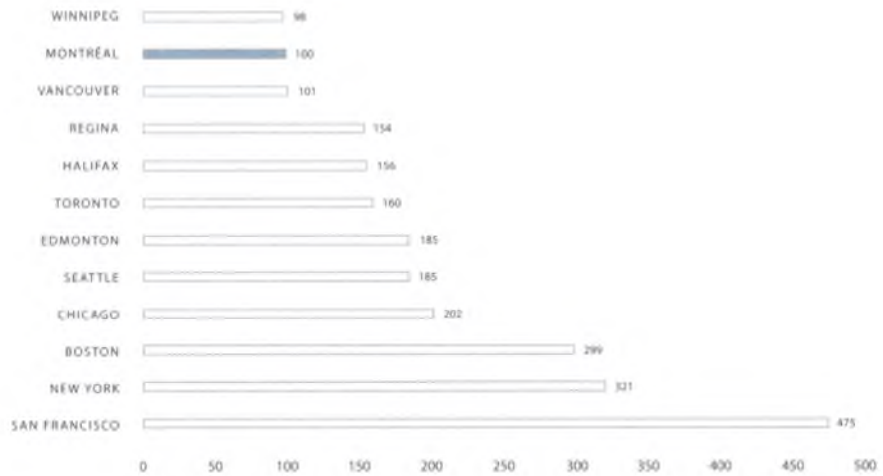
>> Approbation du plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution par la Régie de l'énergie. Cette dernière reconnaît que la prévision de la demande est raisonnable et elle approuve la stratégie d'approvisionnement, autant pour le réseau principal que pour les réseaux autonomes.

>> Lancement du premier appel d'offres auprès de fournisseurs pour l'achat de 1 200 MW d'électricité livrable en 2007, avec la possibilité de devancer les livraisons en 2006.

>> Autorisation par la Régie de l'énergie du lancement d'un appel d'offres pour 400 MW d'électricité modulable*.

Indice comparatif des prix de l'électricité — Clientèle résidentielle au 1er mai 2002[1]

(Montréal = 100)



1 *Indice associé à une facture mensuelle (avant taxes) pour une consommation de 1 000 kWh.*

* *Électricité modulable : électricité dont la livraison est programmée par Hydro-Québec Distribution sur de longues périodes, principalement pour répondre à une croissance de la demande plus forte que prévu.*

Services à la clientèle

La satisfaction des clients québécois est au cœur des préoccupations d'Hydro-Québec Distribution. La division leur offre une gamme de produits, de services et de solutions technologiques axés sur l'utilisation efficace de l'électricité et l'amélioration du confort.

Les demandes de la plupart des clients sont acheminées au centre d'appels Hydro*Direct*, qui dispose du personnel et de la technologie de pointe nécessaires pour traiter plus de cinq millions d'appels par année. Pour leur part, les clients d'affaires ont accès, dans chacun des cinq territoires, à des représentants commerciaux qui sont en mesure de les conseiller sur leurs choix énergétiques.

Clientèle résidentielle

>> Augmentation du volume des ventes dans la catégorie domestique et agricole, qui est passé de 51 TWh en 2001 à 53 TWh en 2002. Les revenus ont progressé de 3,1 G$ à 3,2 G$.

>> Amélioration de l'indice de satisfaction de la clientèle résidentielle, qui est passé de 7,39 sur une échelle de 10 en 2001 à 7,42 en 2002.

>> Poursuite des efforts de recherche de solutions équitables et durables pour les clients les plus démunis, en collaboration avec les organismes communautaires et le gouvernement du Québec.

>> Signature d'une entente avec *postel* pour donner accès aux clients d'Hydro-Québec à ce service de courrier en ligne, déjà utilisé par des dizaines de sociétés canadiennes, pour recevoir, payer et gérer leur facture d'électricité.

>> Amélioration du site Internet, notamment pour donner accès aux clients à des données qui les aident à mieux gérer leur consommation d'électricité.

Clientèles commerciale et d'affaires

>> Augmentation du volume des ventes, qui est passé de 38 TWh en 2001 à 39 TWh en 2002. Les revenus ont progressé de 2,5 G$ à 2,6 G$.

>> Progression importante, entre 2001 et 2002, de l'indice de satisfaction qui est passé de 7,40 sur une échelle de 10 à 7,53 pour la clientèle commerciale, et de 7,13 à 7,28 pour la clientèle d'affaires.

Qualité du service	**2002**	2001	Écart
Taux de raccordement dans les délais	**93 %**	93 %	–
Taux de relève des compteurs	**96 %**	96 %	–
Taux de réponse aux appels téléphoniques en moins de 20 secondes			
– Clientèle résidentielle	**69 %**	66 %	↑ 3 %
– Clientèles commerciale et d'affaires	**72 %**	69 %	↑ 3 %
Nombre moyen d'heures d'interruption du service de distribution par client – brut	**3,30**	3,82	↓ 0,52
Nombre moyen d'heures d'interruption du service de distribution par client – redressé*	**2,05**	2,11	↓ 0,06

* *Cette donnée ne tient pas compte des événements climatiques exceptionnels.*

Le centre Hydro*Direct* reçoit plus de cinq millions d'appels par année.



La clientèle résidentielle, toujours plus satisfaite.



>> Installation, chez des clients d'affaires, de plus de 3 700 compteurs communicants. Ces compteurs leur permettent de connaître leur profil de consommation, de regrouper plusieurs comptes sur une seule facture et de choisir une date de facturation.

>> Amélioration de l'indice de satisfaction des clients d'affaires concernant les avis d'interruption planifiée pour l'entretien du réseau et la négociation d'ententes à ce sujet. Cet indice de satisfaction est passé de 7,1 en 2001 à 7,5 en 2002.

>> Augmentation sensible de l'indice de satisfaction à l'égard de l'information reçue en cas de panne, qui est passé, pour la clientèle d'affaires, de 6,6 en 2001 à 7,1 en 2002.

>> Décentralisation vers les territoires des Laurentides, de Montmorency, de Montréal et du Richelieu du traitement des appels téléphoniques provenant de la clientèle d'affaires afin de se rapprocher des clients et de développer une meilleure synergie avec les unités responsables des ventes et des services après-vente.

>> Réalisation de 18 projets par le Laboratoire des technologies de l'énergie. Ce laboratoire offre aux clients d'affaires une expertise et des services de haute qualité dans l'ensemble des disciplines touchant l'utilisation et la gestion de l'énergie.

>> Dépôt à la Régie de l'énergie du projet Visilec, qui porte sur un service d'analyse tarifé permettant à la clientèle d'affaires de mieux gérer sa consommation.

Clientèle Grandes entreprises

>> Augmentation de la consommation de la clientèle Grandes entreprises, qui est constituée des sociétés industrielles et commerciales ainsi que des institutions dont la puissance appelée est supérieure à 5 MW. Les ventes à cette clientèle, qui consomme à elle seule 42 % de toute l'électricité distribuée au Québec, sont passées de 64 TWh en 2001 à 66 TWh en 2002, et les revenus ont augmenté de 2,2 G$ à 2,3 G$.

>> Nouvelle amélioration de la satisfaction globale de la clientèle Grandes entreprises, qui a connu une hausse constante depuis 1997 pour atteindre 8,9 en 2002, comparativement à 8,7 en 2001.

>> Déploiement de nouveaux compteurs électroniques chez plus de 80 % des clients Grandes entreprises. Ces compteurs permettent l'accès aux données détaillées de consommation horaire d'électricité.

>> Maintien de tarifs concurrentiels par rapport à ceux des différents réseaux d'électricité nord-américains. Selon une enquête effectuée auprès de 21 entreprises d'électricité, le tarif L d'Hydro-Québec, qui s'applique aux clients ayant une puissance appelée de 50 MW (tension de 120 kV et facteur d'utilisation de 85 %), se situe au 4e rang parmi les tarifs les plus bas en Amérique du Nord. La stabilité de ce tarif représente un net avantage compte tenu de la volatilité des prix de l'énergie sur le continent.

>> Poursuite de l'engagement pris en 2001 auprès des grandes entreprises de maintenir un partenariat d'affaires fondé sur la qualité et la satisfaction. Cet engagement prend différentes formes : grande disponibilité grâce à un guichet unique de traitement des demandes, approche commerciale prévenante et personnalisée, alimentation électrique de qualité et liens de communication en temps réel (Internet).

Une approche commerciale prévenante et personnalisée.



Nouveaux compteurs électroniques pour les clients d'affaires et Grandes entreprises.



Travaux d'élagage pour prévenir les pannes.



>> Tenue de 203 sessions de partenariat qualité. Ces sessions permettent d'évaluer plusieurs éléments qui ont une influence sur la satisfaction de la clientèle.

>> Signature d'une entente de collaboration avec le consortium COREM en vue de réaliser un important programme de recherche visant à améliorer le processus de broyage des minéraux afin d'augmenter la productivité dans l'industrie minière québécoise.

Alimentation électrique

Hydro-Québec Distribution dispose d'une gamme d'outils de planification, de conduite et d'entretien du réseau pour assurer la sécurité d'alimentation de sa clientèle. Elle travaille en étroite collaboration avec les municipalités à la mise en place des moyens les plus appropriés pour maintenir le service ou pour le rétablir le plus rapidement possible en cas de panne majeure.

>> Poursuite des projets de renforcement du réseau dans les zones à risque de verglas élevé. Les travaux réalisés portent à environ 3 300 km la longueur des lignes dont la robustesse a été accrue.

>> Poursuite des travaux d'élagage afin d'améliorer la sécurité d'alimentation. En 2002, le tiers du nombre d'heures d'interruption de service est attribuable à la végétation.

>> Maintien à 93 % du taux de raccordement des clients dans les délais prévus, malgré une forte croissance du nombre de nouveaux abonnements.

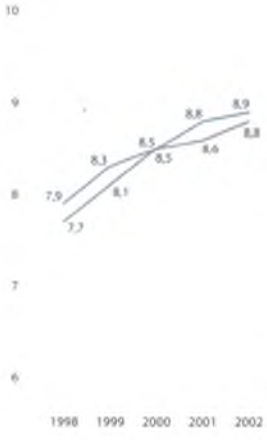
>> Participation au Programme gouvernemental d'enfouissement des réseaux câblés de distribution, à hauteur de 17 M$. Ces crédits ont été affectés à quatorze nouveaux projets d'enfouissement sur des sites d'intérêt patrimonial, culturel et touristique.

>> Obtention de la certification ISO 9001:2000 par la Direction de l'expertise et du support technique de réseau.

>> Mise en application des recommandations faites par le Comité de liaison Hydro-Québec – Fédération Québécoise des Municipalités, en vue d'améliorer les communications entre l'entreprise et les municipalités en situation d'urgence.

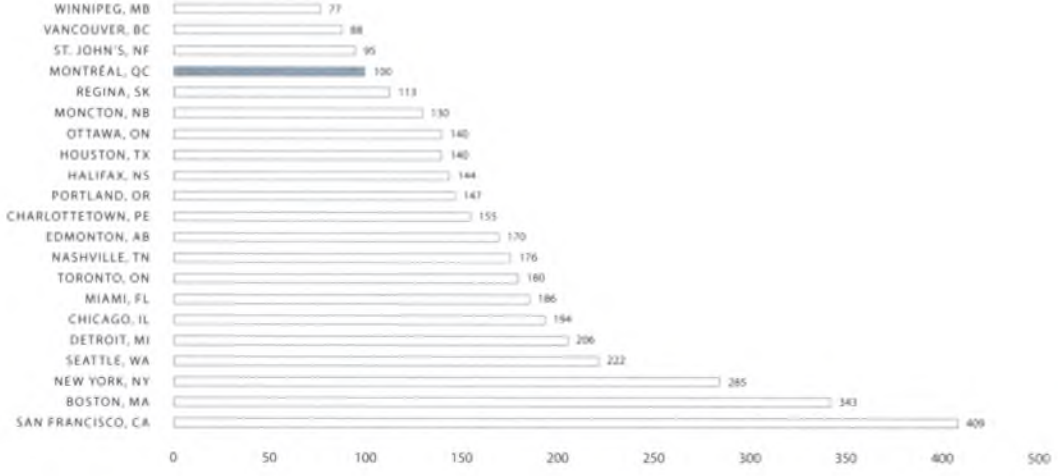
>> Mise en œuvre d'un protocole d'entente entre Hydro-Québec Distribution, la Fédération Québécoise des Municipalités et l'Union des municipalités du Québec concernant la maîtrise de la végétation.

Satisfaction de la clientèle Grandes entreprises



Indice comparatif des prix de l'électricité — Clientèle Grandes entreprises au 1er mai 2002[1]

(Montréal = 100)



1 *Indice associé à une puissance de 50 MW, à une tension de 120 kV et à un facteur d'utilisation de 85 %.*

Innovation technologique

Dans le cadre de ses projets de recherche-développement, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec met au point des technologies et des processus qui contribuent à réduire les coûts, à augmenter la robustesse du réseau et à améliorer la fiabilité de l'alimentation électrique.

L'Institut développe aussi, dans son Laboratoire des technologies de l'énergie (LTE), divers moyens d'utiliser plus efficacement l'énergie, en fonction des besoins de la clientèle d'Hydro-Québec. Concentrés à l'origine sur les électrotechnologies et l'électrochimie, les domaines d'expertise du LTE se sont progressivement élargis et couvrent notamment la gestion de l'énergie, l'efficacité énergétique et l'électronique de puissance.

>> Homologation du transformateur à isolation solide mis au point par le Centre d'innovation sur le transport d'énergie du Québec. Cet appareil nous permettra d'offrir de nouvelles options de réseau souterrain.

>> Début de l'utilisation de poteaux traités avec un additif polymère mis au point pour résoudre le problème de durcissement, ce qui facilite les interventions des monteurs.

Technologies de l'information

Hydro-Québec Distribution s'appuie sur des technologies de l'information performantes pour être en mesure d'offrir à sa clientèle un service rapide et précis. Ces technologies sont aussi de plus en plus utilisées pour la conduite du réseau, ce qui améliore la gestion de l'alimentation en électricité dans tout le Québec.

>> Approbation par la Régie de l'énergie du projet de modernisation des systèmes d'information relatifs à la clientèle. Ce projet vise à soutenir l'amélioration de la qualité du service en vue de répondre aux attentes actuelles et futures des clients. Comme il implique une révision des processus d'affaires, il contribuera à améliorer l'efficience de la division.

>> Détermination du périmètre qui sera couvert par le système d'information géographique en vue d'une implantation en 2004. Ce système informatique intègre dans une base géoréférencée l'ensemble des données, des cartes et des outils d'analyse nécessaires à une planification optimale des interventions sur le réseau.

>> Augmentation du nombre de clients recevant et/ou payant leur facture d'électricité par Internet, qui est passé de 25 500 en 2001 à 53 500 en 2002.

>> Augmentation du volume d'information dans le site Internet d'Hydro-Québec et élargissement du choix de transactions possibles. Ce site a été consulté plus de deux millions de fois en 2002.

>> Début de l'implantation du progiciel Maximo en vue de moderniser le système de gestion de la maintenance des équipements des réseaux autonomes de la division.

Expertise et ressources humaines

La qualité du service offert par Hydro-Québec Distribution repose en grande partie sur la pleine contribution d'employés mobilisés, en particulier ceux qui œuvrent en première ligne, auprès des clients.

>> Mise en application de l'entente sur la responsabilisation des employés de métier, qui touche 1 800 employés d'Hydro-Québec Distribution.

>> Réalisation de 1 118 visites de chantier dans le cadre d'audits de prévention, afin de vérifier l'application des règles de sécurité.

>> Diminution du taux de fréquence des accidents du travail, qui est passé de 4,96 par 200 000 heures travaillées en 2001 à 4,39 en 2002.

Travaux de mise en conformité du réseau de distribution souterrain, dans le centre-ville de Montréal.



Paysage sans fils à Deschambault, un site d'intérêt patrimonial.



Poteaux traités avec un nouvel additif polymère.



Responsabilisation des employés de métier, une nouvelle vision du travail.





Les pylônes tubulaires d'Hydro-Québec TransÉnergie : plus esthétiques, plus solides. Ils contribuent aussi à sécuriser l'alimentation en électricité des Québécois.

CHEF DE FILE DANS LA CONCEPTION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DE RÉSEAUX DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ, HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE MET TOUT EN ŒUVRE POUR ASSURER LA FIABILITÉ DE SES INSTALLATIONS.

34 989 MW

pour satisfaire la pointe hivernale québécoise 2002-2003.
C'est un record.

MÉTIER
Transporter l'électricité

Hydro-Québec TransÉnergie est un chef de file dans la conception, l'exploitation et la maintenance de réseaux de transport d'électricité. Cette division gère le réseau de transport d'électricité le plus étendu en Amérique du Nord. Elle fournit une onde de qualité à ses clients au Québec. Elle achemine également de l'électricité en Ontario, dans les provinces maritimes et dans plusieurs États du nord-est des États-Unis au moyen de ses interconnexions. La division assure à ses clients un niveau de fiabilité conforme aux normes les plus élevées sur le continent. Elle diffuse simultanément et sans discrimination l'information concernant la capacité de transit disponible à tous les utilisateurs potentiels de son réseau dans le site Internet OASIS *(Open Access Same-Time Information System)*.

Pour être en mesure de gérer un volume croissant de mouvements d'énergie, la division respecte un processus rigoureux d'entretien de ses installations. Elle poursuit également des activités de recherche-développement en vue d'accroître sa capacité de transit et d'assurer la stabilité du réseau. De plus, dans le contexte d'un marché ouvert où son réseau est de plus en plus sollicité, elle cherche à optimiser l'utilisation de ses interconnexions avec les réseaux voisins. Cette optimisation contribue également à sécuriser les sources d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution.

Hydro-Québec TransÉnergie est aussi responsable de la gestion du réseau de télécommunications d'Hydro-Québec, dont elle est la plus grande utilisatrice.

À l'international, l'expertise de pointe développée par Hydro-Québec TransÉnergie est de plus en plus recherchée, tant en planification et en travaux sous tension qu'en exploitation et en simulation de réseaux. La division continue également à consolider sa clientèle à l'étranger par l'acquisition d'actifs de transport, ainsi que par la construction et l'exploitation de lignes de transport, notamment aux États-Unis et en Amérique du Sud.

Hydro-Québec TransÉnergie réalise toutes ses activités dans le respect de l'environnement et elle adopte les meilleures pratiques pour intégrer harmonieusement ses installations à leur milieu d'accueil.

Au terme de 2002, le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie comprenait 32 314 km de lignes, 505 postes et 15 interconnexions avec des réseaux hors Québec. Les actifs de la division se chiffrent à 18,3 G$.

« Transporter l'électricité et commercialiser de façon rentable la capacité de transport de son réseau [...]. Mettre à profit son expertise de transporteur pour réaliser des projets de développement, de gestion et d'exploitation rentables à l'international. »

Plan stratégique 2002-2006, page 58



Jacques Régis
Président d'Hydro-Québec TransÉnergie

Continuité du service

Hydro-Québec TransÉnergie gère un volume croissant d'échanges avec les réseaux voisins, les grossistes, les producteurs privés et les distributeurs. Le nombre de transactions avec les réseaux voisins a augmenté de 70 % depuis 2000.

Son réseau est accessible et performant, ce qui permet à ses clients de bénéficier de services de haute qualité. Le nombre moyen d'heures d'interruption du service de transport a diminué en moyenne de 6 minutes par année depuis 1990.

>> Maintien du nombre moyen d'heures d'interruption de service (brut) sous la barre de 0,65 heure : 0,55 heure en 2002. Cette performance permet à Hydro-Québec TransÉnergie de maintenir une qualité de service optimale tout en évitant de surinvestir dans le réseau.

>> Début des travaux de construction de la ligne à 735 kV Saint-Césaire–Hertel et du poste de la Montérégie, afin de sécuriser l'alimentation en électricité de la Montérégie et d'une partie du centre-ville et de l'ouest de l'île de Montréal.

>> Adaptation des modes d'exploitation du réseau afin de maximiser les échanges avec les réseaux voisins.

Fiabilité du réseau

Pour livrer à ses clients une énergie de qualité dans les meilleures conditions possible de fiabilité, Hydro-Québec TransÉnergie installe de nouveaux équipements et poursuit la mise en application d'un plan d'entretien préventif.

>> Investissements de près de 270 M$ pour assurer la pérennité du réseau de transport.

>> Mise en service d'une ligne à 120 kV de 20 km entre le poste de Sherbrooke, à Saint-Élie-d'Orford, et le poste de Magog, pour améliorer la fiabilité du réseau desservant Magog et ses environs.

>> Mise en place d'un système de détection vibroacoustique pour déceler les défaillances des équipements servant à atténuer les fluctuations de tension sur le réseau.

>> Fin des travaux de modernisation du centre de conduite du réseau.

>> Obtention par la Société de transmission de Cedars Rapids de l'autorisation de l'Office national de l'énergie pour la construction d'une ligne à 230 kV (exploitée à 120 kV) de 71 km qui remplacera une ligne datant de 1915.

Innovation technologique

Le succès d'Hydro-Québec TransÉnergie repose en grande partie sur la fiabilité et la capacité de transit de ses installations. Les activités de recherche-développement lui permettent d'améliorer constamment l'efficacité de ses équipements au meilleur coût possible.

De concert avec l'Institut de recherche d'Hydro-Québec et d'autres partenaires, la division a développé des technologies parmi les plus avancées dans son domaine, qu'il s'agisse de la conception des tracés ou de la gestion de réseaux étendus et complexes.

>> Réalisation d'un programme d'essais dynamiques afin d'évaluer le comportement des lignes de transport en cas de bris de pylônes, de conducteurs ou d'accessoires.

>> Fabrication d'un dispositif de déglaçage de fils sous tension qui s'installe sur les conducteurs ou sur les câbles de garde.

>> Inauguration de la Chaire Hydro-Québec TransÉnergie sur la simulation et la commande des réseaux électriques, en collaboration avec l'École de technologie supérieure. Le Québec dispose désormais d'un centre d'excellence scientifique et technologique de classe mondiale dans ce domaine.

La nouvelle ligne à 120 kV dans la région de Magog : une intégration harmonieuse au paysage.



Environnement

Hydro-Québec TransÉnergie met tout en œuvre pour concilier ses activités de transport d'électricité avec le maintien d'un cadre de vie de qualité dans les milieux où elle intervient.

La division a intégré sa préoccupation pour l'environnement à toutes les étapes de construction, d'exploitation et de maintenance de ses installations. De plus, elle a mis en place un programme rigoureux de suivi environnemental ainsi que des mesures de prévention ou d'atténuation des impacts de ses activités sur le milieu.

>> Réception de quatre prix pour la qualité environnementale de l'interconnexion MurrayLink, en Australie, conçue par TransÉnergie U.S.

Activités internationales

Hydro-Québec TransÉnergie commercialise ses services, son expertise et les produits technologiques liés à la gestion des réseaux par l'intermédiaire de TransÉnergie HQ et de ses quatre filiales. TransÉnergie HQ élabore également des projets de construction ou d'acquisition d'équipements de transport à l'étranger.

Le portefeuille de projets internationaux de la division comprend plusieurs investissements et participations, notamment le réseau de transport de Transelec au Chili, la ligne de transport TransMantaro au Pérou ainsi que les interconnexions DirectLink et MurrayLink en Australie. Toutes ces installations sont déjà en exploitation. En 2002, les revenus générés par les activités d'Hydro-Québec TransÉnergie à l'étranger s'élèvent à 251 M$.

>> Fin de la construction de la ligne sous-marine à haute tension de 40 km qui assurera le transport de 330 MW entre le sud-ouest du Connecticut et Long Island, dans l'État de New York (projet Cross Sound Cable), projet dans lequel Hydro-Québec TransÉnergie détient une participation de 75 %.

>> Mise en service de MurrayLink en Australie, une interconnexion de 220 MW et longue de 180 km qui relie les réseaux des États de Victoria et d'Australie-Méridionale, projet conçu par TransÉnergie U.S.

Détection du bruit des équipements de transport pour mesurer l'impact sur la qualité de vie des riverains.



Le réseau de transport de Transelec, au Chili, exploité par Hydro-Québec TransÉnergie.



Réglementation

Une partie importante des activités d'Hydro-Québec TransÉnergie est régie par des organismes chargés de veiller notamment à la fiabilité et à la commercialisation non discriminatoire du transit. La division doit faire autoriser ses tarifs et approuver plusieurs aspects de son fonctionnement par la Régie de l'énergie.

La division doit aussi se conformer aux exigences du Northeast Power Coordinating Council (NPCC) ainsi que du North American Electric Reliability Council (NERC).

>> Décision rendue par la Régie de l'énergie autorisant Hydro-Québec TransÉnergie à modifier les tarifs de transport d'électricité sur son réseau rétroactivement au 1er janvier 2001. La décision de la Régie fixe le taux de rendement de l'avoir de la division à 9,66 %. La Régie considère qu'Hydro-Québec a démontré l'efficacité opérationnelle du regroupement des activités de transport au sein de sa division Hydro-Québec TransÉnergie.

>> Dépôt à la Régie de l'énergie d'une demande d'approbation des normes de fiabilité du réseau.

>> Dépôt à la Régie de l'énergie d'une demande relative au raccordement de la future centrale de la Toulnustouc au réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie.

>> Dépôt à la Régie de l'énergie d'une demande d'autorisation du budget des investissements de 2003 pour les projets d'Hydro-Québec TransÉnergie dont le coût individuel est inférieur à 25 M$.

Technologies de l'information

L'efficacité d'Hydro-Québec TransÉnergie repose en grande partie sur des systèmes informatiques de pointe, adaptés à ses besoins. Ceux-ci contribuent à optimiser ses activités d'exploitation et de maintenance du réseau tout en lui permettant de gérer l'évolution de ses coûts.

>> Actualisation de l'infrastructure informatique du centre de repli, qui prend le relais du système informatique du centre de conduite du réseau en cas de panne.

>> Développement de l'arrimage des systèmes de maintenance et d'exploitation des télécommunications avec ceux du réseau de transport.

>> Fin du déploiement du progiciel Maximo, qui soutient les activités de maintenance des installations d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Expertise et ressources humaines

L'atteinte des objectifs d'Hydro-Québec TransÉnergie repose sur l'expertise et la mobilisation de son personnel. La division a élaboré un plan quinquennal intégré de gestion des compétences afin de conserver, de transmettre et d'élargir un savoir-faire souvent unique.

La division encourage ses employés à enrichir et à partager leurs connaissances par divers moyens, comme l'élaboration de normes et de méthodes ou la tenue de forums.

>> Tenue de l'Exposition TÉ-2002, une vitrine du savoir-faire des employés où ont été présentés des produits et des services utilisés par les employés de la division. L'exposition, qui a eu lieu au Palais des congrès de Montréal, a attiré quelque 2 300 visiteurs.

>> Diminution du taux de fréquence des accidents du travail avec perte de temps et assistance médicale, qui s'établit à 3,6 par 200 000 heures travaillées, comparativement à 4,4 en 2001.

>> Début de l'implantation du programme de responsabilisation des employés de métier, qui touche près de 1 400 employés d'Hydro-Québec TransÉnergie.

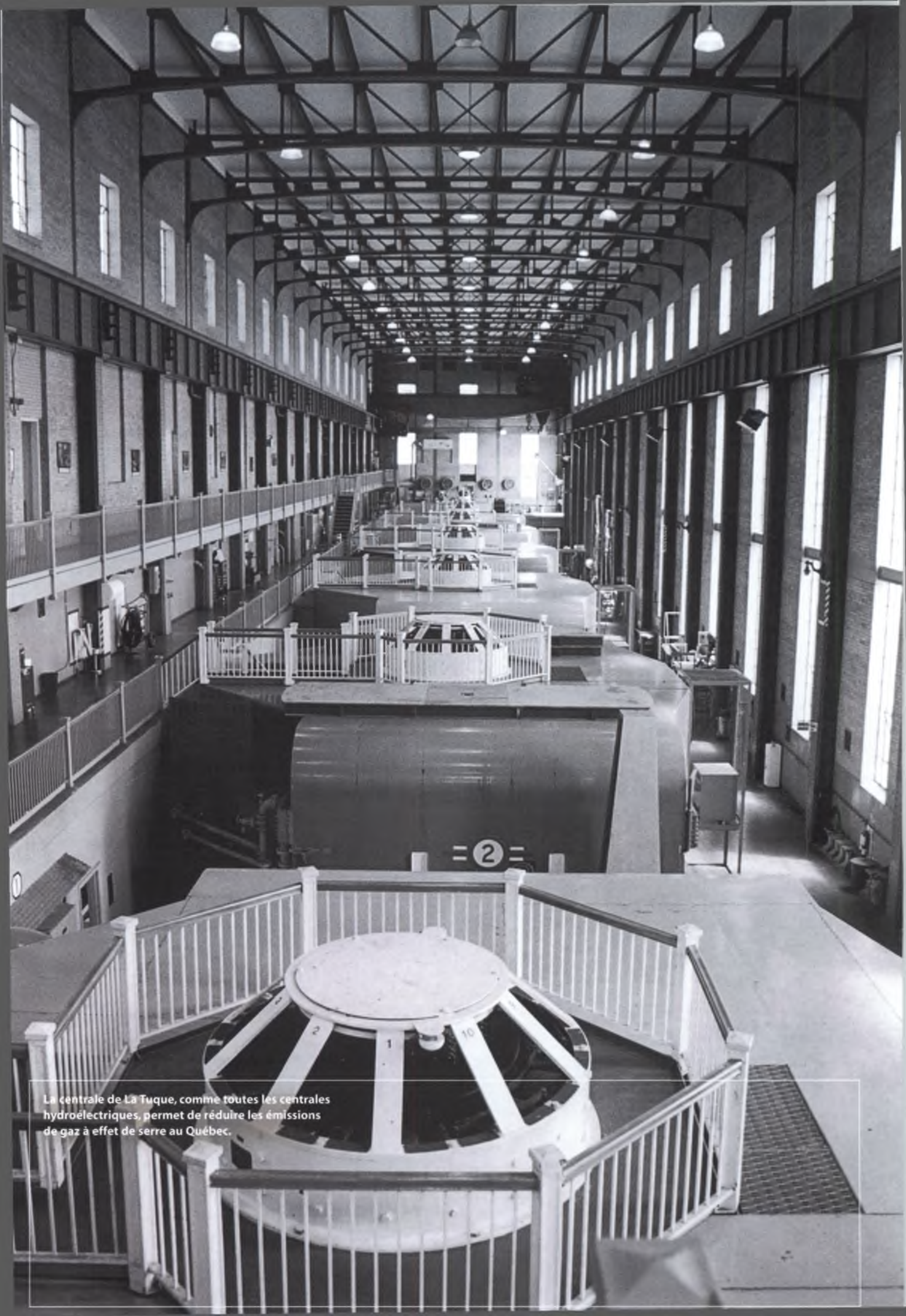
>> Création d'outils électroniques en vue de fournir de la formation sur le nouveau *Code de sécurité des travaux*, qu'Hydro-Québec TransÉnergie a mis en application en 2002.

Télécommunications et réseau de transport : des systèmes de maintenance et d'exploitation en voie d'arrimage.



Accidents du travail : une diminution appréciable en 2002.





La centrale de La Tuque, comme toutes les centrales hydroélectriques, permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Québec.

DANS UN CONTEXTE DE DÉRÉGLEMENTATION DES MARCHÉS, HYDRO-QUÉBEC PRODUCTION OPTIMISE L'UTILISATION DE SES INSTALLATIONS ET DÉVELOPPE LE POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.

7,9 G$
de chiffre d'affaires.

MÉTIER
Produire et commercialiser l'électricité

Hydro-Québec Production produit de l'électricité et la vend sur les marchés de gros au Québec et hors Québec. Pour le marché québécois, la division assure la fourniture d'un volume d'électricité patrimoniale représentant un maximum de 165 TWh par année, qu'elle a l'obligation de vendre au prix fixe de 2,79 cents le kilowattheure. Au-delà de ce volume, elle participe aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution, dans un contexte de libre concurrence.

Sur les marchés hors Québec, Hydro-Québec Production effectue des transactions diverses, principalement des ventes et des achats d'électricité à court terme. Ces transactions sont rentables et contribuent à une exploitation optimale des centrales et des réservoirs.

L'activité commerciale d'Hydro-Québec Production repose sur un parc de centrales dont la production est à 97 % d'origine hydraulique. La division exploite ce parc aux meilleures conditions de coût et de rendement, et elle prend les mesures nécessaires pour en assurer la pérennité. Ses actifs se chiffrent à 24,6 G$.

En plus d'augmenter sa propre production, grâce à un portefeuille diversifié de projets, pour être en mesure de participer à la croissance des marchés, la division s'assure d'autres sources d'approvisionnement, notamment par des contrats à long terme avec des producteurs privés du Québec, en privilégiant les énergies renouvelables.

Enfin, Hydro-Québec Production met son expertise en valeur sur les marchés étrangers, en Amérique centrale, en Chine et aux États-Unis, par des investissements ciblés et des contrats de services techniques.

« Exploiter l'ensemble du parc de production [...]. Développer le potentiel hydroélectrique du Québec. Vendre de l'électricité sur les marchés de gros au Québec et hors Québec. »

Plan stratégique 2002-2006, page 70



Thierry Vandal
Président d'Hydro-Québec Production

Marchés de gros

Tout en garantissant la fourniture du volume d'électricité patrimoniale au marché du Québec, Hydro-Québec Production joue un rôle actif sur les marchés de gros du nord-est du continent. Ses activités de vente et de courtage d'électricité sont centrées sur la vente des surplus d'électricité produite au Québec par ses installations, sur l'achat d'électricité à des fins de stockage et de revente et sur les transactions d'achat et de vente d'électricité à l'intérieur des marchés américains et ontarien.

En 2002, les marchés de l'électricité et de l'énergie en général, hors Québec, ont connu d'importantes turbulences, notamment sur le plan financier. Malgré le contexte difficile de l'industrie, la gestion prudente des activités de l'entreprise sur ces marchés lui a permis d'atteindre d'intéressants résultats.

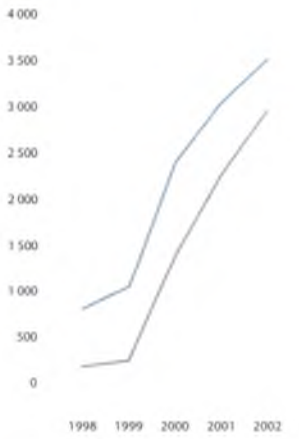
Les produits des ventes hors Québec ont augmenté de 13 % en 2002 pour atteindre 3,5 G$. Pour réaliser ces ventes, Hydro-Québec Production a effectué des achats d'électricité de 2,3 G$ sur les marchés américains à court terme. La division a également utilisé 12,6 TWh de ses installations au Québec, comparativement à 10,2 TWh en 2001.

>> Vente à Hydro-Québec Distribution de 158,0 TWh au prix fixe de 2,79 cents le kilowattheure (électricité patrimoniale). Les revenus de ces ventes s'élèvent à 4,2 G$.

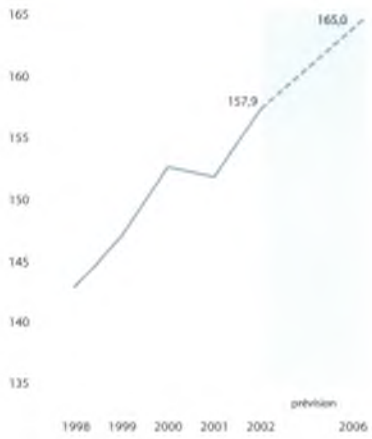
>> Participation, par l'entremise de la filiale Marketing d'énergie HQ, au marché ontarien de l'électricité, ouvert depuis le 1er mai 2002.

>> Sélection d'Hydro-Québec Production pour la vente de 600 MW à l'horizon 2006-2007, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec Distribution pour les besoins additionnels du marché québécois.

Ventes d'électricité hors Québec et achats à court terme



Ventes d'électricité au Québec à Hydro-Québec Distribution



Le courtage de l'électricité au siège social : une activité qui a rapporté 3,5 G$ en 2002.



Exploitation

Hydro-Québec Production exploite ses installations en fonction d'engagements contractuels et des occasions de vente et d'achat offertes sur les marchés de gros de l'électricité au Québec et hors Québec. L'optimisation de la maintenance des installations est un facteur déterminant de la performance et de la pérennité du parc de production.

Le parc de production, qui compte 50 centrales hydroélectriques et 5 centrales thermiques, a une puissance installée totale de 32 516 MW, à laquelle s'ajoute la majeure partie de la production de la centrale des Churchill Falls, au Labrador, qui a une puissance installée de 5 428 MW. Les aménagements hydroélectriques comprennent également 25 grands réservoirs, d'une capacité de stockage de 172 TWh, et 562 barrages et digues. En 2002, Hydro-Québec Production a investi 305 M$ pour assurer la sécurité, la fiabilité, la pérennité et le rendement optimal du parc de production.

>> Poursuite des travaux de réfection de la centrale de la Bersimis-1.
>> Poursuite des travaux de réfection et de rééquipement de la centrale aux Outardes-3, qui augmenteront la puissance installée d'environ 260 MW.
>> Poursuite des travaux de réfection de la centrale et du barrage des Rapides-des-Quinze.
>> Poursuite des travaux de réhabilitation de la centrale de Beauharnois.
>> Début des travaux de réfection des barrages du Coteau-1, du Coteau-3, de l'Île-Juillet-1 et de l'Île-Juillet-2, en amont de la centrale des Cèdres.
>> Poursuite des travaux de construction de deux nouveaux évacuateurs de crues et de barrages sur les sites des anciennes centrales de la Chute-Garneau et de Pont-Arnaud, à la demande du gouvernement du Québec.
>> Renouvellement pour une période de quatre ans du permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Gentilly-2.
>> Poursuite des études portant sur la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Projets de développement

Hydro-Québec Production poursuit le développement du potentiel hydroélectrique du Québec en vue d'accroître sa capacité de production et de participer ainsi à la croissance de l'ensemble de ses marchés. À cette fin, la division a investi 748 M$ en 2002 dans la réalisation de projets. Par ailleurs, compte tenu de la croissance prévue des marchés et des délais de mise en service des équipements hydroélectriques, elle a mis de l'avant, en 2002, un projet de centrale à cycle combiné au gaz naturel. La mise en service de cette centrale est envisagée à l'horizon 2006.

Les projets déjà en cours ou à l'étude répondent à des exigences rigoureuses de rentabilité, d'accueil favorable par les communautés locales et de respect de l'environnement.

>> Poursuite des travaux d'aménagement d'une nouvelle centrale hydroélectrique sur la rivière Saint-Maurice, à Grand-Mère (220 MW), un projet de 430 M$.
>> Poursuite des travaux d'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Toulnustouc (553 MW), un projet de 800 M$.
>> Début des travaux de construction de la centrale de l'Eastmain-1 (2 G$) et de l'avant-projet de la centrale de l'Eastmain-1-A et de la dérivation Rupert. La production provenant de l'ensemble de ces aménagements pourrait atteindre 12,6 TWh par année.
>> Poursuite des travaux additionnels à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (882 MW), dont la mise en service est prévue pour 2003.
>> Autorisation par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada du projet de dérivation partielle de la rivière Manouane vers le réservoir Pipmuacan, en amont des centrales de la Bersimis-1 et de la Bersimis-2.
>> Réalisation des travaux de dérivation partielle des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons vers le réservoir Pipmuacan.
>> Poursuite de l'avant-projet de la centrale de la Péribonka (385 MW), sur la rivière du même nom.
>> Fin de l'avant-projet de la centrale à cycle combiné au gaz naturel du Suroît (800 MW) et tenue des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement relatives à ce projet.

Fin des travaux de réfection de la centrale de Shawinigan-2.



Scompi, un robot de plus en plus utilisé.



Une relève compétente, élément clé de notre réussite.



Innovation technologique

Les activités de recherche-développement d'Hydro-Québec Production visent à améliorer la performance du parc de production, à en assurer la pérennité et à réduire les coûts d'exploitation et de construction. En 2002, 23 M$ ont été affectés à des projets d'innovation technologique liés à la production d'électricité.

>> Implantation à la centrale La Grande-3 de la technologie MATH (modèles d'analyse des turbines hydrauliques), ce qui en a amélioré la performance.

>> Améliorations importantes apportées au robot Scompi, employé pour des travaux de fabrication et de réparation de roues de turbines hydrauliques. Ce robot a démontré ses nombreux avantages lorsqu'il a été utilisé à la centrale de Beauharnois ainsi que dans le cadre d'un projet en Chine piloté par GE Hydro. Il a également servi à la réalisation de travaux de blindage à la centrale de la Sainte-Marguerite-3.

>> Mise au point d'outils robotisés de diagnostic et d'intervention permettant de réduire les coûts de maintenance de la centrale de Gentilly-2.

Environnement

Hydro-Québec Production gère avec soin les impacts environnementaux pouvant résulter de l'exploitation des installations de production. Elle effectue également de la recherche et met en œuvre des plans d'action pour réduire les impacts à la source, dans une optique de développement durable.

>> Maintien depuis 2001 de l'enregistrement du système de gestion environnementale de la vice-présidence – Exploitation des équipements de production à la norme internationale ISO 14001.

>> Association avec l'Université Laval pour la réalisation d'un projet de recherche visant la mise au point d'une technologie permettant de capter du CO_2, un gaz à effet de serre.

>> Conclusion d'une recherche démontrant que les réservoirs ayant plus de dix ans d'existence émettent de deux à trois fois moins de gaz à effet de serre que les réservoirs de moins de six ans, et qu'ils n'en émettent pas plus que les lacs naturels.

>> Mise en œuvre d'un plan d'action visant à améliorer l'efficacité des systèmes de traitement des eaux usées des installations.

Activités internationales

Hydro-Québec Production est présente sur la scène internationale. Elle détient des participations dans des entreprises qui produisent de l'électricité en Chine, au Panamá et au Costa Rica.

De plus, elle offre des services professionnels dans les domaines de l'exploitation, de la gestion, de la réfection et de l'optimisation de la production de centrales hydroélectriques. En 2002, ces activités ont généré des revenus de 49,5 M$ et un bénéfice de 13,8 M$.

>> Refinancement de la dette de la centrale de Fortuna, au Panamá, grâce à une première émission d'obligations sur les marchés américain, panaméen et canadien. Hydro-Québec est propriétaire de cette centrale à hauteur de 16,3 %.

Expertise et ressources humaines

Hydro-Québec Production dispose d'une main-d'œuvre compétente, dont le savoir-faire et le dynamisme lui permettent de relever les défis propres à ses activités et à ses marchés. La gestion et la formation d'une relève tout aussi compétente sont essentielles à sa réussite à moyen et à long termes.

>> Signature d'une entente avec le syndicat des employés de métier créant 153 emplois permanents. Ces emplois sont saisonniers – de mars à novembre –, ce qui correspond mieux aux calendriers de maintenance des installations.

>> Signature d'ententes avec le syndicat des employés de métier et le syndicat des ingénieurs qui permettent d'adapter les conditions de travail des employés affectés à l'exploitation de la centrale de Gentilly-2 aux nouvelles exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

>> Mise en application d'une entente patronale-syndicale visant à responsabiliser davantage les employés de métier.

>> Formation de 139 cadres aux pratiques d'accompagnement professionnel.

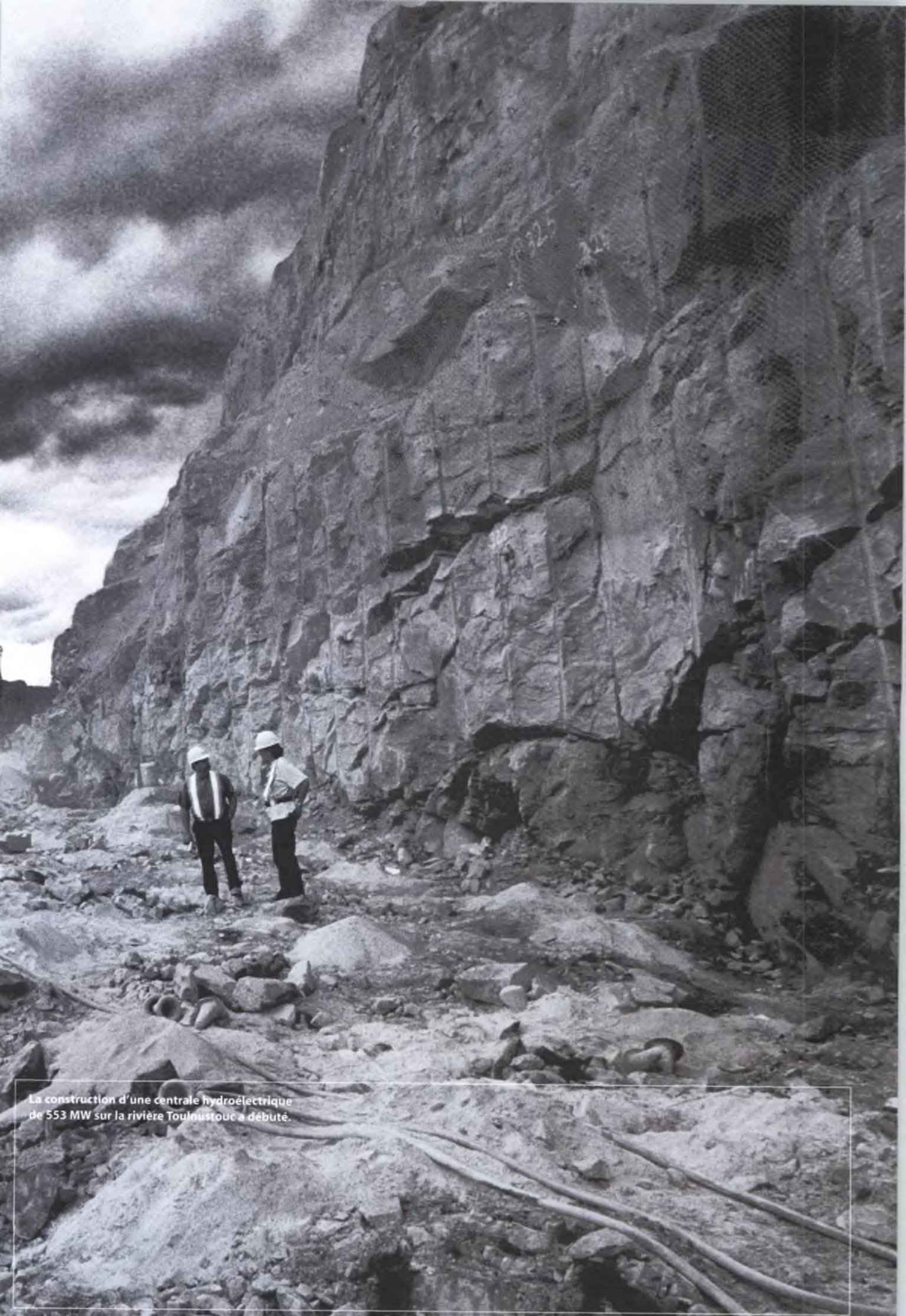
>> Programme intensif de formation au nouveau *Code de sécurité des travaux* touchant 2 908 employés des centrales d'Hydro-Québec Production et des entrepreneurs qui travaillent pour la division.

>> Diminution de la fréquence des accidents du travail, qui s'établissait à 4,65 par 200 000 heures travaillées en fin d'année, contre 5,07 en 2001.

La sécurité, un impératif pour les employés et les entrepreneurs.



Hydro-Québec Production maintient en tout temps une réserve en énergie suffisante pour combler un déficit éventuel d'apport d'eau de 64 TWh sur deux années consécutives ainsi qu'une réserve en puissance représentant de 10 à 12 % de ses engagements contractuels.



La construction d'une centrale hydroélectrique de 553 MW sur la rivière Toulnustouc a débuté.

HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES DÉTIENNENT L'EXPERTISE NÉCESSAIRE POUR RÉALISER DE GRANDS PROJETS DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ, AU QUÉBEC ET DANS LE MONDE.

2 800 MW

s'ajouteront au parc de production de l'entreprise d'ici 2013 grâce à la réfection de centrales et à la construction d'aménagements.

MÉTIER
Concevoir et réaliser des aménagements hydroélectriques et des lignes de transport à haute tension

Hydro-Québec Équipement offre des services-conseils en ingénierie, en environnement et en gestion de projets, et elle joue un rôle d'entrepreneur général auprès des autres divisions d'Hydro-Québec, principalement Hydro-Québec Production et Hydro-Québec TransÉnergie. Elle est un partenaire clé de l'entreprise, car son savoir-faire contribue directement à la performance d'Hydro-Québec. Pour accroître la compétitivité de ses clients, la division optimise ses façons de faire et elle actualise son expertise de manière à réduire les coûts et les délais de réalisation des projets qui lui sont confiés. Ses coûts et son taux de productivité se comparent d'ailleurs avantageusement à ceux du marché.

Hydro-Québec Équipement relève d'importants défis techniques et logistiques comme la construction d'aménagements ou la réfection de centrales hydroélectriques en milieu éloigné ou en zone urbaine, ou encore la construction de lignes électriques à haute tension sur des distances de plusieurs centaines de kilomètres. Elle doit faire preuve de flexibilité, notamment dans le cas des travaux de réfection où le client souhaite réduire le plus possible ses pertes de production, donc le temps d'arrêt des installations.

Quelles que soient la nature et l'ampleur de ses mandats, la division applique systématiquement un processus d'évaluation environnementale qui s'appuie sur des connaissances et un savoir-faire acquis pendant plus de 30 ans.

Hydro-Québec Équipement fait approuver ses projets par les autorités gouvernementales compétentes et elle les réalise en accord avec les milieux concernés. De plus, elle s'efforce d'optimiser les retombées économiques et technologiques de ses projets dans les régions visées.

La division intervient au Québec, en dehors du territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. Son volume d'activité est étroitement lié aux projets mis de l'avant par les autres divisions.

Au cours de l'année, Hydro-Québec Équipement a procédé à l'arrimage de son système d'analyse de risques avec le système d'analyse financière d'Hydro-Québec Production afin d'assurer la compétitivité des projets de production et de soutenir la prise de décision à chaque étape de réalisation d'un projet.

« Fournir des conseils stratégiques et des services en ingénierie [...] et réaliser des projets de construction dans le domaine de l'énergie sur la scène nationale et internationale. »
Plan stratégique 2002-2006, page 82



Richard Cacchione
Président d'Hydro-Québec Équipement

Production d'électricité

Nouveaux aménagements

>> Réalisation de travaux additionnels à la centrale de la Sainte-Marguerite-3, soit le blindage et le bétonnage d'une section de 330 m de la galerie d'amenée qui alimente les deux groupes turbines-alternateurs de la centrale. Malgré l'important défi technologique qu'ils représentaient, ces travaux ont été réalisés dans le respect des échéanciers. Depuis le début de la construction de cet aménagement, en 1994, la région de la Côte-Nord a bénéficié de retombées économiques de 500 M$, soit le quart de l'investissement total.

>> Poursuite des travaux de construction de la nouvelle centrale hydroélectrique à Grand-Mère. La réalisation de ce projet de 454 M$ dans un espace restreint, en milieu urbain, constitue un défi de taille.

>> Achèvement des travaux d'aménagement d'un campement pouvant accueillir près de 1 000 personnes et début des travaux de construction de la centrale de la Toulnustouc, au coût de 800 M$.

>> Réalisation des travaux de dérivation partielle des rivières Portneuf et du Sault aux Cochons, et obtention des permis du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada pour le projet de dérivation de la rivière Manouane.

Réfection

>> Poursuite des travaux de réhabilitation de la centrale de Beauharnois, un projet de 1,5 G$ qui a débuté en 1994 et qui devrait se terminer vers 2013. En 2002, la division a achevé la réfection de trois groupes turbines-alternateurs, ainsi que la construction du bâtiment est de la centrale, qui servira de poste de départ.

>> Poursuite des travaux de reconstruction des évacuateurs de crues et des barrages de la Chute-Garneau et de Pont-Arnaud, dans la région du Saguenay.

>> Réalisation, pour le compte du gouvernement du Québec, de la première phase des travaux de régularisation des crues du lac Kénogami.

>> Poursuite des travaux de réfection de la centrale aux Outardes-3 et de remplacement des turbines pour en augmenter la production.

>> Poursuite des travaux de réfection complète des huit groupes turbines-alternateurs de la centrale de la Bersimis-1, qui se termineront en 2005.

Avant-projets

>> Poursuite des études d'avant-projet portant sur l'aménagement des centrales de la Péribonka, des Rapides-des-Cœurs et de la Chute-Allard.

>> Réalisation des études d'avant-projet concernant la réfection et le rééquipement de la centrale et du poste aux Outardes-4.

>> Fin des études d'avant-projet concernant la réfection des centrales de Rapide-2 et de Rapide-7.

Construction de la centrale de la Toulnustouc : le campement des travailleurs.



La nouvelle centrale de Grand-Mère, un chantier en milieu urbain.



Travaux de réfection à la centrale de Beauharnois.



Transport d'électricité

Nouveaux aménagements

>> Début des travaux d'aménagement du poste de la Montérégie, au coût de 102 M$. Ce projet est la pierre angulaire du bouclage de la Montérégie.

>> Obtention des décrets gouvernementaux, début des travaux d'ingénierie et lancement des appels d'offres pour la construction du tronçon de 45 km de la ligne à 735 kV Saint-Césaire–Hertel.

>> Construction d'une ligne de transport à 69 kV d'une longueur de 50 km entre les postes de Micoua et de Pesamit, pour alimenter le campement et le chantier de construction de la centrale de la Toulnustouc.

>> Construction d'une ligne à 120 kV entre Magog et Sherbrooke afin de sécuriser l'alimentation électrique de la région de Magog.

Réfection

>> Reconstruction d'une ligne à 120 kV d'une longueur de 25 km entre les municipalités de Lachute et de Lafontaine, pour sécuriser l'alimentation de la région de Lachute.

Avant-projet

>> Dépôt auprès du ministère de l'Environnement de la demande de permis pour la construction d'une ligne à 315 kV entre le poste de Micoua et la centrale de la Toulnustouc.

Ingénierie

Hydro-Québec Équipement offre des services d'ingénierie aux autres divisions d'Hydro-Québec dans plusieurs domaines, notamment le transport et la production d'électricité, les commandes et automatismes de réseau ainsi que les télécommunications.

La division intervient dès l'étape de l'avant-projet de nouveaux aménagements (études de faisabilité, développement et optimisation des concepts) et elle coordonne l'ingénierie détaillée des projets (validation des plans et devis). Elle réalise également de nombreux projets de réfection de lignes, de postes et de centrales, et elle propose à ses clients des solutions sur mesure.

Pour tenir son expertise à jour, la division participe à des projets de développement technologique, comme le projet Esprit. Ce projet favorise l'élaboration de pratiques qui ont un impact direct sur la fiabilité des équipements de transport et de production d'électricité, de même que sur leur flexibilité d'exploitation.

>> Poursuite des projets de recherche visant à améliorer la conception de barrages avec masque amont en béton ou en béton compacté au rouleau, de même que la modélisation des écoulements de rivière en présence de glace.

Construction d'une ligne à 120 kV entre Magog et Sherbrooke.



Environnement

Hydro-Québec Équipement est responsable de la réalisation de l'ensemble des évaluations environnementales requises pour les projets de réfection et de construction d'équipements de production et de transport d'électricité.

En plus de s'assurer que les projets satisfont aux exigences environnementales fixées par Hydro-Québec et les gouvernements concernés, la division propose et met en place des mesures d'atténuation pour minimiser les impacts de la construction et de l'exploitation des ouvrages et pour mettre en valeur certains éléments du milieu. Afin d'entreprendre plus rapidement les mandats que lui confient ses clients, elle déploie de grands efforts pour réduire la durée des processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux.

>> Implantation d'une méthode d'évaluation environnementale s'inscrivant dans le plan d'action ISO 14001 et visant à encadrer la réalisation des études d'impact relatives aux nouveaux aménagements hydroélectriques, ainsi qu'à en faciliter l'analyse par les instances gouvernementales concernées.

Expertise et ressources humaines

La préparation de la relève et le transfert d'une expertise de pointe dans plusieurs domaines représentent des défis importants pour Hydro-Québec Équipement, qui compte parmi son personnel un grand nombre d'ingénieurs et de techniciens.

>> Réalisation d'une trentaine de projets de transfert des connaissances dans des domaines ayant une importance stratégique pour la division.

>> Signature d'une entente avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST) visant à inciter les entrepreneurs à gérer eux-mêmes la sécurité sur les chantiers selon les standards définis par Hydro-Québec, qui sont reconnus pour être les plus élevés du Québec.

Travaux d'arpentage sur le site de la centrale de la Toulnustouc



MÉTIER

Fournir des services de classe mondiale en ingénierie et en réalisation de projets de construction dans le domaine de l'énergie

La Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) réalise pour le compte d'Hydro-Québec des projets dans le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, et elle exécute des contrats obtenus à la suite d'appels d'offres, au Québec ou hors Québec. Elle a développé une expertise de bâtisseur dans des milieux éloignés et des environnements multiculturels comme le Nord québécois ou les Andes, au Pérou, où elle a construit une ligne de transport à 220 kV à des altitudes dépassant parfois 4 000 m.

La SEBJ œuvre en harmonie avec les collectivités concernées. Elle peut ainsi prendre en compte les préoccupations et les avis des utilisateurs du territoire dans la conception des installations de transport et de production, dès l'étape des études d'avant-projet, et établir avec eux des partenariats fructueux. Elle se préoccupe en tout temps des impacts de ses réalisations sur les milieux naturel et humain.



Élie Saheb
Président-directeur général de
la Société d'énergie de la Baie James

Projets d'aménagement hydroélectrique

Hydro-Québec et la SEBJ ont conclu des ententes avec les Cris de la Baie-James, notamment les conventions Nadoshtin et Boumhounan concernant la construction de l'aménagement hydroélectrique de l'Eastmain-1 et les études d'avant-projet de la centrale de l'Eastmain-1-A et de la dérivation Rupert.

Les ententes prévoient que les travaux seront réalisés pour le compte d'Hydro-Québec Production par la SEBJ, en étroite collaboration avec la nation crie, et que cette dernière obtiendra des contrats et profitera des retombées associées au développement hydroélectrique du territoire.

La construction de ces deux aménagements hydroélectriques ajoutera 1 250 MW au parc de centrales d'Hydro-Québec Production. Le coût total des projets est évalué à 4 G$.

La SEBJ est responsable de la réalisation des projets. Hydro-Québec détient déjà les autorisations nécessaires pour construire l'aménagement de l'Eastmain-1. Elle soumettra le projet de la centrale de l'Eastmain-1-A et de la dérivation Rupert au processus d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social, qui est prévu dans la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. Elle devra aussi obtenir l'aval des autorités compétentes. Elle est également maître d'œuvre du projet d'évaluation du potentiel hydroélectrique du Nunavik.

Aménagement hydroélectrique de l'Eastmain-1

>> Début de la construction de la route d'accès et des campements.

>> Intégration de travailleurs cris et jamésiens aux diverses étapes des travaux. Des 430 travailleurs sur le chantier, le tiers sont des Cris. À la pointe des travaux, en 2004, le projet fournira de l'emploi à 2 400 personnes.

>> Maximisation des retombées économiques du projet pour les populations crie et jamésienne.

Centrale de l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert

>> Début des études techniques et environnementales en vue de l'approbation du projet par les autorités compétentes. Ces études, dont le coût est évalué à 60 M$, tiennent compte des besoins et des préoccupations des Cris, et elles mettent à profit leur connaissance du milieu. Trois universités et 18 entreprises spécialisées en environnement sont associées à ces études.

>> Création d'une table d'information et d'échange dont le rôle consiste à consulter les utilisateurs jamésiens du territoire et à rechercher des solutions consensuelles pour répondre à leurs préoccupations.

Évaluation du potentiel hydroélectrique du Nunavik

Hydro-Québec, la SEBJ et la Société Makivik ont signé une entente de partenariat portant sur des études d'évaluation du potentiel hydroélectrique du Nunavik, qui varie entre 6 300 MW et 7 200 MW.

Ces études permettront de déterminer les aménagements possibles en fonction de leur faisabilité technique, économique et environnementale. Les projets devront également être accueillis favorablement par les communautés locales.

>> Réalisation de la première phase des études pour déterminer les sites potentiels sur les rivières Nastapoka, Caniapiscau, à la Baleine et George, en partenariat avec les communautés inuites.

>> Désignation par la Société Makivik de trois coordonnateurs inuits pour assurer la communication avec les communautés locales.

>> Engagements budgétaires de 7,5 M$ en 2002 pour la réalisation de l'étude du potentiel hydroélectrique du Nunavik.

Ligne de transport des Cèdres-Cornwall de la Société de transmission électrique de Cedars Rapids

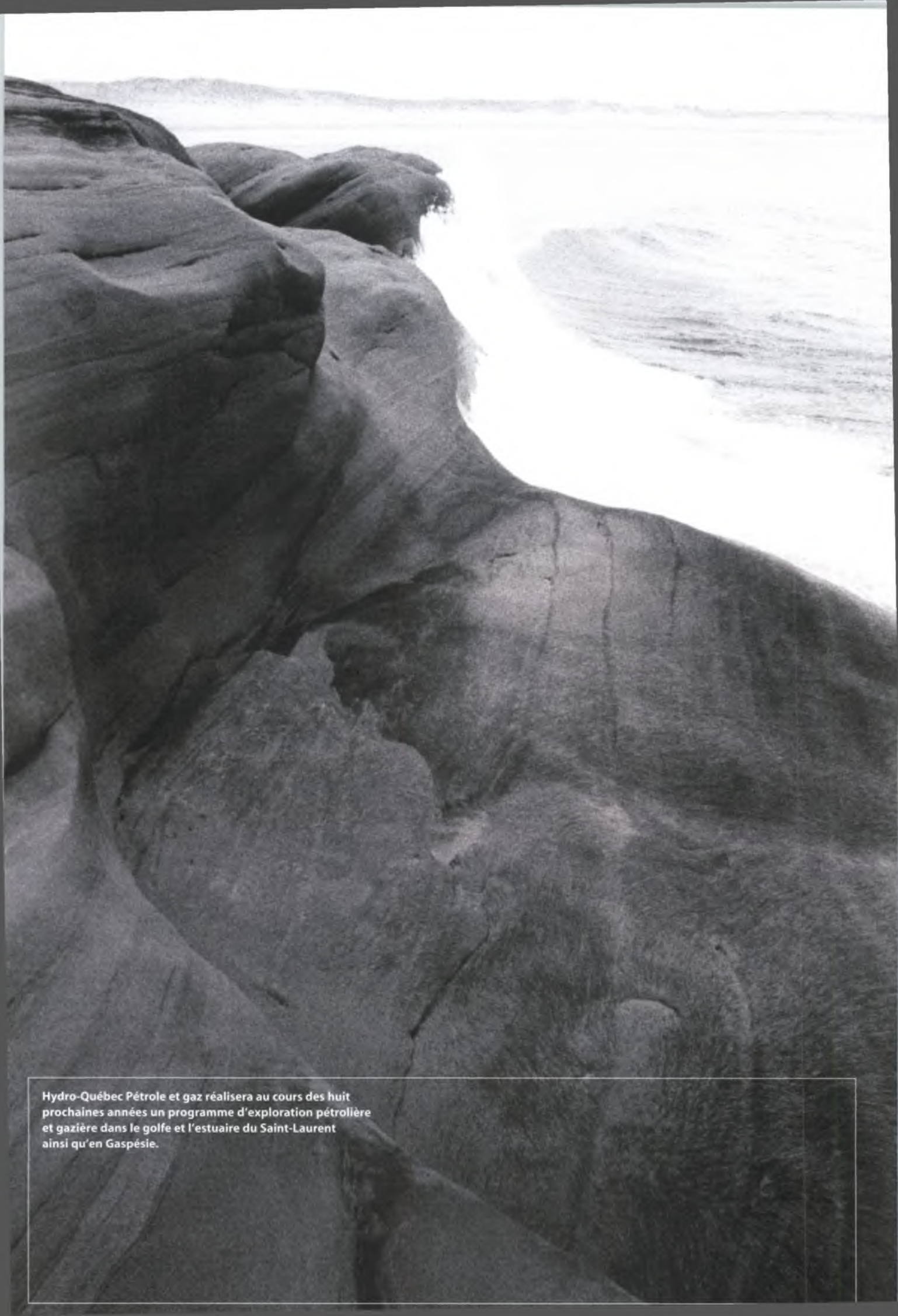
>> Début de la construction d'une ligne de transport à 230 kV pour remplacer une ligne à 120 kV qui date de 1915, un projet de 41,5 M$ obtenu à la suite d'un appel d'offres d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Construction de la route d'accès, dans le cadre du projet de l'Eastmain-1.



L'aménagement de l'Eastmain-1, un projet mené de concert avec les communautés régionales.





Hydro-Québec Pétrole et gaz réalisera au cours des huit prochaines années un programme d'exploration pétrolière et gazière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent ainsi qu'en Gaspésie.

LES ÉTUDES GÉOSCIENTIFIQUES EFFECTUÉES DANS L'EST DU QUÉBEC PERMETTENT À HYDRO-QUÉBEC DE CROIRE À L'EXISTENCE D'IMPORTANTES RÉSERVES D'HYDROCARBURES DONT L'EXPLOITATION ENTRAÎNERAIT DES RETOMBÉES APPRÉCIABLES POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.

330 M$

seront investis, d'ici 2010,
dans un programme d'exploration
auquel s'associeront des entreprises
de classe mondiale.

MÉTIER
Explorer le potentiel en hydrocarbures de l'est du Québec

Étant donné l'importance de ses actifs et l'étendue de ses activités, Hydro-Québec est l'une des plus grandes entreprises du secteur énergétique du Canada. Elle compte le demeurer afin de continuer à créer de la richesse et de l'emploi pour tous les Québécois.

Depuis 1997, Hydro-Québec détient une participation majoritaire dans Noverco, une société de portefeuille active dans le domaine du transport par pipeline du gaz naturel, du pétrole et des liquides du gaz naturel ainsi que dans la distribution du gaz naturel. De plus, elle demeure à l'affût des développements liés à la production décentralisée d'électricité afin d'investir éventuellement dans des applications commerciales prometteuses, tant pour Hydro-Québec que pour Gaz Métropolitain et la clientèle.

En 2002, Hydro-Québec s'est engagée dans la mise en valeur du potentiel pétrolier et gazier de l'est du Québec. Pour réduire les risques, les travaux d'exploration seront réalisés en partenariat avec des entreprises possédant la capacité financière et l'expertise requises pour mener à bien ces travaux. Les études déjà effectuées par des spécialistes de l'industrie confirment la présence de zones sédimentaires dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent ainsi qu'en Gaspésie. En plus de représenter une valeur commerciale certaine, la découverte d'importants gisements de pétrole et de gaz naturel permettrait de diversifier l'approvisionnement du Québec en énergie et de stimuler l'économie des régions.

« Jouer un rôle de catalyseur pour l'industrie pétrolière et gazière du Québec. »

Plan stratégique 2002-2006, Addenda de juin 2002



Michel Gourdeau
Président d'Hydro-Québec Pétrole et gaz

Participations

Hydro-Québec détient 41,2 % du capital-actions émis par Noverco et deux options d'achat portant sur 9,2 % des actions de cette entreprise.

De son côté, Noverco détient 77,4 % des actions de la Société en commandite Gaz Métropolitain, de même que 9,8 % des actions ordinaires d'Enbridge, le plus grand transporteur pétrolier du monde et le plus important distributeur gazier du Canada. Par cet investissement, Hydro-Québec appuie les stratégies de croissance de ces entreprises, en particulier celles qui lui procurent des revenus intéressants tout en favorisant les consommateurs québécois.

>> Enregistrement d'un bénéfice net de 38 M$ provenant de la participation d'Hydro-Québec dans Noverco, en hausse de 20 M$ par rapport à 2001.

>> Poursuite du projet de démonstration, en collaboration avec Gaz Métropolitain, d'une microturbine Capstone alimentée au gaz naturel, exploitée en mode cogénération et en parallèle avec le réseau de distribution d'Hydro-Québec.

Exploration pétrolière et gazière

L'élargissement des activités d'Hydro-Québec aux secteurs pétrolier et gazier offre des occasions d'affaires nouvelles dans une industrie en croissance. Les prix du gaz naturel, notamment, ont considérablement augmenté au cours des dernières années, en raison d'une forte demande découlant du développement économique soutenu au Canada et aux États-Unis et des stocks réduits.

Le faible taux de remplacement des réserves et l'utilisation accrue du gaz naturel dans la production d'électricité, notamment dans le nord-est des États-Unis, permettent d'entrevoir que le marché et les prix se maintiendront à un niveau assurant la rentabilité des activités dans ce secteur au cours des prochaines années.

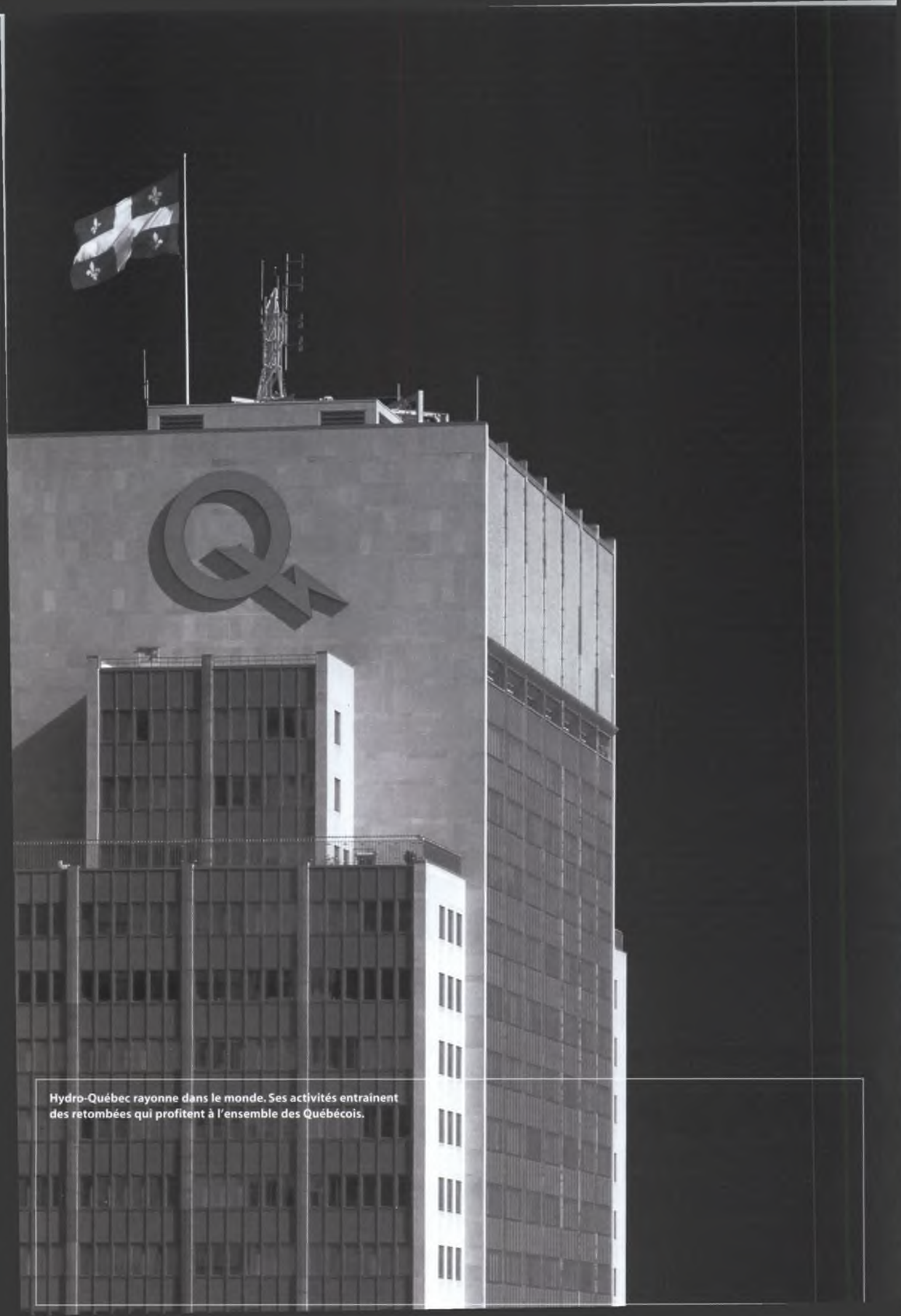
>> Décision d'investir 330 M$ d'ici 2010 dans l'exploration pétrolière et gazière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent ainsi qu'en Gaspésie, en association avec des entreprises d'exploration de classe mondiale.

>> Annonce de la construction, à Québec, de l'édifice Roland-Giroux pour abriter Hydro-Québec Pétrole et gaz à compter de 2005.

>> Forage d'un puits d'exploration en Gaspésie, en partenariat avec les sociétés Junex et Gestion Bernard Lemaire.

Forage d'un puits d'exploration en Gaspésie.





Hydro-Québec rayonne dans le monde. Ses activités entraînent des retombées qui profitent à l'ensemble des Québécois.

HYDRO-QUÉBEC SE CLASSE PARMI LES GRANDS FOURNISSEURS D'ÉLECTRICITÉ DU MONDE GRÂCE À LA DÉTERMINATION, AU COURAGE ET À LA CONFIANCE EN L'AVENIR DONT FONT PREUVE CEUX ET CELLES QUI BÂTISSENT L'ENTREPRISE.

1,6 G$

d'achats de biens et de services au Québec : toutes les régions en ont profité.

Recherche et planification stratégique

Dans une industrie en constante évolution, Hydro-Québec doit tout mettre en œuvre pour conserver la place de chef de file qu'elle occupe dans le domaine énergétique en Amérique du Nord. C'est pourquoi elle prépare des plans stratégiques pour soutenir sa croissance à long terme. Elle compte progresser en partie grâce à la recherche et au développement de nouvelles technologies qui améliorent l'efficience et la rentabilité de ses divisions. Hydro-Québec consent également des efforts pour valoriser et commercialiser les produits et services mis au point dans ses laboratoires. Par ses investissements en capital de risque, elle développe de nouveaux partenariats d'affaires et elle identifie sur le marché les technologies émergentes les plus pertinentes pour les activités des divisions. De plus, l'entreprise poursuit ses activités de veille relatives à des discontinuités et à des virages technologiques susceptibles d'influer, à long terme, sur son modèle d'affaires ou sur sa raison d'être, afin de se positionner stratégiquement sur le marché de demain.

Assurer la performance et la viabilité à long terme de l'entreprise.
Plan stratégique 2002-2006, page 119

Planification stratégique

Hydro-Québec produit un plan stratégique qui guide ses activités sur un horizon de cinq ans et elle en réévalue les orientations tous les deux ans. Ce plan est élaboré de concert avec les divisions et les unités corporatives et soumis au Conseil d'administration avant d'être approuvé par le gouvernement du Québec.

>> Examen du *Plan stratégique 2002-2006* par la Commission de l'économie et du travail du gouvernement du Québec.

>> Dépôt d'un addenda au Plan stratégique couvrant la participation de l'entreprise à l'exploration gazière, de même que son soutien au développement de l'industrie éolienne.

>> Suivi et analyse des changements majeurs dans l'industrie afin d'effectuer les meilleurs choix et de cibler les occasions de développement de l'entreprise.

Innovation technologique

Les activités de recherche-développement d'Hydro-Québec visent deux objectifs : l'amélioration de la performance des divisions et le repositionnement stratégique à long terme de l'entreprise.

L'innovation technologique a un impact déterminant sur l'efficacité des divisions de l'entreprise et leur permet d'accroître leurs avantages concurrentiels. De plus, certaines technologies mises au point pour répondre aux besoins des divisions offrent un potentiel de commercialisation susceptible d'influer sur le rendement de l'entreprise. Les projets de recherche-développement sont tous élaborés autour de thèmes identifiés par les divisions et directement liés à l'amélioration de leurs activités respectives.

Un exercice rigoureux, auquel ont collaboré plusieurs experts du milieu de l'énergie, a amené l'entreprise à produire une carte routière technologique. Cette carte lui permet de repérer les technologies de rupture ayant un impact important sur son modèle d'affaires actuel, notamment dans les domaines de la production décentralisée, de la gestion du réseau et de ses limites, de l'énergie éolienne et de son intégration au réseau, ainsi que de l'efficacité énergétique. Hydro-Québec participe également au consortium OURANOS, un regroupement de scientifiques dont les travaux sont consacrés à l'analyse des changements climatiques en Amérique du Nord, ainsi qu'aux enjeux et aux scénarios qui en découlent.

Diverses innovations visant, par exemple, la production d'énergie non polluante, exercent déjà une pression sur l'industrie de l'énergie et viendront graduellement modifier le marché. La capacité d'Hydro-Québec d'intégrer rapidement les technologies d'avenir à ses activités contribuera au maintien de son leadership technologique.

Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise a consacré 107 M$ en 2002 à des activités de recherche-développement réalisées principalement par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, qui détient un savoir-faire reconnu mondialement dans les domaines de la production et du transport d'électricité.

Le développement de l'énergie éolienne, un créneau d'avenir.



Travaux de recherche-développement – Hydro-Québec Distribution

>> Développement d'un nouveau concept de réseau de distribution souterrain fonctionnant à une tension intermédiaire de 600 V, qui permet de réduire considérablement le coût d'enfouissement des lignes.

>> Réalisation de projets liés à l'efficacité énergétique.

Travaux de recherche-développement – Hydro-Québec Production

>> Mise en service aux centrales de Chelsea et de Paugan du premier prototype de robot pour l'inspection des ouvrages immergés. Ce robot rend le travail des scaphandriers plus sécuritaire.

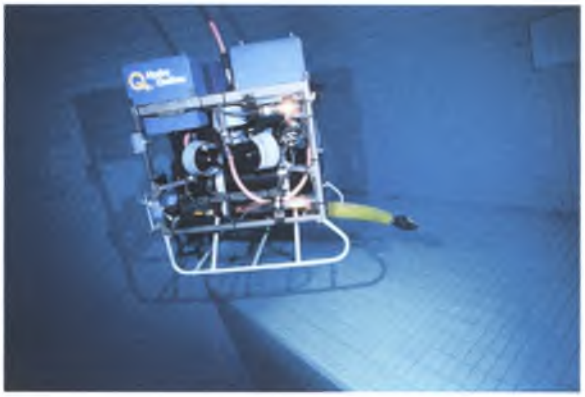
Travaux de recherche-développement – Hydro-Québec TransÉnergie

>> Mise au point d'un nouveau type de stabilisateurs numériques multibandes. Ces appareils sont capables d'amortir efficacement l'ensemble des oscillations électromécaniques causées par une perturbation du réseau, ce qui contribue à en améliorer la stabilité.

Capital de risque corporatif

Hydro-Québec CapiTech, filiale en propriété exclusive d'Hydro-Québec, est une société de capital de risque dont le rôle est de fournir à Hydro-Québec une meilleure connaissance des produits et des services liés au domaine de l'énergie et de lui permettre de profiter de nouvelles occasions d'affaires. Elle réalise des investissements à des fins stratégiques dans des entreprises dont les produits et les services sont susceptibles de faciliter le développement des activités d'Hydro-Québec ou d'améliorer la performance de ses divisions. La perspective d'un rendement financier acceptable est un critère fondamental dans le choix de ses investissements. Hydro-Québec CapiTech vise un rendement à long terme au moins équivalent au rendement médian des fonds de capital de risque de même nature. Toutefois, l'année 2002 a été marquée par un affaissement tout aussi important qu'en 2001 des marchés financiers, ce qui s'est traduit par une baisse généralisée de valeur et de rendement pour toute l'industrie du capital de risque. Hydro-Québec CapiTech n'a pas échappé à cette réalité et a vu son portefeuille subir une dévaluation. Au 31 décembre 2002, elle gérait un portefeuille de placements de 181 M$, dont 167 M$ représentent le total des sommes investies dans des activités de capital de risque (fonds I, II et Innovation).

Un nouveau robot pour l'inspection des ouvrages immergés.



>> Gestion de 37 investissements directs et indirects dans le portefeuille de capital de risque d'Hydro-Québec CapiTech.

>> Déploiement d'importants efforts pour identifier et valoriser les placements du portefeuille qui présentent les plus forts potentiels de valeur à court terme.

>> Réalisation d'investissements et de réinvestissements directs totalisant 23,4 M$, par rapport à 30,9 M$ en 2001, dont 14,5 M$ dans sept nouvelles entreprises : Alternative Green Energy Systems, Azure Dynamics Corporation, CellTech Power, Harfang Microtechniques, Intellon Corporation, iPower Technologies et Solena Group.

>> Maintien des partenariats avec les fonds américains Nth Power et EnerTech et le fonds européen SAM Private Equity Energy Fund, totalisant des réinvestissements indirects de 4,7 M$.

>> Intensification des activités de veille technologique mettant l'accent sur la création de valeur pour les divisions d'Hydro-Québec, que ce soit par l'augmentation des revenus, la baisse des coûts, l'amélioration de la productivité ou la prolongation de la vie utile des installations.

Valorisation des technologies

>> Gestion du portefeuille d'Hydro-Québec IndusTech, voué à la commercialisation des technologies offrant à plus long terme de nouvelles avenues de croissance :

> Inauguration à Boucherville de la première usine de la société en commandite AVESTOR, coentreprise d'Hydro-Québec et de Kerr-McGee Chemical. Cette usine fabrique en série des batteries au lithium-métal-polymère, notamment pour les marchés des télécommunications et de l'automobile, et éventuellement pour les entreprises de production et de distribution d'électricité.

> Conclusion de trois ententes de partenariat permettant de concentrer les activités de Technologies M4 sur le développement et la commercialisation de systèmes de motorisation électrique et sur la production décentralisée d'électricité.

> Lancement du projet SEVE (systèmes énergétiques pour véhicule électrique) en vue d'intégrer à un véhicule tout électrique la technologie de la batterie au lithium-métal-polymère d'AVESTOR et certains éléments de la technologie mise au point par Technologies M4, soit la chaîne traction électrique et l'électronique de gestion de véhicule.

AVESTOR : une première usine de fabrication de batteries au lithium-métal-polymère.



Ressources humaines et services partagés

Le Groupe des ressources humaines et des services partagés, créé en 2002, réunit les grandes fonctions de soutien aux divisions pour que celles-ci puissent se consacrer entièrement aux activités de base.

Le Centre de services partagés regroupe les secteurs d'activité suivants : solutions informatiques, exploitation des technologies de l'information, bureautique, matériel, acquisition, services de transport, gestion documentaire et immobilier.

Pour sa part, la Direction principale des ressources humaines développe et gère les programmes de relève, de recrutement, de formation et de mobilisation des employés. De plus, elle négocie les contrats de travail avec les représentants des employés. De concert avec les divisions, elle est également responsable de la santé et de la sécurité au travail.

Services partagés

Le Centre de services partagés est né de la fusion de la Direction principale de l'approvisionnement et des services et de la Direction principale des technologies de l'information. Il est chargé de développer des partenariats avec les divisions et les unités corporatives clientes, en vue de contribuer à leur performance financière et à l'atteinte de leurs objectifs. Malgré les nombreux changements qui ont marqué 2002, le Centre de services partagés a maintenu la qualité des services fournis aux clients, tout en poursuivant les améliorations entreprises au cours des dernières années.

- >> Signature d'ententes de fourniture de services avec les clients internes totalisant plus de 600 M$.
- >> Établissement des critères de sélection de la plate-forme électronique qui soutiendra le projet de modernisation des systèmes d'information relatifs à la clientèle d'Hydro-Québec Distribution.
- >> Mise en service de génératrices de puissance pour garantir l'alimentation des bâtiments administratifs d'Hydro-Québec en cas d'urgence.
- >> Récupération de 10 127 tonnes de matières résiduelles dangereuses sur l'ensemble du territoire québécois, dont plus de 85 % ont été valorisées.
- >> Intégration de clauses particulières aux contrats des fournisseurs d'Hydro-Québec pour s'assurer du respect des exigences environnementales et sociales de l'entreprise.
- >> Maintien de la certification ISO 14001 des quatre territoires faisant partie du Centre de services partagés.

Valorisation de 85 % des matières résiduelles dangereuses récupérées.



L'acquisition de biens et services, une contribution directe au soutien de l'économie québécoise.



Acquisition de biens et de services

En 2002, conformément à sa politique Nos acquisitions de biens meubles et de services, Hydro-Québec a poursuivi ses efforts pour assurer la sécurité d'approvisionnement en biens et services nécessaires à la réalisation de sa mission de base. L'entreprise a notamment conclu 55 ententes d'acquisition avec des fournisseurs de biens stratégiques.

En matière de qualité, l'entreprise a avisé ses fournisseurs de biens et services stratégiques qu'ils devront se conformer à la nouvelle norme ISO 9001:2000 à partir de 2004.

L'entreprise a procédé en 2002 à la détermination de biens et de services pouvant faire l'objet de nouvelles ententes à moyen et à long termes avec ses fournisseurs. Ainsi, elle a conclu 20 nouveaux contrats-cadres couvrant sept nouveaux marchés avec des fournisseurs de biens de consommation courante.

Enfin, Hydro-Québec a continué de gérer ses processus d'acquisition avec rigueur, intégrité et transparence. Le nombre de plaintes et de réclamations de fournisseurs et d'organismes externes enregistrées dans le système de gestion de la Direction des acquisitions est passé de 36 en 1999 à 18 en 2002.

>> Acquisition de biens et de services totalisant 1,8 G$, soit 741 M$ pour l'achat de biens, 25 M$ pour la location de biens, 747 M$ pour des travaux et services spécialisés, et 289 M$ pour des services professionnels. Des économies de 124 M$ ont été réalisées depuis janvier 2000.

>> Contribution au soutien de l'économie québécoise, 91 % des achats de biens et de services d'Hydro-Québec ayant été effectués auprès de fournisseurs établis au Québec.

Acquisitions d'Hydro-Québec par régions administratives (k$)[a]

RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC	ACQUISITIONS DE BIENS[b]	ACQUISITIONS DE SERVICES[c]	TOTAL
Bas-Saint-Laurent (01)	1 754	5 821	7 575
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	37 706	37 235	74 941
Capitale-Nationale (03)	39 143	65 152	104 295
Mauricie (04)	22 616	53 374	75 990
Estrie (05)	3 051	5 387	8 438
Montréal (06)	305 184	372 177	677 361
Outaouais (07)	6 099	8 400	14 499
Abitibi-Témiscamingue (08)	10 703	18 911	29 614
Côte-Nord (09)	16 882	64 991	81 873
Nord-du-Québec (10)	3 430	7 337	10 767
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	612	2 406	3 018
Chaudière-Appalaches (12)	9 872	45 104	54 976
Laval (13)	12 147	61 799	73 946
Lanaudière (14)	17 417	17 699	35 116
Laurentides (15)	15 095	65 050	80 145
Montérégie (16)	145 645	111 276	256 921
Centre-du-Québec (17)	12 875	46 358	59 233
Total	**660 231**	**988 477**	**1 648 708**

a) Montants facturés par les fournisseurs établis dans la région administrative.

b) Acquisition et location de biens.

c) Services spécialisés, services professionnels et travaux.

Ressources humaines

La Direction principale des ressources humaines veille à ce qu'Hydro-Québec dispose de la main-d'œuvre qualifiée et motivée dont elle a besoin pour remplir sa mission. Elle fournit aux divisions et unités de l'entreprise les encadrements et les outils nécessaires pour que celles-ci puissent assumer la gestion de leurs ressources humaines.

>> Enregistrement de l'indice global de satisfaction des employés le plus élevé jamais atteint à Hydro-Québec, soit 8,11 sur une échelle de 10, une augmentation de 0,08 par rapport à l'année précédente.

>> Enregistrement de l'indice global de mobilisation des employés le plus élevé jamais atteint à Hydro-Québec, soit 6,69 sur une échelle de 10, une amélioration de 0,05 par rapport à l'année précédente.

>> Intensification et enrichissement des activités liées au *Plan corporatif de soutien à la relève 2001-2006*.

>> Diminution du taux de fréquence des accidents du travail qui s'établit à 3,60 par 200 000 heures travaillées en 2002, comparativement à 4,07 l'année précédente.

>> Lancement du Programme d'aide aux employés, qui leur permet de bénéficier d'une aide professionnelle gratuite et confidentielle pour mieux gérer les difficultés qu'ils rencontrent.

>> Mise en œuvre du programme d'équité salariale pour sept groupes d'employés syndiqués et pour les employés non syndiqués.

>> Renouvellement de la convention collective du Syndicat des spécialistes d'Hydro-Québec, section locale 4250, SCFP (FTQ).

Sensibilisation des équipes de travail à la prévention



Des employés satisfaits et mobilisés



Environnement

Hydro-Québec est un chef de file en matière de protection de l'environnement. Dès le début des années 1970, elle a consacré d'importants efforts à l'étude des milieux d'accueil de ses aménagements en vue d'atténuer l'impact de ses interventions sur l'environnement. Depuis plusieurs années, elle réalise également de nombreux projets de mise en valeur du patrimoine écologique du Québec.

Grâce à ses centrales hydroélectriques, Hydro-Québec produit une énergie propre et renouvelable, ce qui contribue à limiter les émissions de substances polluantes au Québec. De plus, ses ventes d'électricité hors Québec permettent de réduire l'utilisation des centrales thermiques chez ses voisins et, par conséquent, d'améliorer la qualité de l'air dans tout le nord-est de l'Amérique du Nord.

Afin d'élargir son appui à long terme aux activités de protection de l'environnement, l'entreprise a créé en 2001 la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement. Cet organisme à but non lucratif accorde une aide financière à des projets ayant des retombées environnementales importantes et répondant à des besoins locaux. De plus, Hydro-Québec soutient trois chaires universitaires de recherche dans le domaine de l'environnement et participe à plusieurs programmes et études, conjointement avec des partenaires des secteurs public et privé.

>> Diffusion de la *Synthèse des connaissances environnementales acquises en milieu nordique de 1970 à 2000*, un document qui résume les connaissances acquises au cours des 30 dernières années dans le cadre d'études et de programmes de suivi environnemental des milieux aquatique, terrestre et humain du Nord du Québec. Publiée en 2001, cette synthèse met en lumière la contribution d'Hydro-Québec à l'évolution des sciences de l'environnement au Québec.

>> Obtention de la certification ISO 14001 pour le système de gestion environnementale d'Hydro-Québec TransÉnergie et du Laboratoire des technologies de l'énergie. À ce jour, onze unités administratives, qui comptent 15 200 employés, ont obtenu cette certification.

>> Sélection de 11 projets sur les 53 présentés à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement. Un montant total de 829 850 $ a été engagé en 2002 pour la réalisation de ces projets.

>> Cession à l'organisme Conservation de la nature – Québec de deux propriétés appartenant à Hydro-Québec, soit une partie des îles situées dans les rapides de Lachine et une section de 15 km du lit de la rivière Richelieu, pour permettre la réalisation de deux projets importants de création et de gestion de réserves naturelles et de refuges fauniques.

>> Réception d'un Hydro Achievement Award, décerné par un organisme américain, la National Hydropower Association. Ce prix a été attribué à Hydro-Québec pour la réalisation de divers aménagements facilitant l'accès à la rivière Saint-Maurice, dans le cadre des travaux de réfection de quatre centrales et de construction de la nouvelle centrale de Grand-Mère.

Le Boisé Papineau, à Laval. La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement soutient le réseau québécois d'aires protégées.



Hydro Achievement Award, un prix prestigieux.



Engagement communautaire

Hydro-Québec contribue au développement économique du Québec grâce aux retombées importantes de ses activités dans toutes les régions. De plus, elle appuie de nombreuses causes en faisant des dons à des organismes appartenant aux secteurs de la santé, de l'éducation et de l'aide humanitaire. L'entreprise consacre également un budget important à la commandite d'événements dans les domaines socio-économique et de la culture, de l'environnement et du développement durable ainsi que du sport amateur.

Les employés et les retraités d'Hydro-Québec ont apporté une importante contribution à Centraide. En 2002, ils ont donné un peu plus de 2 239 000 $ à cet organisme. Comme chaque année, l'entreprise a doublé le montant, ce qui porte la contribution totale à 4,5 M$. À cette contribution à Centraide, il faut ajouter une somme de plus de 350 000 $ versée directement à d'autres organismes qui interviennent auprès des personnes les plus démunies.

Hydro-Québec encourage aussi l'engagement de ses employés dans leur communauté. Elle verse jusqu'à 1 000 $ aux organismes communautaires qu'ils appuient. Au total, 220 employés ont participé à ce programme en 2002, et les contributions de l'entreprise ont totalisé 183 000 $.

Santé et aide socio-humanitaire

>> Soutien de la recherche effectuée dans des centres hospitaliers universitaires québécois ainsi que dans d'autres grands établissements comme l'Institut de cardiologie de Montréal, l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal et le Centre de recherche du Centre hospitalier Robert-Giffard, à Beauport.

>> Soutien de nombreux organismes qui interviennent auprès des malades.

Éducation

>> Parrainage de 20 chaires de recherche dans différentes universités québécoises, notamment dans les domaines technologique, social, de la santé et de l'environnement.

>> Contribution de 20 000 $ à la Fondation universitaire de l'Université du Québec pour l'attribution de bourses destinées à encourager la relève dans les domaines liés à nos activités.

>> Attribution de bourses d'études et offre de stages à Hydro-Québec à six étudiants autochtones de niveaux collégial et universitaire.

>> Renouvellement du partenariat avec le Conseil de développement du loisir scientifique et parrainage de la participation de la délégation québécoise à l'Expo-sciences internationale afin de stimuler l'intérêt des jeunes pour les carrières scientifiques et techniques.

La marche Centraide aux 1 000 parapluies : Hydro-Québec y participe.



>> Commandite du pavillon Sciences et technologies au Salon Éducation Formation Carrière 2002, où ont été présentés le véhicule solaire iSun de l'Université McGill, un véhicule électrique et la maquette du chantier de la nouvelle centrale de Grand-Mère.

>> Renouvellement de l'appui à la Fondation québécoise pour l'alphabétisation par la participation à la campagne *La lecture en cadeau* et par une contribution à la ligne Info-Alpha, un service destiné à orienter les adultes dans leurs démarches pour obtenir une formation de base en écriture et en lecture.

Culture

>> Remise en lumière de la murale de Jean-Paul Mousseau conçue pour le hall du siège social d'Hydro-Québec et inaugurée en 1962.

>> Participation au Festival en chanson de Petite-Vallée.

>> Participation à la 25e saison du Festival international de Lanaudière.

>> Renouvellement pour les trois prochaines saisons de l'engagement d'Hydro-Québec envers l'Orchestre symphonique de Montréal dont elle est le commanditaire en titre.

>> Commandite de deux prix décernés par la Société pour l'avancement de la chanson d'expression française dans le cadre du concours *Ma première Place des Arts*.

>> Commandite du Théâtre Les Amis de chiffon au Saguenay.

>> Commandite de la Compagnie de théâtre Centaur pour la troisième année consécutive.

>> Commandite du Mondial des cultures de Drummondville.

>> Organisation des Spectacles multiculturels Hydro-Québec, auxquels participent des artistes de nombreux pays durant les FrancoFolies de Montréal.

>> Remise des prix Essor : seize prix régionaux de 1 000 $ chacun et un grand prix national de 5 000 $. Ces prix ont pour but d'encourager l'émergence de nouveaux talents artistiques.

Sport

>> Commandite du 19e Défi sportif des athlètes handicapés.

>> Remise de 18 bourses de 3 000 $ à de jeunes athlètes amateurs.

Activités socio-économiques

>> Participation aux activités de l'Association internationale des technopoles, à la Conférence de Montréal, aux activités des Jeunes Entreprises du Québec, aux Grands Prix du tourisme québécois ainsi qu'aux prix Saturn, remis par la Fédération des agricultrices du Québec.

>> Participation à la Conférence circumpolaire inuite organisée par le gouvernement régional de Kativik et la municipalité de Kuujjuaq.

Hydro-Québec commandite l'International de l'art vocal de Trois-Rivières.



Remise de 18 bourses de 3 000 $ à de jeunes athlètes amateurs.



Représentations internationales

La participation d'Hydro-Québec à des projets de coopération internationale lui permet de partager ses connaissances et ses compétences avec les entreprises d'électricité, les organismes gouvernementaux et les associations nationales de pays en développement, et de contribuer à l'évolution de l'industrie de l'électricité dans le monde.

>> Réalisation de 20 projets de coopération dans douze pays membres de la francophonie, principalement des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'environnement et de la gestion.

>> Poursuite de la collaboration d'Hydro-Québec avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie et achèvement de treize projets dans dix pays non francophones.

>> Participation d'Hydro-Québec au Sommet de la Terre à Johannesburg, dans le cadre des activités du e7. Fondé en 1992 à l'initiative d'Hydro-Québec et d'Électricité de France, le e7 regroupe neuf grandes entreprises d'électricité du G7 – qui réunit les pays les plus industrialisés du monde – désireuses de participer au débat international sur l'environnement et le développement durable.

>> Signature, lors du Sommet de la Terre, d'ententes avec les Nations Unies et ses principales agences pour réaliser des projets auxquels participent des partenaires privés et publics soucieux de fournir de l'électricité aux populations du globe qui n'y ont pas encore accès.

>> Diffusion par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, lors du Sommet de la Terre, d'un rapport sectoriel sur les réalisations et les défis de l'industrie de l'électricité depuis 1992. Ce document a été rédigé conjointement par American Electric Power, Électricité de France et Hydro-Québec.

>> Présentation d'une série de séminaires devant permettre aux autorités thaïlandaises de développer les outils nécessaires à la planification et à la réalisation des activités environnementales reliées à l'électricité (qualité de l'air, évaluation du bruit, participation publique, gestion environnementale, etc.).

>> Organisation d'un Forum international sur l'énergie dans le cadre de la Conférence de Montréal. Cet événement portait sur l'investissement dans le domaine de l'énergie, et une importante délégation du Chili y a participé, dont la présidente de la Commission nationale d'électricité et les présidents des commissions parlementaires responsables de l'énergie.

>> Participation aux Entretiens Jacques-Cartier qui, en 2002, portaient notamment sur l'apprentissage électronique (*e-learning*).

LE BÉNÉFICE NET A ATTEINT 1,5 G$ EN 2002, EN HAUSSE DE 418 M$ PAR RAPPORT AU BÉNÉFICE NET PUBLIÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

Sommaire

54 Analyse par la Direction
71 États financiers consolidés
71 Rapport de la Direction
72 Rapport des vérificateurs
73 Résultats consolidés
73 Bénéfices non répartis consolidés
74 Bilan consolidé
75 Flux de trésorerie consolidés
76 Notes complémentaires aux états financiers consolidés
98 Renseignements complémentaires

Vue d'ensemble

Le bénéfice net a atteint 1 526 M$ cette année, en progression de 418 M$ par rapport au bénéfice net publié de 2001.

Le redressement exigé par la nouvelle norme comptable relative à la conversion des devises étrangères a eu pour effet d'augmenter les frais financiers de 2001 de 513 M$ et de réduire d'autant le bénéfice net de 2001.

Les produits totalisent 13 G$ en 2002, en hausse de 3,4 % par rapport à 2001. Cette progression résulte d'une bonne performance de l'entreprise sur l'ensemble de ses marchés.

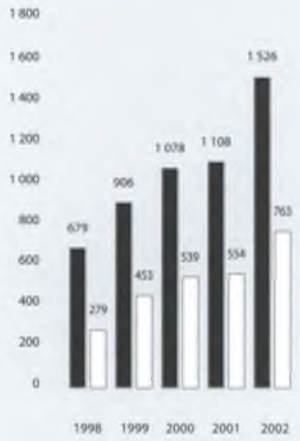
Les frais financiers ont diminué de 307 M$ ou 9,2 % comparativement aux données publiées de 2001. Cette importante réduction s'explique par la gestion active de notre dette dans un contexte où les taux d'intérêt étaient à la baisse.

Le rendement de l'avoir propre s'est amélioré de façon marquée pour atteindre 11,0 % en 2002, dépassant les objectifs du *Plan stratégique 2002-2006*. Il surpasse ainsi le taux moyen du coût de la dette, qui s'établit à 8,4 %. La marge bénéficiaire, quant à elle, s'élève à 11,7 %.

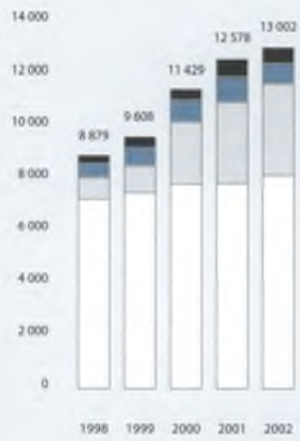
Les fonds générés par l'exploitation ont augmenté de 10,1 % pour atteindre 3,8 G$. Ils ont permis de financer le programme d'investissement de l'entreprise et de rembourser 514 M$ de la dette à long terme. Sans le préfinancement de 500 M$ réalisé cette année pour les activités de 2003, le remboursement de notre dette aurait totalisé plus de 1 G$.

Les dividendes déclarés s'élèvent à 763 M$. Ils constitueront le sixième versement consécutif à notre actionnaire et porteront le total des sommes versées depuis 1997 à 2,9 G$.

Bénéfice net publié et dividendes versés
(M$)



Produits
(M$)



Taux moyen du coût de la dette et rendement de l'avoir propre*
(%)



Bénéfice net publié
Dividendes versés

Ventes d'électricité au Québec
Ventes d'électricité hors Québec
Ventes de gaz
Autres

Taux moyen du coût de la dette
Rendement de l'avoir propre

* *Les données de 1998 à 2001 ont été calculées à partir des chiffres publiés.*

Résultats consolidés

L'analyse par la Direction rend compte des résultats d'exploitation et de la situation financière consolidés d'Hydro-Québec. Elle comprend également la présentation des résultats et des investissements sectoriels.

Dans notre analyse, Hydro-Québec désigne le groupe constitué par la société d'État Hydro-Québec (la Société) et les entreprises dans lesquelles elle détient une participation, y compris ses filiales.

RÉSULTATS ET DIVIDENDES (M$)	
Produits	13 002
Bénéfice net	1 526
Dividendes	763
BILAN (M$)	
Actif total	59 078
Immobilisations	49 694
Dette à long terme	36 699
Avoir de l'actionnaire	14 215
RATIOS FINANCIERS	
Rendement de l'avoir propre (%)	11,0
Taux moyen du coût de la dette (%)	8,4
Marge bénéficiaire (%)	11,7
Taux de capitalisation (%)	26,2
Taux d'autofinancement (%)	71,6
Couverture des intérêts	1,56

Des résultats d'exploitation sans précédent

En 2002, Hydro-Québec a maintenu le cap sur ses objectifs de rentabilité et de création de valeur pour son actionnaire et pour la société québécoise. Son bénéfice net s'élève à 1 526 M$, en hausse de 418 M$ par rapport au bénéfice publié de l'exercice précédent. La baisse de ses frais financiers et l'augmentation notable de son chiffre d'affaires expliquent cet accroissement. Grâce à cette bonne performance, Hydro-Québec a pu améliorer de façon appréciable l'ensemble de ses ratios financiers. Ainsi, le rendement de l'avoir propre a atteint 11,0 % et la couverture des intérêts est passée à 1,56 en 2002.

Le chiffre d'affaires s'élève à 13 G$, bien au-delà des prévisions du *Plan stratégique 2002-2006*, et est en hausse de 424 M$ par rapport à l'exercice précédent. Hydro-Québec a en effet su profiter d'occasions d'affaires et d'un contexte économique favorable au Québec. D'une part, la présence soutenue d'Hydro-Québec Production sur les marchés américains et sur le marché ontarien a entraîné une hausse des ventes à court terme de 438 M$. D'autre part, les efforts déployés par Hydro-Québec Distribution pour répondre à la demande croissante d'électricité au Québec ont généré des produits supplémentaires de 230 M$. Par contre, le chiffre d'affaires d'Hydro-Québec Pétrole et gaz a reculé de 217 M$, principalement en raison de la baisse du prix du gaz naturel sur les marchés. Les fluctuations du prix du gaz naturel n'ont toutefois pas eu d'impact sur la marge bénéficiaire brute d'Hydro-Québec puisque les achats de gaz ont subi la même baisse des prix.

Les charges totales s'établissent à 8 403 M$, en hausse de 301 M$ ou 3,7 % par rapport à 2001. Cet accroissement est principalement attribuable à l'augmentation de la charge d'amortissement et de déclassement, qui est passée de 1 845 M$ à 2 062 M$ en raison de nombreux facteurs. Outre la mise en service d'équipements et l'utilisation de la méthode d'amortissement à intérêts composés, nous avons augmenté de 63 M$ la provision pour démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 afin de tenir compte des intérêts implicites, dans un objectif d'harmonisation avec la *Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustibles nucléaires*. Par ailleurs, l'exercice de révision annuelle du statut des avant-projets suspendus a eu pour effet d'accroître la charge d'amortissement de 37 M$, et la fin de l'application des pratiques comptables réglementaires pour les activités non régies a entraîné une augmentation additionnelle de 29 M$.

Les frais financiers s'élèvent à 3 043 M$, soit 307 M$ ou 9,2 % de moins que les frais financiers publiés en 2001. Cette baisse s'explique, d'une part, par le remboursement d'une partie de la dette à long terme au cours des derniers exercices et, d'autre part, par la diminution des taux d'intérêt sur le marché. En effet, la baisse des taux amorcée en 2001 s'est poursuivie au premier trimestre de 2002, et ceux-ci sont demeurés stables par la suite. Le taux des acceptations bancaires canadiennes à trois mois est passé de 4 % à 2,6 %, et le taux interbancaire offert à Londres (TIOL ou LIBOR) à trois mois a décliné de 3,8 % à 1,8 %. Grâce à la gestion de la dette à taux variable, que nous maintenons à environ 25 % du total de la dette, nous avons pu profiter de la baisse des taux à court terme. Enfin, cette année, nous avons de nouveau réalisé nos opérations de refinancement à long terme à des taux inférieurs aux taux des rachats.

Rappelons que les frais financiers de 2001 ont été redressés à la hausse de 513 M$ pour refléter l'application rétroactive de la nouvelle norme comptable relative à la conversion des devises étrangères. Cette norme abolit la méthode de report et d'amortissement des gains ou pertes de change liés aux éléments monétaires libellés en devises étrangères et non couverts, exigeant désormais la constatation immédiate de ces gains ou pertes dans les résultats de l'exercice.

À la fin de 2001, nous avons adapté notre stratégie de gestion du risque de change de manière à contrer la volatilité des résultats qu'aurait pu occasionner la mise en application de la nouvelle norme. Ainsi, bien que le taux de change moyen du dollar canadien soit passé de 0,646 $ US en 2001 à 0,637 $ US en 2002, cette baisse n'a eu qu'une faible incidence sur les résultats. Vu l'application rétroactive de la norme, notre nouvelle stratégie n'a eu d'effet qu'en 2002.

Situation financière

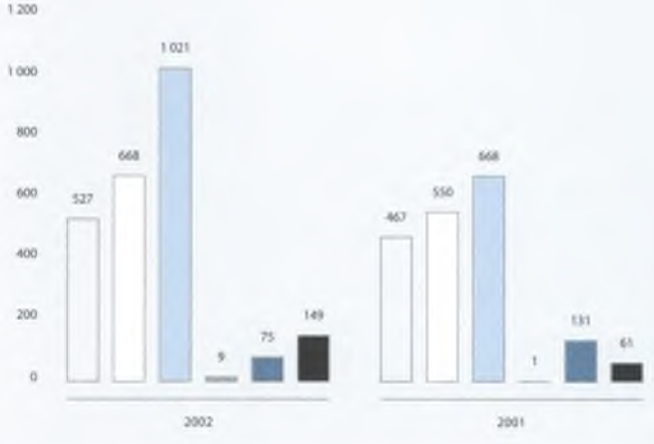
Activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont généré des liquidités de 3,8 G$ en 2002, une augmentation de 349 M$ ou 10,1 % par rapport à l'exercice précédent. Ces liquidités ont permis de financer l'ensemble des investissements de 2,4 G$ réalisés par Hydro-Québec et de rembourser une partie de la dette. Par conséquent, le taux d'autofinancement a atteint 71,6 % à la fin de l'exercice, alors qu'il s'établissait à 54,6 % au terme de l'exercice précédent.

Activités d'investissement

Les investissements globaux d'Hydro-Québec s'élèvent à 2 449 M$ en 2002, comparativement à 1 878 M$ en 2001, soit une augmentation de 571 M$ ou 30,4 %. Cette hausse est due en grande partie à des investissements dans le parc de production – notamment le nouvel aménagement hydroélectrique de Grand-Mère, la centrale de la Toulnustouc, l'aménagement de l'Eastmain-1, l'avant-projet de la centrale de l'Eastmain-1-A et de la dérivation Rupert ainsi que la centrale de la Sainte-Marguerite-3 –, à des travaux effectués sur le réseau de transport et au prolongement du réseau de distribution pour y raccorder de nouveaux clients. Rappelons que la plupart des projets de production et de transport sont réalisés par Hydro-Québec Équipement et par la Société d'énergie de la Baie James, qui ont pour mission de fournir des services d'ingénierie et de construction aux divisions d'exploitation d'Hydro-Québec. Enfin, Hydro-Québec a investi 313 M$ par l'entremise de ses filiales, dont TransÉnergie U.S., qui a consacré environ le tiers de cette somme à l'achèvement de la construction d'une ligne de transport sous-marine à haute tension entre le sud-ouest du Connecticut et Long Island, dans l'État de New York. Les autres investissements ont principalement été effectués dans le secteur Pétrole et gaz, par l'entremise de la filiale Noverco, et par Hydro-Québec International.

Investissements par secteurs d'exploitation
(M$)



Activités de financement

Le programme d'approvisionnement de fonds de 2002 a été plus modeste que celui de l'an dernier. Le programme initial prévoyait des emprunts de 1 530 M$, soit une baisse de plus de 2 G$ par rapport au programme de 2001. Dans les faits, le total des fonds empruntés s'établit à 1 970 M$ au 31 décembre 2002, étant donné que la Société a procédé à la fin de l'année à une opération de préfinancement de 500 M$ visant à réduire le programme d'emprunt des premiers mois de 2003. Pour une quatrième année consécutive, la Société a effectué un remboursement net de sa dette à long terme. Le remboursement de 2002 s'élève à 514 M$, ce qui porte le total remboursé cumulatif à 2 287 M$. Rappelons que, sans l'opération de préfinancement, le remboursement net de la dette à long terme aurait dépassé 1 G$ en 2002.

Depuis quelques années, le coût du financement sur le marché canadien est généralement moins élevé que sur les marchés internationaux, de sorte que la totalité des opérations de financement ont été effectuées sur le marché canadien.

Les activités de financement ont été concentrées exclusivement sur le marché des billets à moyen terme. Au cours de l'année, la Société a émis 791 M$ de billets à taux variable venant à échéance dans cinq ans au maximum.

De plus, profitant des conditions de marché favorables et des bas taux d'intérêt, la Société a procédé, en août, à la réouverture d'une émission de 500 M$ de billets à moyen terme échéant en 2035 et portant intérêt à 6,5 %. En novembre, cette série a de nouveau fait l'objet d'une réouverture, pour une somme additionnelle de 500 M$. Sa valeur nominale est ainsi passée à 1 294 M$. Le produit de la réouverture de novembre a servi au préfinancement.

La Société a également racheté des titres venant à échéance en 2003. Cette opération avait pour but de réduire le volume des rachats à refinancer au premier semestre de 2003. La valeur nominale des titres rachetés s'élève à 447 M$. Les rachats effectués au tout début de l'année, totalisant 186 M$, ont été financés essentiellement par l'émission de billets à moyen terme à taux variable d'une échéance légèrement plus longue, soit 2004 à 2006. Les titres rachetés en septembre, d'une valeur de 261 M$, ont été financés à même les fonds provenant de l'exploitation.

Évolution du financement à long terme de la Société
(M$)



	1998	1999	2000	2001	2002
Émissions	2 472	2 208	2 069	3 354	1 970
Rachats	(2 251)	(2 623)	(3 042)	(3 739)	(2 484)

FINANCEMENT À COURT TERME

La Société dispose des sources de financement préautorisées suivantes :

Type de financement	Volume autorisé	Marché	Encours au 31 décembre 2002
Marges de crédit	350 M$ US ou équivalent en $ CA	Canada	–
	40 M$ CA	Canada	–
	50 M$ US	États-Unis	–
Lignes de crédit de soutien	1 500 M$ US	Eurodollar	–
Papier commercial	2 250 M$ US ou équivalent en $ CA	États-Unis Canada	44 M$ CA

COTES DE CRÉDIT

Le tableau ci-dessous présente les cotes de crédit de la Société :

	2002	2001
Agences américaines		
Moody's	**A1**	A1
Fitch Ratings	**AA-**	AA-
Standard & Poor's	**A+**	A+
Agence canadienne		
DBRS	**A**	A

DIVIDENDES ET TAUX DE CAPITALISATION

Le taux de capitalisation d'Hydro-Québec était de 27,2 % à la fin de l'exercice. Il permet la déclaration de dividendes de 763 M$, soit 50 % du bénéfice net. Après le versement des dividendes à l'actionnaire, le taux de capitalisation s'établit à 26,2 %, comparativement au taux publié de 26,8 % en 2001. Ce fléchissement s'explique principalement par l'impact du redressement des bénéfices non répartis exigé par l'application rétroactive de la nouvelle norme comptable relative à la conversion des devises étrangères.

Information sectorielle

Compte tenu du nouveau contexte réglementaire en Amérique du Nord, Hydro-Québec a créé Hydro-Québec TransÉnergie en 1997 pour respecter les règles commerciales du marché de gros nord-américain. En 2001, Hydro-Québec créait trois nouvelles divisions : Hydro-Québec Distribution, Hydro-Québec Production et Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction.

En 2002, Hydro-Québec Ingénierie, approvisionnement et construction a été remplacée par Hydro-Québec Équipement, qui a pour mandat de réaliser l'ensemble des grands projets de la Société, principalement en production et en transport, à l'exception de ceux qui se déroulent sur le territoire de la Baie-James et au Nunavik, dont la réalisation est assurée par la filiale Société d'énergie de la Baie James. Ainsi, Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James constituent désormais le secteur Construction. Les activités d'approvisionnement de biens et de services, y compris en matière de technologies de l'information, ont été confiées au Centre de services partagés, dont les activités sont maintenant regroupées sous la rubrique Activités corporatives et autres. Par ailleurs, nous avons créé une nouvelle division, Hydro-Québec Pétrole et gaz. Cette structure modifiée a entraîné le découpage suivant des activités d'Hydro-Québec :

Distribution : Hydro-Québec Distribution développe et exploite le réseau de distribution de la Société et exerce les activités liées à la vente et au service à la clientèle québécoise.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie développe et exploite le réseau de transport de la Société au Québec en plus de gérer et d'exploiter des réseaux de transport à l'étranger et de réaliser des projets de développement. La division assure également la gestion du réseau de télécommunications d'Hydro-Québec.

Production : Hydro-Québec Production assure l'exploitation et le développement du parc de production de la Société au Québec et de plusieurs installations à l'étranger. La division réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie. De plus, elle participe au marché de gros au Québec en répondant aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution.

Construction : Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James fournissent des services d'ingénierie et réalisent des projets de construction dans le domaine de l'énergie sur la scène québécoise et internationale.

Pétrole et gaz : Hydro-Québec Pétrole et gaz regroupe les activités liées au transport par pipeline du pétrole, des liquides de gaz naturel et du gaz naturel, de même que les activités dans le domaine de la distribution gazière. Les activités découlant du *Plan d'exploration pétrole et gaz naturel au Québec 2002-2010* sont également classées dans ce secteur.

Activités corporatives et autres : Sont regroupées sous cette rubrique les activités corporatives qui englobent, notamment, les services financiers, les ressources humaines, la planification stratégique et les affaires corporatives, ainsi que les activités qui relèvent du Centre de services partagés, la recherche-développement et les activités liées au capital de risque et à la valorisation des technologies d'Hydro-Québec.

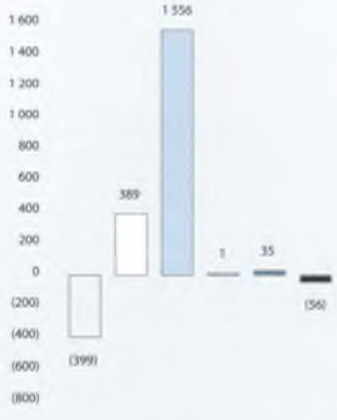
Les résultats de chaque secteur sont présentés à la note 20 des états financiers.

Secteurs d'exploitation

	DISTRIBUTION	TRANSPORT	PRODUCTION
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	Activités réglementées par la Régie de l'énergie Réglementation basée sur les coûts du service Tarifs fixés par le gouvernement du Québec en 1998 et maintenus jusqu'en avril 2004	Activités réglementées par la Régie de l'énergie Réglementation basée sur les coûts du service Décision finale rendue par la Régie en janvier 2003 et permettant d'ajuster les tarifs rétroactivement au 1er janvier 2001	Électricité patrimoniale pour la clientèle québécoise : volume annuel maximal de 165 TWh au prix de 2,79 cents le kWh Au-delà de ce volume et hors Québec : activité non réglementée
PRINCIPAUX CLIENTS OU MARCHÉS (EN % DES PRODUITS)	Marchés québécois – électricité : 99 % Activités non réglementées : 1 %	Hydro-Québec Distribution : 76 % Autres marchés de gros : 9 % Marché international : 8 % Autres : 7 %	Hydro-Québec Distribution : 62 % Autres marchés de gros : 36 % Marché international : 2 %

	CONSTRUCTION	PÉTROLE ET GAZ[1]	ACTIVITÉS CORPORATIVES ET AUTRES
CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE	Sans objet	La plupart des activités d'exploitation de la SCGM sont soumises à la surveillance et au contrôle de la Régie de l'énergie	Sans objet
PRINCIPAUX CLIENTS OU MARCHÉS (EN % DES PRODUITS)	Hydro-Québec Production : 59 % Hydro-Québec TransÉnergie : 32 % Autres : 9 %	Marchés de la SCGM assujettis à une réglementation : 97 % Activités non réglementées de la SCGM : 3 % (services énergétiques et autres)	Ensemble des unités d'Hydro-Québec

Bénéfice net
(M$)



Produits*
(M$)



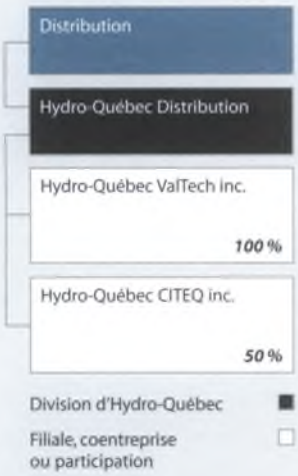
Actif total*
(M$)



- Distribution
- Transport
- Production
- Construction
- Pétrole et gaz
- Activités corporatives et autres

* *Avant reclassements et éliminations intersectoriels.*

1 Hydro-Québec Pétrole et gaz est principalement constituée d'une participation dans Noverco. Noverco possède en propriété exclusive Gaz Métropolitain, inc., dont la principale filiale, Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM), est surtout engagée dans la distribution de gaz naturel par canalisation.



DISTRIBUTION

Résultats d'exploitation

Hydro-Québec Distribution assure la qualité et la fiabilité du service à la clientèle québécoise. Pour garantir aux consommateurs un approvisionnement fiable en électricité, la division a lancé en 2002 son premier appel d'offres à long terme, ayant pour but de satisfaire les besoins du Québec qui excéderont le volume d'électricité patrimoniale de 165 TWh à partir des années 2006-2007. Ainsi, les soumissionnaires retenus fourniront à Hydro-Québec Distribution les moyens de respecter le plan d'approvisionnement approuvé par la Régie de l'énergie.

En juillet 2002, la division a présenté à la Régie de l'énergie une demande visant à faire approuver le coût du service de distribution de l'électricité ainsi que certains principes réglementaires et comptables. Une décision devrait être rendue au printemps de 2003.

La perte nette de la division s'établit à 399 M$ cette année, soit une amélioration de 134 M$ par rapport à 2001. Cette amélioration s'explique notamment par les ventes et les achats d'électricité de la division, qui ont contribué 122 M$ de plus qu'en 2001 à la marge bénéficiaire.

Hydro-Québec ValTech mène les activités non réglementées de la division. Elle commercialise les technologies liées à la mission de base d'Hydro-Québec Distribution. En 2002, elle affiche un bénéfice net de 4,8 M$.

Ventes d'électricité au Québec, par catégories

	Ventes			Produits des ventes		
	2002	Variation 2002-2001		**2002**	Variation 2002-2001	
	TWh	TWh	%	M$	M$	%
Domestique et agricole	**53,2**	2,4	4,7	**3 246**	115	3,7
Générale et institutionnelle	**31,7**	1,3	4,3	**2 058**	85	4,3
Industrielle	**68,6**	2,3	3,5	**2 577**	95	3,8
Autres	**4,8**	0,1	2,1	**223**	6	2,8
Total	**158,3**	6,1	4,0	**8 104**	301	3,9

PROGRESSION IMPORTANTE DES VENTES D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC

En 2002, la bonne performance de l'économie québécoise et les températures moins douces du dernier trimestre ont entraîné une augmentation des ventes d'électricité au Québec de 6,1 TWh ou 4,0 % par rapport à 2001, ce qui s'est soldé par des produits de 8 104 M$ au 31 décembre 2002.

CROISSANCE VIGOUREUSE DE LA DEMANDE

Stimulée par la reprise de plusieurs secteurs de l'économie québécoise en 2002, la progression de la demande de 4,3 TWh ou 230 M$ explique en grande partie la hausse des produits des ventes d'électricité au Québec.

La demande des clients de la catégorie industrielle affiche la progression la plus importante, avec une augmentation des ventes de 2,2 TWh qui correspond à des produits supplémentaires de 98 M$. Cette progression est principalement attribuable à l'arrivée, au troisième trimestre de 2001, de nouveaux clients provenant des secteurs des pâtes et papiers ainsi que de la fonte et de l'affinage des métaux. Par ailleurs, la reprise du secteur manufacturier a favorisé la croissance de la demande de la clientèle industrielle de petite et moyenne consommation.

La hausse de l'emploi et les faibles taux d'intérêt, conjugués à un taux élevé d'occupation des logements locatifs, ont fortement stimulé la construction résidentielle, qui demeure un moteur de la croissance économique du Québec. Ces facteurs ont également eu pour effet d'augmenter la confiance des ménages et, par conséquent, leur consommation. Ainsi, l'augmentation de la demande de la catégorie domestique et agricole et de la catégorie générale et institutionnelle affichent une croissance respective de 1,1 TWh et de 0,9 TWh, soit 67 M$ et 62 M$.

TEMPÉRATURES PLUS PRÈS DES NORMALES SAISONNIÈRES

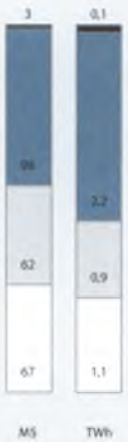
Les températures moins douces qui ont prévalu cette année, particulièrement au dernier trimestre, ont généré des ventes supplémentaires de 1,8 TWh ou 84 M$ par rapport à 2001. Cette augmentation provient en grande partie de la catégorie domestique et agricole, la plus sensible aux variations climatiques en raison des besoins de chauffage.

Activités d'investissement

En 2002, Hydro-Québec Distribution a investi 525 M$ en immobilisations et en actifs incorporels dans le cadre de ses activités courantes. De cette somme, 206 M$ ont servi au maintien des actifs et 101 M$, à l'amélioration de la qualité du réseau et du service à la clientèle.

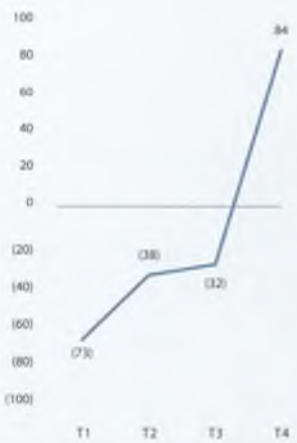
De plus, compte tenu de la croissance dans le domaine de la construction résidentielle, la division a investi près de 151 M$ dans l'alimentation des nouveaux clients.

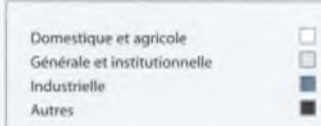
Augmentation de la demande par catégories de 2001 à 2002



Répercussion cumulative sur les produits des ventes des écarts de température entre 2001 et 2002

(M$)







TRANSPORT

En janvier 2003, la Régie de l'énergie a rendu sa décision finale autorisant la modification des tarifs de transport d'électricité sur le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie rétroactivement au 1er janvier 2001. Les résultats de 2001 et de 2002 ont donc été redressés en conséquence (voir la note 20 des états financiers).

Résultats d'exploitation

En 2002, Hydro-Québec TransÉnergie a exploité de façon rentable la capacité de transport de son réseau dans le respect de l'environnement et de la réglementation en vigueur et ce, selon le niveau de qualité attendu par ses clients.

Le bénéfice net s'établit à 389 M$ en 2002, soit une diminution de 105 M$ ou 21,3 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette baisse est principalement attribuable au fléchissement du chiffre d'affaires, à la hausse des charges liées aux activités de télécommunications ainsi qu'aux activités internationales.

Le chiffre d'affaires s'élève à 3 027 M$, en baisse de 59 M$ ou 1,9 % par rapport à l'an dernier. Ce sont les activités réglementées qui ont occasionné la plus grande partie de cette décroissance. En effet, les ventes de transit à long terme de la division ont connu un recul de 49 M$ par suite de la baisse des réservations de ses clients.

Les charges totales avant frais financiers s'établissent à 1 576 M$, comparativement à 1 453 M$ en 2001, soit une hausse de 123 M$ ou 8,5 %. Cette augmentation provient principalement des activités non réglementées de télécommunications et s'explique notamment par l'impact sur la charge d'amortissement de la révision à la baisse de la durée de vie de certains équipements.

Les frais financiers de la division ont diminué de 77 M$ pour s'établir à 1 062 M$. Rappelons que la dette et les frais financiers sont gérés pour l'ensemble de la Société et répartis par la suite entre les divisions. Dans le cas d'Hydro-Québec TransÉnergie, la baisse des frais financiers a été contrebalancée en partie par une perte de change supérieure de 42 M$ liée aux activités de Transelec et résultant de la dévaluation de la devise chilienne.

Activités d'investissement

En 2002, Hydro-Québec TransÉnergie a investi 702 M$ en immobilisations et en actifs incorporels, principalement dans le cadre de ses activités courantes. De cette somme, 492 M$ sont liés à des activités réglementées, dont 270 M$ ayant servi à assurer la pérennité du réseau de transport. La division a notamment investi 37 M$ dans la poursuite des travaux à la centrale de Beauharnois et 12 M$ dans l'achèvement des travaux de modernisation du centre de conduite du réseau.

En juin 2002, la division a reçu l'autorisation du gouvernement du Québec de terminer la construction de la ligne Hertel-des Cantons et de construire le poste de la Montérégie. Elle a investi 53 M$ dans ce projet, qui complétera le bouclage du réseau à 735 kV dans la région. La mise en service commerciale des nouvelles installations est prévue pour l'hiver 2003-2004.

Dans le cadre du projet de raccordement de la centrale de la Toulnustouc, Hydro-Québec TransÉnergie a investi 16 M$ en 2002 dans la poursuite de la construction de la ligne à 69 kV et des travaux nécessaires à l'alimentation électrique du chantier. Ces travaux ont été achevés en mai.

Par ailleurs, la division a investi 161 M$ par l'entremise de ses filiales, principalement en immobilisations. TransÉnergie U.S., la filiale américaine de TransÉnergie HQ, a réalisé la majeure partie de ces investissements, soit 102 M$, pour terminer le projet Cross Sound Cable visant la construction d'une liaison sous-marine à courant continu à haute tension. De plus, des investissements de 52 M$ ont été effectués à l'international par l'intermédiaire des participations d'Hydro-Québec au Chili, au Pérou et en Australie.

Enfin, Consorcio TransMantaro, la société qui exploite une ligne de transport au Pérou, a procédé à une réduction de son capital en 2002 et a redistribué 3,6 M$ à Hydro-Québec International pour sa participation de 56,66 % dans le consortium.



PRODUCTION

Résultats d'exploitation

Tout en garantissant la fourniture d'électricité patrimoniale au marché du Québec, Hydro-Québec Production participe activement aux marchés régionaux de l'énergie dans le nord-est du continent. Ses activités hors Québec sont centrées sur la vente des surplus d'électricité produite au Québec, sur l'achat d'électricité à des fins de revente et sur les transactions d'arbitrage de prix. En 2002, la division a une fois de plus su tirer avantage des conditions offertes sur les marchés, ce qui lui a permis d'atteindre de nouveaux sommets en ce qui a trait au chiffre d'affaires et au bénéfice net.

Le bénéfice net a atteint 1,6 G$ en 2002, une augmentation de 0,4 G$ par rapport à 2001. Cette performance s'explique surtout par un volume accru de ventes sur l'ensemble des marchés et par la rentabilité appréciable des ventes hors Québec. Le chiffre d'affaires, quant à lui, a progressé de 0,6 G$ pour s'établir à 7,9 G$.

VENTES D'ÉLECTRICITÉ À HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

Les ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution s'élèvent à 158,0 TWh pour un chiffre d'affaires de 4,2 G$, comparativement à 151,9 TWh et à 4,1 G$ en 2001. Ces ventes représentent 74 % des ventes totales et 54 % des produits de la division. En 2002, la croissance dans ce marché a dépassé les prévisions.

Rappelons que les ventes d'électricité patrimoniale à Hydro-Québec Distribution sont réalisées dans le respect des conditions établies par le gouvernement du Québec en 2000, soit à 2,79 cents le kilowattheure, sous réserve d'un ajustement pour tenir compte de certains contrats, et pour un volume annuel maximal de 165 TWh. Au-delà de ce volume, elles doivent se faire par appels d'offres, aux conditions du marché qui prévalent alors.

VENTES D'ÉLECTRICITÉ HORS QUÉBEC

Les ventes d'électricité hors Québec ont atteint 54,2 TWh pour un chiffre d'affaires de 3,5 G$, soit 0,4 G$ de plus qu'en 2001. Les sorties nettes des réservoirs au titre des ventes hors Québec ont été de 12,6 TWh en 2002, contre 10,2 TWh en 2001. Le reste des ventes, soit 41,6 TWh en 2002 contre 32,2 TWh en 2001, correspondent à des transactions de courtage d'énergie sur les marchés américains et sur le marché ontarien, depuis l'ouverture de ce dernier le 1er mai 2002.

Sur les marchés internationaux, les activités réalisées par l'intermédiaire des participations d'Hydro-Québec, principalement au Panamá, ont généré un chiffre d'affaires de 40 M$, soit 2 M$ de plus qu'en 2001.

ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET DE COMBUSTIBLE

Les achats d'électricité et de combustible s'établissent à 3,0 G$ en 2002, soit 0,3 G$ de plus qu'en 2001. Les achats d'électricité sur les marchés américains à court terme ont totalisé 2,3 G$. Le prix moyen des achats a diminué en 2002, suivant la tendance générale des prix du marché de l'électricité.

Activités d'investissement

En 2002, Hydro-Québec Production a réalisé des investissements en immobilisations et en actifs incorporels de 1 033 M$. De cette somme, 298 M$ ont été investis dans le parc de production, afin d'en assurer la pérennité. Ces travaux visent à moderniser les centrales, à maintenir leur rendement et à prolonger leur durée de vie utile. À cet égard, les principaux projets en 2002 ont été la poursuite des travaux de réfection des centrales de Beauharnois, des Rapides-des-Quinze, de la Bersimis-1 et aux Outardes-3. L'avant-projet devant mener à la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 a également suivi son cours.

En 2002, la division a investi 735 M$ dans la construction de nouvelles centrales en vue d'augmenter sa capacité de production au Québec. Cette somme a été affectée à la poursuite des travaux de construction du nouvel aménagement à Grand-Mère (122 M$) et de la centrale de la Toulnustouc (167 M$), à la construction de la centrale de l'Eastmain-1 (86 M$) et à l'avant-projet de la centrale de l'Eastmain-1-A et de la dérivation Rupert (40 M$), de même qu'à la poursuite des travaux à la centrale de la Sainte-Marguerite-3 (287 M$). Signalons que la mise en service complète de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 devrait avoir lieu en 2003, les travaux pour corriger un problème d'origine géologique dans la galerie d'amenée ayant été achevés à la fin de 2002.

Construction

Hydro-Québec Équipement

Société d'énergie de la Baie James

100 %

Division d'Hydro-Québec ■

Filiale, coentreprise ou participation □

CONSTRUCTION

Hydro-Québec Équipement

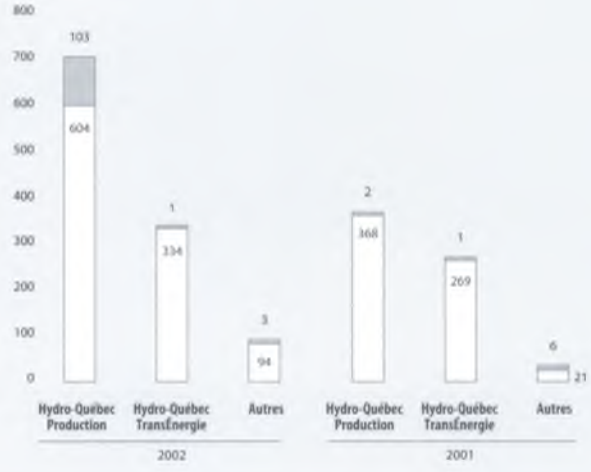
Hydro-Québec Équipement a réalisé des activités d'une valeur de 1 G$ en 2002, en hausse de 300 M$ ou 43 % par rapport à l'année précédente. Cette importante croissance s'explique par la poursuite de nombreux projets, principalement dans les secteurs Transport et Production, ainsi que par l'obtention d'autorisations gouvernementales pour la construction de nouveaux aménagements. Tous les investissements de la division sont liés à des travaux de réfection majeure de centrales, de construction d'installations, de renforcement du réseau de transport et de développement du potentiel hydroélectrique.

Société d'énergie de la Baie James

La Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) réalise, pour le compte d'Hydro-Québec, des projets d'ingénierie et de construction liés à des aménagements hydroélectriques sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*. Elle met également à profit l'expertise qu'elle a développée dans son domaine pour obtenir des contrats de gérance ou de construction, tant au Québec que sur les marchés extérieurs.

Les produits de ses activités, majoritairement pour le compte d'Hydro-Québec Production, ont atteint 107 M$ en 2002, comparativement à 9 M$ l'année précédente. Cette forte progression fait suite à la signature avec les communautés cries d'ententes qui ont permis le démarrage des travaux de construction de l'aménagement de l'Eastmain-1 et des études d'avant-projet de la centrale de l'Eastmain-1-A et de la dérivation Rupert. La SEBJ a également entrepris en 2002 des études préliminaires d'évaluation du potentiel hydroélectrique du Nunavik et elle a poursuivi les travaux de construction de la ligne de transport des Cèdres-Cornwall pour le compte de la Société de transmission électrique de Cedars Rapids, filiale d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Activités du secteur Construction
(M$)



Hydro-Québec Équipement □
Société d'énergie de la Baie James ▨



PÉTROLE ET GAZ

Résultats d'exploitation

Hydro-Québec Pétrole et gaz regroupe la participation d'Hydro-Québec dans Noverco et les nouvelles activités de mise en valeur du potentiel pétrolier et gazier dans l'est du Québec. Comme les travaux d'exploration pétrolière et gazière n'ont débuté qu'à la fin de 2002, les résultats de la division reflètent essentiellement le rendement de Noverco.

RENTABILITÉ DE NOVERCO À LA HAUSSE

Le bénéfice net de la division s'élève à 35 M$, comparativement à 21 M$ en 2001. Cette progression est essentiellement attribuable à la rentabilité accrue de la participation d'Hydro-Québec dans Noverco, qui a généré un bénéfice net de 38 M$, en hausse de 20 M$ par rapport à l'année précédente. Un gain de dilution de 6 M$ réalisé par suite d'une émission d'actions par Enbridge ainsi que l'amélioration des résultats d'exploitation de cette dernière comptent pour un peu plus de la moitié de cette croissance. Y ont également contribué la réduction des frais financiers de Noverco en raison de la baisse des taux d'intérêt et la progression des résultats de la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM).

Le chiffre d'affaires de la division s'établit à 849 M$, en baisse de 217 M$ par rapport à l'an dernier. Ce fléchissement s'explique par la diminution du prix du gaz naturel sur les marchés. Mentionnons toutefois qu'en vertu de la réglementation en vigueur au Québec, le gaz naturel acheté sur le marché par la SCGM est facturé aux clients au même prix. La fluctuation du prix du gaz naturel n'a donc aucune incidence directe sur la marge bénéficiaire brute de la SCGM, ni sur le bénéfice des associés.

Activités d'investissement

Les investissements d'Hydro-Québec Pétrole et gaz ont atteint 75 M$, dont 63 M$ correspondent à la quote-part d'Hydro-Québec des sommes investies par la SCGM et 12 M$, à l'acquisition par Noverco de nouvelles actions émises par Enbridge. Quant aux activités d'investissement de la SCGM en 2002, elles sont essentiellement liées aux immobilisations (48 M$) et aux frais reportés (12 M$). Les investissements totaux présentent une diminution de 56 M$ par rapport aux 131 M$ investis au cours de l'exercice précédent. À elle seule, la SCGM accuse un recul de 69 M$ par rapport à son niveau d'investissement de 2001.

* *La Société détient des options d'achat d'actions sur une tranche additionnelle de 9,2 %.*



ACTIVITÉS CORPORATIVES ET AUTRES

Résultats d'exploitation

On retrouve sous cette rubrique l'ensemble des activités corporatives, les services partagés en approvisionnement et en informatique ainsi que les activités de recherche-développement, auxquelles se greffent, de façon complémentaire, les volets capital de risque et valorisation des technologies d'Hydro-Québec.

Les résultats d'exploitation présentent une perte de 56 M$, soit un niveau comparable à la perte de 61 M$ publiée en 2001. Compte tenu du redressement de 513 M$ exigé par la nouvelle norme comptable relative à la conversion des devises étrangères, les résultats de 2001 affichent toutefois une perte de 574 M$. La perte de 2002 résulte essentiellement des activités de capital de risque, réalisées par la filiale Hydro-Québec CapiTech, et des activités de valorisation des technologies d'Hydro-Québec, réalisées par la filiale Hydro-Québec IndusTech.

ACTIVITÉS CORPORATIVES

Les activités corporatives regroupent toutes les fonctions générales de la Société, notamment les finances, les ressources humaines, la planification stratégique et les affaires corporatives. La Vice-présidence aux finances gère la dette et les frais financiers pour l'ensemble de la Société et répartit ensuite les frais financiers parmi les secteurs d'activité. La baisse importante de ces frais en 2002 a permis d'améliorer les résultats de chacun des secteurs.

SERVICES PARTAGÉS

Le Centre de services partagés intègre tous les services d'approvisionnement ainsi que les services liés aux technologies de l'information. Son objectif est de soutenir les divisions et unités corporatives clientes sur une base de partenariat, par la fourniture de services de qualité au moindre coût. En 2002, ses activités ont totalisé 551 M$, soit un niveau équivalent aux 541 M$ enregistrés en 2001.

RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

L'innovation technologique visée par les travaux de recherche-développement est axée sur les activités de base de l'entreprise, soit la production, le transport et la distribution de l'électricité. En 2002, les sommes engagées à ce titre, principalement par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, ont atteint 103 M$, soit le même niveau que l'année précédente. Notons que la majorité des dépenses sont refacturées aux divisions clientes. Les efforts déployés en recherche-développement contribuent à l'amélioration de l'efficacité et de la compétitivité des divisions, qu'il s'agisse de ventes additionnelles, de diminution des coûts, de gains de productivité ou encore de la prolongation de la durée de vie des actifs.

CAPITAL DE RISQUE

Hydro-Québec CapiTech, qui réalise des investissements en capital de risque dans des technologies liées au domaine de l'énergie, affiche une perte de 29 M$, en hausse de 22 M$ par rapport à 2001. Cette contre-performance s'explique en grande partie par le climat de morosité qui a continué de régner sur les marchés boursiers. En conséquence, Hydro-Québec CapiTech a dû réduire de 25 M$ ou 17 % la valeur comptable de son portefeuille de placements afin de refléter, dans ses résultats, la moins-value permanente de certaines participations.

VALORISATION DES TECHNOLOGIES D'HYDRO-QUÉBEC

Hydro-Québec IndusTech détient 50 % des parts de la société en commandite AVESTOR, dédiée à la fabrication et à la commercialisation des batteries au lithium-métal-polymère (LMP). Hydro-Québec IndusTech affiche une perte de 24 M$, soit 4 M$ de moins qu'en 2001. Cette perte reflète essentiellement les frais occasionnés par la mise au point du produit, par la mise en place de la production en série et par le lancement des activités commerciales. En septembre 2002, AVESTOR a inauguré sa première usine à Boucherville, en vue de commercialiser les batteries LMP destinées à l'industrie des télécommunications.

Activités d'investissement

Le total des sommes investies s'élève à 149 M$, en hausse de 88 M$ par rapport aux 61 M$ investis en 2001. Cette augmentation est due en grande partie à l'acquisition de deux avions (52 M$) dans le but de renouveler la flotte de l'entreprise. Parmi les autres investissements importants, mentionnons les 65 M$ investis en capital de risque, par l'entremise d'Hydro-Québec CapiTech, et en valorisation des technologies d'Hydro-Québec, par l'entremise d'Hydro-Québec IndusTech. Enfin, 30 M$ ont servi au développement et à l'acquisition d'équipements informatiques.

Risques et perspectives

Gestion des risques

L'année 2002 a été marquée par des ajustements organisationnels visant à responsabiliser davantage les divisions en ce qui concerne le repérage, l'évaluation et le suivi des principaux risques auxquels elles sont exposées. L'entreprise est confiante que ces changements permettront d'améliorer les mécanismes mis en place depuis quelques années pour obtenir une vision intégrée et complète des risques.

La Haute direction dispose maintenant d'un tableau de bord présentant les principaux risques quantifiables auxquels la Société doit faire face. Ce tableau permet de suivre systématiquement le niveau de ces risques tout au long de l'année, en tenant compte des résultats obtenus depuis le début de l'exercice. La fiche de positionnement des principaux risques est, d'autre part, mise à jour régulièrement à l'intention des membres du Comité des finances.

Les processus de planification, tant des affaires que de la stratégie, font toujours l'objet d'une analyse et d'un suivi des principaux risques associés aux activités des unités et de la Société.

Le domaine de la gestion intégrée des risques étant relativement nouveau, Hydro-Québec en suit attentivement l'évolution. À cette fin, elle participe de très près aux activités des groupes d'échange soutenus par le Conference Board du Canada. Le développement des outils et des techniques d'analyse et de gestion des risques ainsi que l'évolution générale du domaine y sont examinés.

Le partenariat d'Hydro-Québec avec des organismes de recherche tels que le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) se poursuit. Il a pour but de développer des outils mieux adaptés aux besoins des organisations. Jusqu'à maintenant, cette collaboration a permis à l'entreprise de disposer d'outils nouveaux pour cerner et évaluer les risques inhérents à des activités particulières.

Dans la même veine, une chaire en gestion intégrée des risques et en finances mathématiques, attachée à l'Université de Montréal et commanditée par Hydro-Québec, a été créée cette année. La durée prévue de cette collaboration avec l'Université est de cinq ans.

Perspectives

En 2003, nous poursuivrons notre stratégie de développement de la valeur d'Hydro-Québec. Nos efforts viseront à consolider la performance financière de l'entreprise.

Sans être aussi vigoureuse qu'en 2002, la bonne performance de l'économie anticipée pour 2003 continuera de soutenir la croissance des ventes d'électricité au Québec. Nous entendons maintenir une présence active sur les marchés nord-américains de l'énergie en nous appuyant sur une gestion prudente qui tiendra compte de l'évolution de la déréglementation des marchés.

Quant à notre programme d'investissement, qui dépassera 3 G$ en 2003, il sera le plus important de la dernière décennie et se déploiera dans les différents champs d'activité de l'entreprise.

Nous prévoyons effectuer des investissements majeurs dans les activités de production. Dans le domaine de l'hydroélectricité, outre les travaux liés aux aménagements hydroélectriques sur la rivière Eastmain et sur le site de Grand-Mère, nous poursuivrons les travaux de construction des centrales de la Toulnustouc et Mercier, ainsi que les travaux de réhabilitation de la centrale de Beauharnois. Nous procéderons également à la mise en service de la centrale de la Sainte-Marguerite-3 de même qu'à la mise en service partielle des nouveaux équipements à la centrale aux Outardes-3, et nous terminerons les travaux de dérivation de la rivière Manouane. Persuadés du potentiel de l'énergie éolienne, nous participerons activement à son développement en procédant, notamment, à des appels d'offres visant l'implantation au Québec d'usines de fabrication et d'assemblage d'éoliennes et de leurs composants.

L'amélioration de la qualité du service, de même que la fiabilité et la sécurité des réseaux de transport et de distribution, demeureront des enjeux majeurs et feront l'objet d'investissements importants. À cet égard, nous poursuivrons nos travaux de renforcement du réseau de transport à haute tension en Montérégie ainsi que nos programmes d'enfouissement, d'automatisation et de renforcement du réseau de distribution. Enfin, nous mettrons de l'avant le projet Système d'information clientèle, qui conjuguera la modernisation des systèmes d'information et la transformation des processus d'affaires liés aux ventes et au service à la clientèle.

L'efficacité énergétique demeure une préoccupation de premier plan qui touche toutes les activités de commercialisation d'Hydro-Québec, qu'il s'agisse d'activités de recherche commerciale et technologique ou de communication, de programmes de vente ou de services-conseils. Conformément au *Plan stratégique 2002-2006*, et sous réserve de l'approbation de la Régie de l'énergie, nous comptons entreprendre, dès le premier semestre de 2003, les travaux de développement qu'exige la mise en œuvre de notre *Plan global en efficacité énergétique*.

En novembre 2002, Hydro-Québec présentait les grandes lignes de son *Plan d'exploration pétrole et gaz naturel au Québec 2002-2010*. Ce plan comporte un ensemble de mesures qui permettront à l'entreprise de jouer un rôle de catalyseur en matière d'exploration dans le domaine des hydrocarbures au Québec.

Hydro-Québec entend poursuivre la valorisation de ses investissements à l'étranger et dans ses participations. Nous continuerons notamment d'investir dans notre participation dans AVESTOR qui, en septembre 2002, inaugurait l'usine Alpha située à Boucherville. Première du genre dans le monde, l'usine Alpha produira une batterie au lithium-métal-polymère, un produit hautement performant dont les applications technologiques et environnementales marqueront les prochaines années.

Enfin, nous procéderons, en 2003, à la mise à jour de nos stratégies de développement en élaborant notre *Plan stratégique 2004-2008*.

Informations prospectives

L'analyse par la Direction, et notamment la section Perspectives, contiennent des énoncés basés sur les estimations et les hypothèses de l'entreprise concernant ses résultats futurs et le cours des événements. Étant donné les incertitudes et les risques inhérents à tout énoncé prospectif, les résultats réels futurs d'Hydro-Québec pourraient différer sensiblement des résultats prévus.

Rapport de la Direction

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent rapport sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. La responsabilité de la Direction inclut également la sélection des pratiques comptables appropriées en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada tels qu'ils sont énoncés à la note 1. Au besoin, la Direction porte des jugements éclairés et établit les estimations les plus appropriées sur l'issue de faits et d'opérations, en tenant compte de leur importance relative. L'information financière contenue ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers.

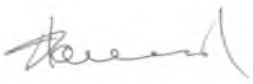
Dans le cadre de ses responsabilités, la Direction maintient un système de contrôle conçu, notamment, pour fournir une assurance raisonnable que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés et que les registres comptables constituent une base appropriée à l'établissement d'états financiers fiables. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein de la Société ou dans l'une de ses filiales. Ce comité a pour mandat de s'assurer que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur général et les vérificateurs externes afin de passer en revue les résultats de leurs vérifications et les rapports sur les conventions et les méthodes comptables ainsi que sur le système de contrôle d'Hydro-Québec. Le vérificateur général et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Hydro-Québec a également établi des règles d'éthique et un code de conduite dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre de ses ressources ainsi qu'une conduite ordonnée de ses affaires.

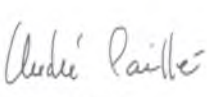
Les états financiers consolidés ont été vérifiés conjointement par les cabinets d'experts-comptables Samson Bélair/Deloitte & Touche et PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Le président
du Conseil d'administration,



Jacques Laurent

Le président-directeur général,



André Caillé

Le Vice-président
aux finances et chef
des services financiers,



Daniel Leclair

Montréal, Québec
Le 20 février 2003

Rapport des vérificateurs

À la Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Hydro-Québec au 31 décembre 2002 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada tels qu'ils sont énoncés à la note 1. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification de la convention comptable relative à la conversion de devises étrangères et à l'exception de l'application prospective des recommandations sur les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair
Deloitte & Touche

Comptables agréés

PricewaterhouseCoopers s.e.n.c.

Comptables agréés

Montréal, Québec
Le 20 février 2003

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 décembre (M$)	notes	2002	2001 (redressés note 2)
PRODUITS		**13 002**	12 578
CHARGES			
Exploitation		**2 225**	2 134
Achats d'électricité et de combustible		**3 536**	3 532
Amortissement et déclassement	3	**2 062**	1 845
Taxes	4	**580**	591
		8 403	8 102
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION		**4 599**	4 476
Frais financiers	5	**3 043**	3 863
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle		**1 556**	613
Part des actionnaires sans contrôle		**30**	18
BÉNÉFICE NET		**1 526**	595

Bénéfices non répartis consolidés

Exercice terminé le 31 décembre (M$)	notes	2002	2001 (redressés note 2)
Solde au début, déclaré antérieurement		**10 460**	9 906
Rajustement pour l'application rétroactive des modifications de conventions comptables et autres	2	**(1 326)**	(813)
Solde au début, redressé		**9 134**	9 093
Bénéfice net		**1 526**	595
		10 660	9 688
Dividendes	16	**763**	554
Solde à la fin		**9 897**	9 134

Bilan consolidé

Au 31 décembre (M$)	notes	2002	2001 (redressé note 2)
ACTIF			
IMMOBILISATIONS	6	**49 694**	49 309
ACTIF À COURT TERME			
Espèces et quasi-espèces		**293**	251
Placements		**939**	617
Débiteurs		**1 924**	1 766
Actifs financiers liés à la dette		**34**	106
Matériaux, combustible et fournitures		**418**	427
		3 608	3 167
AUTRES ACTIFS À LONG TERME			
Placements	7	**852**	841
Frais reportés	8	**3 391**	3 808
Actifs financiers liés à la dette	9	**325**	299
Écarts d'acquisition		**302**	306
Actifs incorporels	10	**760**	751
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998		**146**	182
		5 776	6 187
		59 078	58 663
PASSIF ET AVOIR			
DETTE À LONG TERME	11	**36 699**	37 269
PASSIF À COURT TERME			
Emprunts		**64**	88
Dividendes à payer		**763**	554
Créditeurs		**1 467**	1 317
Intérêts courus		**1 157**	1 201
Tranche de la dette à long terme à moins d'un an		**2 969**	3 087
		6 420	6 247
AUTRES PASSIFS À LONG TERME	12	**888**	755
DETTE À PERPÉTUITÉ	13	**632**	637
PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE		**224**	216
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE	16		
Capital-actions		**4 374**	4 374
Bénéfices non répartis		**9 897**	9 134
Écarts de conversion		**(56)**	31
		14 215	13 539
		59 078	58 663

Le président du Comité de vérification,

Yvon Lamontagne

Le président du Conseil d'administration,

Jacques Laurent

Flux de trésorerie consolidés

Exercice terminé le 31 décembre (M$)	note	2002	2001 (redressés note 2)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net		**1 526**	595
Amortissement des immobilisations et des actifs incorporels		**1 796**	1 705
Amortissement des frais reportés		**320**	1 100
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	17	**(31)**	50
Autres		**201**	13
		3 812	3 463
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations et actifs incorporels		**(2 456)**	(1 810)
Placements à long terme		**(40)**	21
Variation nette des placements à court terme		**(318)**	(46)
Autres		**47**	(89)
		(2 767)	(1 924)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission de dette à long terme		**2 098**	4 544
Échéance de dette à long terme et rachat du fonds d'amortissement		**(2 102)**	(3 471)
Rachat anticipé de dette à long terme		**(462)**	(289)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit		**51**	25
Variation nette des emprunts à court terme		**(30)**	(1 827)
Dividendes versés		**(554)**	(539)
Autres		**(4)**	157
		(1 003)	(1 400)
VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		**42**	139
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE		**251**	112
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE		**293**	251
RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE			
Intérêts versés		**2 696**	3 018

Note 1
Principales conventions comptables

Selon la loi qui la régit, la société d'État Hydro-Québec (la Société) a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, de ses filiales, toutes en propriété exclusive, et de ses coentreprises (collectivement Hydro-Québec).

Réglementation

La *Loi sur la Régie de l'énergie* accorde à la Régie de l'énergie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par la Société. De ce fait, les activités de transport et de distribution de l'électricité au Québec sont dites réglementées.

En avril 2002, la Régie de l'énergie a rendu une décision concernant la demande de modification des tarifs de transport de l'électricité. Dans cette décision, la Régie de l'énergie reconnaît les conventions comptables actuelles et accepte les changements demandés, dont la capitalisation des frais financiers aux immobilisations en cours au taux du coût en capital.

En juillet 2002, la Société a présenté à la Régie de l'énergie une demande visant à faire approuver le coût du service de distribution de l'électricité ainsi que certains principes réglementaires et comptables.

La coentreprise Noverco inc. possède en propriété exclusive Gaz Métropolitain, inc. dont la principale filiale, Société en commandite Gaz Métropolitain, est une entreprise engagée principalement dans la distribution de gaz naturel par canalisation au Québec. La plupart des aspects de l'exploitation de la société en commandite sont soumis à la surveillance et au contrôle de la Régie de l'énergie.

Les états financiers consolidés tiennent compte de certaines pratiques comptables réglementées qui diffèrent des pratiques comptables autrement appliquées dans des entreprises non réglementées et qui touchent notamment certains frais reportés et l'amortissement des immobilisations cédées.

Consolidation

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation, alors que les placements en capital de risque sont généralement comptabilisés au coût. Les autres placements à long terme sont comptabilisés au coût.

Les résultats et les flux de trésorerie de Noverco inc. et des participations d'Hydro-Québec International sont consolidés avec un trimestre de décalage. La situation financière de ces sociétés présentée au bilan consolidé d'Hydro-Québec est celle du 30 septembre.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la Direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Produits

Les produits sont constatés lorsque l'électricité est livrée ou que les services sont rendus. Les produits des ventes d'électricité réalisées au Québec sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. La Société tient également compte de l'électricité livrée non encore facturée.

Impôts sur les bénéfices

La Société et certaines de ses filiales constituées en sociétés par actions ne présentent pas de charge d'impôts sur les bénéfices, car elles sont exonérées d'impôt à titre de sociétés détenues par l'État.

Les filiales de deuxième rang et les coentreprises constituées en sociétés par actions qui sont assujetties à l'impôt utilisent la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

Conversion des devises

Les produits et charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur lors des opérations. Les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis aux cours en vigueur lors des opérations.

Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires à court terme sont inclus dans les résultats. Depuis le 1er janvier 2002, ceux qui résultent de la conversion des éléments monétaires à long terme sont également inclus dans les résultats, à moins qu'ils ne soient reliés à des éléments de passif couvrant les ventes en dollars des États-Unis, auquel cas ils sont reportés à l'année de réalisation de ces ventes.

Les swaps de devises utilisés pour gérer le risque de change associé aux remboursements du principal de la dette à long terme et aux ventes en dollars des États-Unis sont convertis aux cours de clôture à la date du bilan. Ceux qui constituent des actifs financiers sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette, tandis que ceux qui représentent des passifs financiers sont présentés au poste Dette à long terme. Les gains ou pertes sur les swaps de devises associés aux remboursements de la dette à long terme sont inclus dans les résultats, alors que les gains ou pertes sur les swaps de devises associés aux ventes en dollars des États-Unis sont reportés à l'échéance, soit l'année de réalisation des ventes.

Hydro-Québec utilise la méthode temporelle pour la conversion des états financiers des établissements étrangers qui sont considérés comme intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation. Les états financiers des principaux établissements étrangers considérés comme autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise étrangère étant utilisée comme unité de mesure. Les gains ou pertes de change sont présentés au poste Écarts de conversion à l'Avoir de l'actionnaire.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux.

Les coûts des immobilisations en cours sont virés aux immobilisations en exploitation lorsque la construction est terminée et que les installations sont mises en exploitation. Dans le cas des installations de production, le virement progressif tient compte du nombre d'unités de production terminées et en service.

Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie utile, principalement selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, la période maximale d'amortissement est fixée à 50 ans. Les périodes d'amortissement des principales catégories d'immobilisations sont les suivantes :

Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Production hydraulique	45 à 50 ans
Production thermique incluant la production nucléaire	15 à 30 ans

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme de la Société à la fin de l'exercice précédent. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours destinées à des activités réglementées de transport tiennent compte d'un rendement de l'avoir de l'actionnaire. La portion correspondant au rendement de l'avoir de l'actionnaire est intégrée aux Produits dans l'état des résultats.

Note 1
Principales conventions comptables (suite)

Depuis le 1er janvier 2002, lorsqu'il y a cession d'immobilisations non réglementées, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont portés aux résultats de l'exercice. Lors de la cession d'immobilisations réglementées, ces coûts sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans, selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %.

Espèces, quasi-espèces et placements à court terme

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des placements à court terme liquides ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les placements dont l'échéance varie entre trois et douze mois font l'objet d'un poste distinct sous la rubrique de l'Actif à court terme au bilan.

Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti. La valeur comptable des placements se rapproche de leur juste valeur.

Avantages sociaux futurs

La Société offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la Direction.

Aux fins de l'établissement de ses obligations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs, la Société a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes et les soldes transitoires relatifs au Régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite au 1er janvier 1999 sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, selon la méthode linéaire. L'obligation transitoire relative aux avantages postérieurs à l'emploi est amortie sur une période de cinq ans, selon la méthode linéaire.
- Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est constaté dans la charge de l'exercice, si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède 10 % de la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées ou 10 % de la valeur liée au marché de l'actif de la caisse du régime, selon le plus élevé des deux montants. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.
- Le rendement prévu des actifs du Régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans dans le cas des titres de participation détenus et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.
- La valeur du congé de cotisations accordé aux employés pour l'exercice est présentée en réduction du coût des services rendus, à titre de cotisation réputée versée et amortie selon la méthode de l'amortissement des gains et pertes actuariels.

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

L'excédent du coût des placements dans les filiales et les coentreprises sur la quote-part de la juste valeur de l'actif net acquis est inscrit comme écart d'acquisition. Depuis le 1er janvier 2002, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents, si des événements laissent croire que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est déterminée sont amortis sur cette durée de vie utile. Les méthodes et les périodes d'amortissement utilisées pour les actifs incorporels sont les suivantes :

Logiciels, licences et brevets	méthode linéaire	3 à 15 ans
Droits	méthode à intérêts composés à 3 %	40 ans
Études environnementales	méthode à intérêts composés à 3 %	5 ans

Fonds d'amortissement

Les fonds d'amortissement sont constitués d'obligations de la Société, d'obligations émises par le gouvernement du Canada ou d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec. Les titres de la Société sont déduits de la dette à long terme, alors que les autres titres sont présentés aux postes Actifs financiers liés à la dette.

Les titres détenus dans les fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût non amorti. La différence entre le coût et la valeur nominale à l'échéance est amortie sur la durée restante du titre.

Instruments dérivés

Hydro-Québec utilise divers instruments dérivés pour atténuer les risques de change et de taux d'intérêt relatifs à la dette à long terme, le risque de change relatif aux ventes ainsi que le risque de variation du prix de l'énergie et des matières premières.

Selon la politique de l'entreprise, pour qu'un instrument dérivé obtienne le traitement comptable de couverture, Hydro-Québec doit avoir une certitude raisonnable que le risque se matérialisera et que la couverture sera efficace tout au long de la période de couverture.

Dans les cas où le traitement comptable de couverture n'est pas obtenu ou lorsqu'il y a cessation de couverture, les instruments dérivés sont évalués à la valeur du marché. Les instruments dérivés utilisés à des fins de négociation, comme les contrats à terme, les options et les swaps, ainsi que les positions ouvertes sur achat ou vente d'énergie, sont aussi évalués à la valeur du marché. Les variations réalisées et non réalisées de la juste valeur sont constatées aux résultats, dans la période où elles surviennent.

La juste valeur des instruments dérivés est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction se réfère au taux ou au prix à terme d'un instrument équivalent. L'estimation de la juste valeur des options repose, quant à elle, sur des modèles d'évaluation reconnus par les marchés financiers.

Les échanges d'intérêt, tous comptabilisés à titre de couvertures, qui découlent des swaps utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt, sont rapprochés de la charge d'intérêt relative aux emprunts auxquels ils se rattachent. Les montants correspondants à payer ou à recevoir sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus.

Les instruments dérivés utilisés à court terme dans la gestion des risques financiers sur une période ne dépassant pas trois ans sont, selon la méthode de comptabilisation de couverture, inscrits au coût. Les gains ou pertes matérialisés sur ces instruments sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

Note 1
Principales conventions comptables (suite)

Lorsqu'ils sont employés aux fins de couverture, les instruments dérivés utilisés pour gérer les risques liés aux fluctuations du prix de l'énergie sont comptabilisés au coût, et les gains ou pertes afférents sont reportés et imputés aux résultats de manière qu'ils concordent avec ceux ou celles qui résultent de la position de risque inverse à laquelle ces instruments sont associés.

Déclassement de la centrale nucléaire

Les coûts futurs de déclassement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 sont imputés progressivement aux résultats et reflétés au poste Autres passifs à long terme. Ces coûts estimatifs se composent essentiellement du coût de démantèlement de la centrale et du coût d'évacuation du combustible irradié, majorés des intérêts capitalisés annuellement sur les montants cumulés. Les intérêts sont calculés selon le taux de rendement nominal prévu des emprunts à long terme d'Hydro-Québec. Les coûts futurs de déclassement sont imputés aux résultats annuellement selon une méthode à intérêts composés sur la durée de vie restante de la centrale nucléaire.

La Société révise périodiquement l'évaluation des coûts de déclassement en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, ainsi que des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes et règlements en matière de déclassement de centrales nucléaires. Les redressements découlant de ces révisions d'estimation sont comptabilisés de façon prospective.

Données comparatives

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour respecter la présentation de l'exercice courant.

Note 2
Modifications de conventions comptables

Conversion des devises étrangères

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a apporté au chapitre 1650 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Conversion des devises étrangères, des modifications qui s'appliquent à compter du 1er janvier 2002. Tous les gains et pertes de change non réalisés à l'égard des éléments monétaires libellés en devises étrangères doivent dorénavant être pris en compte dans les résultats de l'exercice, y compris les gains et les pertes sur les actifs et passifs monétaires à long terme, qui étaient auparavant reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie restante des éléments correspondants. Pour réduire la volatilité induite par l'élimination du report et de l'amortissement des pertes ou gains non réalisés, la Société a modifié, en 2002, sa stratégie de gestion du risque de change. Conformément à la nouvelle norme, Hydro-Québec a appliqué ces modifications rétroactivement et les chiffres de l'exercice précédent présentés aux fins de comparaison ont été redressés.

Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels

Le 1er janvier 2002, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations du chapitre 3062 du *Manuel de l'ICCA*, intitulé Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels. Ainsi, les écarts d'acquisition et les actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie ne font désormais l'objet d'aucun amortissement et sont soumis à un test de dépréciation.

La Société a procédé aux tests de dépréciation exigés par la nouvelle norme et conclu qu'aucune charge n'était nécessaire au titre de la dépréciation.

Informations transitoires

Le tableau suivant présente l'incidence de l'application des nouvelles normes comptables :

	2002	2001
Bénéfice net déclaré	**1 526**	1 108
Redressements	**–**	513
Bénéfice net redressé	**1 526**	595
Amortissement des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie	**–**	21
Bénéfice net ajusté	**1 526**	616

Note : Au 1er janvier 2002, l'application rétroactive des nouvelles recommandations a également eu comme incidence principale de diminuer les frais reportés de 1 197 millions de dollars et d'augmenter la dette à perpétuité de 85 millions de dollars.

Note 3
Amortissement et déclassement

	2002	2001
Amortissement des immobilisations	**1 670**	1 617
Amortissement des actifs incorporels	**126**	88
Déclassement de la centrale nucléaire	**77**	13
Radiation de projets	**105**	1
Autres	**84**	126
	2 062	1 845

Note 4
Taxes

	2002	2001
Taxe sur le capital	**281**	284
Taxe sur le revenu brut, à titre de taxe foncière municipale sur certains immeubles	**229**	228
Taxes municipales, scolaires et autres	**70**	79
	580	591

Note 5
Frais financiers

	2002	2001 (redressés note 2)
INTÉRÊTS		
Intérêts sur titres d'emprunt	**2 921**	3 105
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts	**45**	53
	2 966	3 158
PERTE DE CHANGE	**234**	819
FRAIS DE GARANTIE RELATIFS AUX EMPRUNTS	**188**	185
	422	1 004
Moins		
Frais financiers capitalisés	**318**	248
Revenu net de placements	**27**	51
	345	299
	3 043	3 863

Note 6
Immobilisations

	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	2002 Total
DISTRIBUTION				
Postes et lignes	9 636	2 912	214	**6 938**
Autres	1 982	1 073	92	**1 001**
	11 618	3 985	306	**7 939**
TRANSPORT				
Postes et lignes	19 306	4 653	1 145	**15 798**
Autres	2 234	1 207	110	**1 137**
	21 540	5 860	1 255	**16 935**
PRODUCTION				
Hydraulique	24 145	5 877	3 484	**21 752**
Thermique, incluant la production nucléaire	2 429	1 253	41	**1 217**
Autres	839	311	61	**589**
	27 413	7 441	3 586	**23 558**
CONSTRUCTION	62	45	7	**24**
PÉTROLE ET GAZ	1 323	442	7	**888**
AUTRES	800	517	67	**350**
	62 756	18 290	5 228	**49 694**

	En exploitation	Amortissement cumulé	En cours	2001 Total
DISTRIBUTION				
Postes et lignes	9 267	2 622	201	6 846
Autres	2 018	1 073	79	1 024
	11 285	3 695	280	7 870
TRANSPORT				
Postes et lignes	19 174	4 292	785	15 667
Autres	2 137	1 040	213	1 310
	21 311	5 332	998	16 977
PRODUCTION				
Hydraulique	23 891	5 435	2 885	21 341
Thermique, incluant la production nucléaire	2 409	1 152	22	1 279
Autres	848	278	92	662
	27 148	6 865	2 999	23 282
CONSTRUCTION	55	42	6	19
PÉTROLE ET GAZ	1 285	406	3	882
AUTRES	722	485	42	279
	61 806	16 825	4 328	49 309

Au 31 décembre 2002, la Société a des coûts cumulés dans des avant-projets suspendus pour un montant s'élevant à 336 millions de dollars pour lesquels elle ne capitalise pas de frais financiers (514 millions de dollars au 31 décembre 2001) présentés au poste Immobilisations en cours.

Étant donné que la réalisation de certains de ces projets est prévue à plus longue échéance, la Société procède périodiquement à la révision des coûts cumulés dans le cadre de ces projets.

Lors de ces révisions, la Direction doit utiliser des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre d'avant-projets à la date du bilan. Ces avant-projets sont évalués quant à leur rentabilité en fonction des conditions de marché au moment de la mise en service des équipements, à leur conformité aux principes du développement durable et à l'accueil que leur réservent les communautés locales. S'il se produisait un changement important dans l'évaluation au regard de ces critères, il pourrait en résulter une réduction du solde des avant-projets.

Au moment de l'abandon d'un projet majeur touchant des immobilisations réglementées, les coûts jugés irrécupérables sont reportés et amortis sur une période de trois ans, selon la méthode linéaire.

Note 7
Placements

	notes	**2002**	2001
AU COÛT			
Noverco inc.	15		
Billets [a]		**141**	141
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	19		
Obligations [b]		**57**	58
Autres [c]		**230**	269
		428	468
À LA VALEUR DE CONSOLIDATION			
Enbridge Inc.		**244**	211
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	19	**45**	39
Connexim, société en commandite		**35**	32
Meiya Power Company Limited		**98**	91
Autres		**2**	–
		424	373
		852	841

a) Débentures subordonnées, taux d'intérêt basé sur le taux annuel moyen des obligations du gouvernement du Canada à plus de dix ans majoré de 4,45 %, échéant en 2031, remboursables au gré de l'émetteur.

b) Obligations garanties par une hypothèque générale, 7,50 %, échéant en 2010 (valeur nominale de 63 millions de dollars en 2002 et de 64 millions de dollars en 2001).

c) Comprend des placements en capital de risque au coût de 122 millions de dollars et dont la juste valeur s'établit à 117 millions de dollars au 31 décembre 2002 (118 millions de dollars et 118 millions de dollars au 31 décembre 2001). La juste valeur des actions cotées est déterminée en fonction de la cote boursière à la date du bilan, alors que la juste valeur des actions non cotées correspond au coût.

Note 8
Frais reportés

	note	2002	2001 (redressés note 2)
Frais reportés liés à la dette [a]		**2 335**	2 776
Actif au titre des avantages sociaux futurs	18	**752**	635
Autres		**304**	397
		3 391	3 808

a) Comprend principalement la perte de change reportée de 2 290 millions de dollars (2 640 millions de dollars au 31 décembre 2001).

Note 9
Actifs financiers liés à la dette

	2002	2001
Swaps et contrats de devises	**291**	316
Fonds d'amortissement	**68**	89
	359	405
Moins		
Portion présentée à court terme	**34**	106
	325	299

Note 10
Actifs incorporels

	2002			2001		
	Coût	Amortissement cumulé	Total	Coût	Amortissement cumulé	Total
AMORTISSABLES						
Logiciels et licences	560	279	**281**	496	238	258
Droits	109	29	**80**	136	54	82
Études environnementales	112	95	**17**	95	64	31
Brevets	36	9	**27**	33	4	29
	817	412	**405**	760	360	400
NON AMORTISSABLES						
Servitudes	496	141	**355**	493	142	351
	496	141	**355**	493	142	351
	1 313	553	**760**	1 253	502	751

Note 11
Dette à long terme

Composition et échéances

Le tableau suivant présente les obligations, les autres dettes à long terme et les swaps qui constituent des passifs financiers, convertis en dollars canadiens aux cours de clôture à la date du bilan. Ces montants sont présentés selon leur année d'échéance, compte tenu des fonds d'amortissement.

	Dette de la Société					**2002**	2001
Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	Total	Filiales et coentreprises	Total	Total
2002							3 087
2003	970	1 501	290	2 761	208	**2 969**	3 305
2004	1 586	26	56	1 668	66	**1 734**	1 599
2005	1 531	646	172	2 349	353	**2 702**	2 528
2006	1 051	1 749	422	3 222	29	**3 251**	2 629
2007	683	641	27	1 351	270	**1 621**	–
1 à 5 ans	5 821	4 563	967	11 351	926	**12 277**	13 148
6 à 10 ans	3 906	1 840	1 340	7 086	1 061	**8 147**	7 115
11 à 15 ans	16	2 189	632	2 837	124	**2 961**	4 358
16 à 20 ans	4 657	3 167	–	7 824	65	**7 889**	4 766
21 à 25 ans	8	1 422	–	1 430	62	**1 492**	4 563
26 à 30 ans	1 084	2 843	–	3 927	96	**4 023**	4 517
31 à 35 ans	2 146	–	–	2 146	–	**2 146**	1 183
36 à 40 ans	280	–	–	280	–	**280**	276
41 à 45 ans	–	–	–	–	–	**–**	2
46 à 50 ans	50	–	–	50	–	**50**	50
51 à 55 ans	–	–	–	–	–	**–**	–
56 à 60 ans	403	–	–	403	–	**403**	378
	18 371[a]	16 024	2 939	37 334[b]	2 334	**39 668**	40 356
Moins							
Tranche à moins d'un an	970	1 501	290	2 761	208	**2 969**	3 087
	17 401	14 523	2 649	34 573	2 126	**36 699**	37 269

a) Comprend 125 millions de dollars et 277 millions de dollars en obligations à coupon zéro, présentées à leur valeur escomptée au taux de financement calculé semestriellement, soit 10,95 % et 10,67 % respectivement. Leur valeur nominale atteindra 282 millions de dollars et 1 729 millions de dollars en 2010 et en 2020 respectivement. Un fonds d'amortissement spécifique a été créé pour ces dettes ; il totalise 81 millions de dollars au 31 décembre 2002. D'autres obligations présentées à leur valeur escomptée totalisant 1 126 millions de dollars atteindront une valeur nominale de 1 333 millions de dollars à leur échéance.

b) Comprend 36 596 millions de dollars d'obligations garanties par le gouvernement du Québec (36 835 millions de dollars au 31 décembre 2001).

Note 11
Dette à long terme
(suite)

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et incidence des actifs financiers liés à la dette

Le tableau suivant présente la dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an, en dollars canadiens et en devises. Il montre également l'incidence des swaps de devises et des fonds d'amortissement affectés aux remboursements de la dette qui sont présentés au bilan aux postes Actifs financiers liés à la dette.

	Dette à long terme		Actifs financiers liés à la dette	**2002**	2001
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan[a]	Swaps de devises et fonds d'amortissement	Total	Total
DETTE DE LA SOCIÉTÉ					
Dollars canadiens	18 371	18 371	(67)	**18 304**	16 982
Dollars des États-Unis	10 007	16 024	(85)	**15 939**	17 530
Autres devises					
Euros	727	1 322	(62)	**1 260**	1 516
Yens	46 500	704	(67)	**637**	794
Livres sterling	300	802	(39)	**763**	766
Francs suisses	97	111	(15)	**96**	96
		2 939	(183)	**2 756**	3 172
		37 334	(335)	**36 999**	37 684
FILIALES ET COENTREPRISES[b]		2 334	(24)	**2 310**	2 267
		39 668	(359)	**39 309**	39 951

a) Comprend 474 millions de dollars de passifs financiers constitués de swaps de devises (945 millions de dollars au 31 décembre 2001) et 561 millions de dollars de titres Hydro-Québec détenus dans les fonds d'amortissement (452 millions de dollars au 31 décembre 2001).

b) Constituée de 818 millions en dollars canadiens, 1 167 millions en dollars des États-Unis, 321 millions en unidades de fomento (pesos chiliens indexés) et 4 millions en renminbi chinois (835 millions en dollars canadiens, 1 092 millions en dollars des États-Unis, 336 millions en unidades de fomento et 4 millions en renminbi chinois au 31 décembre 2001).

Répartition de la dette selon la monnaie à l'émission et au remboursement

Le tableau suivant présente la répartition de la dette, déduction faite des fonds d'amortissement, convertie en dollars canadiens après la prise en compte des swaps, selon la monnaie à l'émission et selon la monnaie au remboursement.

	2002		2001	
	À l'émission	Au remboursement	À l'émission	Au remboursement
DETTE DE LA SOCIÉTÉ				
Dollars canadiens	**18 304**	**17 778**	16 982	17 371
Dollars des États-Unis	**15 939**	**19 221**[a]	17 530	20 313[a]
Autres devises	**2 756**	**–**	3 172	–
	36 999	**36 999**	37 684	37 684
DETTE DES FILIALES ET COENTREPRISES				
Dollars canadiens	**818**	**818**	835	835
Dollars des États-Unis	**1 167**	**920**	1 092	937
Autres devises	**325**	**572**	340	495
	2 310	**2 310**	2 267	2 267
	39 309	**39 309**	39 951	39 951

a) Cent pour cent des soldes au 31 décembre 2002 (83 % en 2001) couvrant des ventes en dollars des États-Unis.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt d'Hydro-Québec présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des escomptes et frais d'émission qui s'y rattachent ainsi que de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

				2002	2001
Années d'échéance	Dollars canadiens	Dollars des États-Unis	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	2,76	7,16	4,84	**4,65**	4,87
6 à 10 ans	8,29	5,45	5,69	**6,98**	5,56
11 à 15 ans	10,25	7,17	9,21	**7,70**	9,29
16 à 20 ans	10,61	9,17	6,20	**9,97**	10,50
21 à 25 ans	8,80	8,56	–	**8,57**	9,16
26 à 30 ans	6,68	9,21	–	**8,44**	8,46
31 à 35 ans	6,26	–	–	**6,26**	6,34
36 à 40 ans	6,41	–	–	**6,41**	6,41
41 à 45 ans	–	–	–	**–**	6,56
46 à 50 ans	6,44	–	–	**6,44**	6,44
51 à 55 ans	–	–	–	**–**	–
56 à 60 ans	6,62	–	–	**6,62**	6,62
Moyenne pondérée	7,88	8,16	6,77	**7,95**	8,05

Note 11
Dette à long terme
(suite)

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élève à 23,2 %, ou à 24,4 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2002 (24,6 %, ou 25,8 % après dette à perpétuité, au 31 décembre 2001). À titre indicatif, une variation de 1 % des taux d'intérêt occasionnerait une variation du bénéfice net de 97 millions de dollars (105 millions de dollars en 2001), si l'on exclut l'incidence des instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques financiers à court terme (note 14).

Juste valeur

Au 31 décembre 2002, la juste valeur de la dette d'Hydro-Québec, déduction faite des fonds d'amortissement et après la prise en compte des swaps, s'établit à 49 231 millions de dollars (47 468 millions de dollars au 31 décembre 2001).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait à partir des taux d'intérêt à terme et des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance. Ainsi, au 31 décembre 2002, Hydro-Québec ne prévoyait pas de remboursement important de dettes pouvant entraîner la réalisation de cette juste valeur.

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés qui totalisent 1 500 millions de dollars des États-Unis et qui viennent à échéance en 2003 et en 2006. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR).

Note 12
Autres passifs
à long terme

	note	**2002**	2001 (redressés note 2)
Créditeurs		**355**	312
Passif au titre des avantages sociaux futurs	18	**376**	343
Déclassement de la centrale nucléaire [a, b]		**157**	100
		888	755

a) Le ministère des Ressources naturelles du Canada annonçait récemment l'entrée en vigueur, le 15 novembre 2002, de la Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire. *Cette loi exige que les sociétés d'énergie nucléaire, propriétaires de tels déchets au Canada, mettent sur pied comme entité juridique distincte une société de gestion et créent un fonds en fiducie auprès d'une institution financière, afin de pourvoir au financement de la mise en œuvre de la proposition de gestion des déchets de combustible nucléaire qui sera retenue par le gouvernement du Canada. Afin de s'acquitter des responsabilités financières qui incombent à chacun des propriétaires de déchets de combustible nucléaire, la Société a fait un dépôt initial de 20 millions de dollars dans un fonds en fiducie, dans les dix jours suivant la date d'entrée en vigueur de la loi. De plus, il sera exigé que la Société verse dans ce même fonds en fiducie des sommes additionnelles de 4 millions de dollars par année, jusqu'à ce que la société de gestion fixe les montants à verser par chacune des sociétés d'énergie nucléaire. La somme versée au fonds en fiducie, de 20 millions de dollars en 2002, est présentée en réduction de la provision pour déclassement de la centrale nucléaire.*

b) Lors de la conception de la centrale de Gentilly-2, la Société prévoyait l'exploiter durant 30 ans, soit jusqu'en 2013. En 2001, la Société a entrepris une étude d'avant-projet de réfection de la centrale de Gentilly-2, étude dont la fin est prévue pour 2004, afin d'évaluer si une prolongation de la durée de vie utile pour une période additionnelle de 25 ans est réalisable. La Direction pourrait devancer de quelques années la désaffectation de la centrale, compte tenu de facteurs techniques et économiques, si le projet de réfection ne se réalise pas. En attente de la décision d'une réfection de la centrale nucléaire qui déterminera la durée de vie de la centrale, les états financiers reflètent toujours une fin prévue en 2013 aux fins du calcul de l'amortissement et des coûts de déclassement de la centrale. Par conséquent, lorsque la décision en ce qui a trait à la réfection sera prise, les coûts futurs de déclassement et la charge d'amortissement de la centrale pourraient augmenter ou diminuer de façon importante par rapport aux montants présentés dans les présents états financiers compte tenu de la date de fin de vie utile de la centrale et de la progression inhérente aux méthodes utilisées pour le calcul de l'amortissement et des coûts de déclassement de la centrale. Au 31 décembre 2002, la valeur nette comptable de la centrale de Gentilly-2 s'élève à 790 millions de dollars et la portion restante à constituer au titre de provision pour les coûts futurs de déclassement est de l'ordre de 660 millions de dollars en fonction d'une fin prévue en 2013.

Note 13
Dette à perpétuité

Les billets à perpétuité, au montant de 400 millions de dollars des États-Unis, portent intérêt à un taux basé sur le LIBOR, établi semestriellement. Ils sont garantis par le gouvernement du Québec et ne sont rachetables qu'au gré de la Société. Depuis le 1er janvier 2002, ces billets figurent au bilan au cours de clôture à la date du bilan, alors qu'en 2001 ils étaient présentés au cours en vigueur à l'émission. Aux fins de comparaison, la valeur comptable de ces billets a été redressée au 31 décembre 2001 afin qu'ils soient présentés au cours de clôture à cette date.

Au 31 décembre 2002, leur juste valeur s'établit à 540 millions de dollars (566 millions de dollars au 31 décembre 2001). Aux 31 décembre 2002 et 2001, le LIBOR des billets à perpétuité s'élevait à 1,94 % et à 3,09 % respectivement.

Note 14
Instruments dérivés

Les instruments dérivés, utilisés par Hydro-Québec à des fins de couverture, sont toujours associés à une position de risque inverse.

Hydro-Québec conclut des swaps de devises qui permettent de gérer le risque de change rattaché aux remboursements du principal de la dette à long terme, aux versements des intérêts et aux ventes en dollars des États-Unis. Parmi ces swaps de devises, certains prévoient des échanges de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Des swaps de taux d'intérêt ne prévoyant pas d'échange de principal sont aussi utilisés pour gérer ce risque.

L'évaluation des swaps, dont les échéances s'étalent jusqu'en 2022, indique une juste valeur positive de 407 millions de dollars (juste valeur négative de 338 millions de dollars au 31 décembre 2001).

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence de ces swaps, exprimées en dollars canadiens ou en devises.

	2002[a]	2001[a]
DOLLARS CANADIENS	**526**	(389)
DOLLARS DES ÉTATS-UNIS	**(1 991)**	(1 768)
AUTRES DEVISES		
Yens	**46 500**	57 500
Euros	**727**	880
Livres sterling	**300**	300
Francs suisses	**97**	97
Unidades de fomento (pesos chiliens indexés)	**(7)**	(4)

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à débourser.

Dans le cadre de sa gestion des risques financiers à court terme, Hydro-Québec évalue globalement, de façon continue, l'impact de la variation des taux de change, des taux d'intérêt et du prix des matières premières. À cet égard, Hydro-Québec détient des options et des contrats à terme ayant pour objet la couverture de plusieurs positions. Elle utilise aussi des instruments dérivés pour gérer les risques de marché résultant des fluctuations du prix de l'énergie. La juste valeur de ces instruments est répartie en fonction des risques spécifiques présentés dans le tableau suivant. Les échéances de ces instruments s'étalent jusqu'en mars 2005.

Note 14
Instruments dérivés
(suite)

La juste valeur des instruments dérivés représente le montant qu'Hydro-Québec recevrait (*actifs financiers*) ou débourserait (*passifs financiers*) à la date du bilan en mettant fin à ces instruments.

	2002	2001
RISQUE DE CHANGE		
Contrats de change à terme et options		
Actifs financiers	**22**	38
Passifs financiers	**(7)**	(2)
	15	36
RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT		
Conventions de garantie, options et swaps		
Actifs financiers	**7**	33
Passifs financiers	**(101)**	(89)
	(94)	(56)
RISQUE DE VARIATION DU PRIX DE L'ÉNERGIE ET DES MATIÈRES PREMIÈRES		
Contrats à terme, options et swaps		
Actifs financiers	**29**	32
Passifs financiers	**(18)**	(60)
	11	(28)
	(68)	(48)

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un élément de risque, puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Ce risque est cependant modéré du fait qu'Hydro-Québec traite généralement avec des institutions financières canadiennes et internationales dont la cote de crédit est élevée. L'exposition au risque de crédit est aussi réduite par l'application d'une politique de crédit qui limite les concentrations de risques de crédit et d'un programme d'évaluation du crédit des clients, ainsi que par l'adoption de limites de crédit, au besoin. Au 31 décembre 2002, Hydro-Québec ne prévoyait aucune perte importante susceptible de découler du manquement d'une contrepartie.

Note 15
Participations dans des coentreprises

La quote-part des composantes des principales coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau ci-après. Ces coentreprises englobent notamment la participation dans Noverco inc. et les participations de la Société dans diverses coentreprises à l'étranger, principalement par l'intermédiaire d'Hydro-Québec International.

	2002	2001
RÉSULTATS		
Produits	**933**	1 148
Charges et frais financiers	**871**	1 095
Part des actionnaires sans contrôle	**20**	18
Bénéfice net	**42**	35
BILAN		
Actif à court terme	**192**	186
Actif à long terme	**1 925**	1 793
Passif à court terme	**213**	216
Passif à long terme	**1 102**	1 096
Part des actionnaires sans contrôle	**216**	174
Actif net	**586**	493
FLUX DE TRÉSORERIE		
Activités d'exploitation	**156**	125
Activités d'investissement	**(121)**	(121)
Activités de financement	**(5)**	(1)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	**30**	3

Noverco inc.

La Société détient 41,2 % des actions ordinaires en circulation de Noverco inc. ainsi que des options qui portent sur une tranche additionnelle de 9,2 %. En vertu de la convention d'actionnaires de Noverco inc., la Société a consenti à des mécanismes permettant aux coentrepreneurs de convertir leur participation en liquidités sous réserve de certaines conditions.

Noverco inc., par sa participation dans la Société en commandite Gaz Métropolitain (SCGM), présente dans ses états financiers des impôts futurs sur les bénéfices non comptabilisés, relatifs à des activités réglementées, de 94 millions de dollars en 2002 (98 millions de dollars en 2001). La Régie de l'énergie et l'Office national de l'énergie ont permis, par le passé, l'inclusion de ces impôts futurs dans les tarifs au fur et à mesure de leur exigibilité.

La SCGM constate dans ses résultats les charges liées aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite lorsque celles-ci sont déboursées, conformément aux exigences réglementaires.

Coentreprises à l'étranger

La Société détient des participations dans des coentreprises, principalement par l'entremise d'Hydro-Québec International. Ces coentreprises œuvrent essentiellement dans les domaines de l'exploitation et de la construction de réseaux de transport et de centrales hydroélectriques. Elles exercent leurs activités principalement en Amérique du Sud, en Amérique centrale et en Australie.

Note 16
Avoir de l'actionnaire

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune, et 43 741 090 actions ont été émises et payées.

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes que la Société est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement de l'escompte et des frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours suivant la date à laquelle la Société lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2002, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 763 millions de dollars, soit une somme inférieure au montant maximum susceptible d'être déclaré.

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

Note 17
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2002	2001
Débiteurs	**(136)**	26
Matériaux, combustible et fournitures	**7**	(23)
Créditeurs	**142**	85
Intérêts courus	**(44)**	(38)
	(31)	50

Note 18
Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite offert par la Société (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Les avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi qu'offre également la Société comprennent des régimes collectifs d'assurance-vie, d'assurance-maladie et hospitalisation et d'assurance-salaire. La plupart de ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance-vie collective supplémentaire, dont la capitalisation est partielle.

Les tableaux qui suivent présentent les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, établies par des actuaires indépendants :

	2002 Régime de retraite	2001 Régime de retraite	**2002** Autres régimes	2001 Autres régimes
OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES				
Solde au début de l'exercice	**7 231**	6 966	**511**	522
Coût des services rendus	**220**	214	**22**	19
Prestations versées et remboursements	**(319)**	(321)	**(31)**	(31)
Intérêts sur l'obligation	**484**	451	**34**	33
Pertes actuarielles (gains actuariels)	**321**	(79)	**28**	(20)
Redressements dus aux modifications de régime	**–**	–	**–**	(12)
Solde à la fin de l'exercice	**7 937**	7 231	**564**	511
ACTIFS DES RÉGIMES À LA JUSTE VALEUR				
Solde au début de l'exercice	**9 149**	9 452	**40**	31
Rendement réel des actifs au cours de l'exercice	**(480)**	33	**1**	1
Cotisations des employés	**6**	13	**–**	–
Cotisations d'Hydro-Québec	**–**	–	**12**	13
Prestations versées et remboursements	**(319)**	(321)	**(7)**	(5)
Frais d'administration	**(30)**	(28)	**–**	–
Solde à la fin de l'exercice	**8 326**	9 149	**46**	40
EXCÉDENT (DÉFICIT) À LA FIN DE L'EXERCICE	**389**	1 918	**(518)**	(471)
Coût non amorti des services passés	**270**	348	**1**	2
Perte nette non amortie (gain net non amorti)	**1 766**	194	**(9)**	(39)
Obligation transitoire non amortie (actif transitoire non amorti)	**(1 673)**	(1 825)	**150**	165
ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	**752**	635	**(376)**	(343)
PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES (%)				
Taux d'actualisation	**6,58**	6,62	**6,58**	6,62
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	**7,45**	7,67	**3,00**	4,98
Taux de croissance des salaires[a]	**3,15**	2,95	**–**	–

a) Ce taux est une moyenne pondérée qui tient compte des progressions salariales ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Au 31 décembre 2002, le coût des soins de santé est basé sur un taux de croissance annuel de 7,9 % en 2003. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminue linéairement pour atteindre le taux ultime de 3,7 % en 2013.

Note 18
Avantages sociaux futurs (suite)

Les actifs des régimes comportent des titres émis par la Société ainsi que par certaines sociétés qui lui sont apparentées. Ces titres se classent dans les catégories d'actifs suivantes :

	2002 Régime de retraite	2001 Régime de retraite	**2002** Autres régimes	2001 Autres régimes
Obligations	**551**	689	**–**	–
Actions	**7**	12	**–**	–
Placements à court terme	**27**	–	**40**	35
	585	701	**40**	35
CHARGE (CRÉDIT) DE L'EXERCICE AU TITRE DES RÉGIMES				
Coût des services rendus[a]	**197**	185	**22**	19
Frais d'administration[b]	**30**	28	**–**	–
Intérêts sur l'obligation	**484**	451	**34**	32
Rendement prévu des actifs	**(754)**	(718)	**(1)**	(1)
Amortissement de l'obligation transitoire (actif transitoire)	**(152)**	(152)	**14**	16
Amortissement de la perte actuarielle nette (gain actuariel net)	**–**	–	**2**	(1)
Amortissement du coût de l'exercice au titre des services passés	**78**	116	**–**	4
CHARGE (CRÉDIT) DE L'EXERCICE	**(117)**	(90)	**71**	69

a) Pour le régime d'assurance-salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

b) Les frais d'administration imputables au Régime de retraite sont entièrement facturés par la Société.

Depuis le 10 mai 1999, la Société ainsi que l'ensemble de ses employés bénéficient d'un congé de cotisations au Régime de retraite.

Note 19
Engagements et éventualités

Achats d'électricité

Le 12 mai 1969, la Société et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel la Société s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Selon cette entente, la Société pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires, advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, la Société et la CF(L)Co ont également conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1er novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2002, la Société avait pris des engagements en vertu de 80 contrats d'achat d'électricité auprès de producteurs privés, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 930 MW. La Société prévoit acheter annuellement environ 4 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2029. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Garanties
Hydro-Québec a émis des lettres de crédit ou des cautionnements pour un montant de 1 903 millions de dollars au 31 décembre 2002.

Investissements en immobilisations
La Société prévoit des investissements en immobilisations de l'ordre de 2 600 millions de dollars en 2003.

Convention dans le cadre du projet de l'Eastmain-1
Dans le cadre du projet de l'Eastmain-1, Hydro-Québec a signé différentes conventions avec le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee), l'Administration régionale crie, la Bande d'Eastmain, la Nation crie de Mistissini, la Bande de Nemaska et la Bande de Waskaganish. Les montants versés sont fonction de la réalisation de travaux et sont portés au coût du projet dans les exercices où ils sont versés.

Litiges
Dans le cours normal des affaires, Hydro-Québec est partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction considère que le règlement de ces litiges, dont il est actuellement possible de déterminer l'issue avec un degré raisonnable de certitude, n'aura pas d'incidence défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec, compte tenu de la provision dont ces éléments font l'objet.

Note 20 Informations sectorielles

Les activités d'Hydro-Québec sont divisées en cinq secteurs d'exploitation fondés sur la structure organisationnelle, qui reflète le mode de gestion des activités de l'entreprise :

Distribution : Hydro-Québec Distribution développe et exploite le réseau de distribution de la Société et exerce les activités liées à la vente et au service à la clientèle québécoise.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie développe et exploite le réseau de transport de la Société au Québec en plus de gérer et d'exploiter des réseaux de transport à l'étranger et de réaliser des projets de développement. La division assure également la gestion du réseau de télécommunications d'Hydro-Québec.

Production : Hydro-Québec Production assure l'exploitation et le développement du parc de production de la Société au Québec et de plusieurs installations à l'étranger. La division réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie. De plus, elle participe au marché de gros au Québec en répondant aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution.

Note 20
Informations sectorielles (suite)

Construction : Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James fournissent des services d'ingénierie et réalisent des projets de construction dans le domaine de l'énergie sur la scène québécoise et internationale.

Pétrole et gaz : Hydro-Québec Pétrole et gaz regroupe les activités liées au transport par pipeline du pétrole, des liquides de gaz naturel et du gaz naturel, de même que les activités dans le domaine de la distribution gazière. Les activités découlant du *Plan d'exploration pétrole et gaz naturel au Québec 2002-2010* sont également classées dans ce secteur.

Activités corporatives et autres : Sont regroupées sous cette rubrique les activités corporatives qui englobent, notamment, les services financiers, les ressources humaines, la planification stratégique et les affaires corporatives, ainsi que les activités qui relèvent du Centre de services partagés, la recherche-développement et les activités liées au capital de risque et à la valorisation des technologies d'Hydro-Québec.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que les conventions décrites à la note 1.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport prévus dans la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal d'électricité patrimoniale de 165 TWh par année destiné aux marchés québécois, volume qui n'a pas été atteint en 2002.

En 2002, la Régie de l'énergie a autorisé Hydro-Québec TransÉnergie à réviser ses tarifs des services de transport rétroactivement au 1er janvier 2001. Les nouveaux tarifs appliqués rétroactivement en 2001 ont été comptabilisés dans l'exercice financier de 2001 et influent sur les produits intersectoriels et, par conséquent, sur le bénéfice net des secteurs Production, Transport et Distribution. Pour l'exercice 2001, ces nouveaux tarifs ont entraîné une augmentation du bénéfice net de 58 millions de dollars dans le secteur Transport et de 21 millions de dollars dans le secteur Production, ainsi qu'une diminution du bénéfice net de 79 millions de dollars dans le secteur Distribution.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

Les tableaux suivants présentent des informations sur les résultats et l'actif par secteurs et par régions :

Secteurs d'exploitation

	Distribution	Transport	Production	Construction	Pétrole et gaz	Activités corporatives et autres	Éliminations inter-sectorielles[a]	**2002** Total
Produits								
Clients externes	8 196	293	3 638	6	849	20	–	**13 002**
Intersectoriels	36	2 734	4 260	1 111[b]	–	730	(8 871)	**–**
Amortissement et déclassement	446	639	828	3	68	78	–	**2 062**
Frais financiers	499	1 062	1 345	–	85	53	(1)	**3 043**
Bénéfice net (perte nette)	(399)	389	1 556	1	35	(56)	–	**1 526**
Investissements en immobilisations et en actifs incorporels	525	702	1 033	8	49	139	–	**2 456**
Actif total	9 755	18 259	24 583	251	1 771	975	3 484	**59 078**

	Distribution	Transport	Production	Construction	Pétrole et gaz	Activités corporatives et autres	Éliminations inter-sectorielles[a]	2001 Total
Produits								
Clients externes	7 934	301	3 218	7	1 066	52	–	12 578
Intersectoriels	23	2 785	4 075	670[b]	–	730	(8 283)	–
Amortissement et déclassement	429	578	671	5	71	91	–	1 845
Frais financiers	573	1 139	1 502	–	95	560	(6)	3 863
Bénéfice net (perte nette)	(533)	494	1 191	(4)	21	(574)	–	595
Investissements en immobilisations et en actifs incorporels	483	548	664	1	41	73	–	1 810
Actif total	9 545	18 223	24 275	126	1 735	953	3 806	58 663

a) Comprennent les actifs liés aux financements à long terme qui n'ont pas été attribués aux secteurs d'activité.

b) Les produits intersectoriels du secteur Construction comprennent une somme de 963 millions de dollars (630 millions de dollars en 2001) qui correspond à des investissements en immobilisations pour les secteurs clients.

Informations d'ordre géographique

	2002 Produits	**2002** Immobilisations et écarts d'acquisition	2001 Produits	2001 Immobilisations et écarts d'acquisition
Québec	**9 041**	**47 772**	9 051	47 399
Canada, hors Québec	**362**	**2**	140	2
États-Unis	**3 305**	**401**	3 067	277
Chili	**204**	**1 468**	229	1 585
Autres pays	**90**	**353**	91	352
	13 002	**49 996**	12 578	49 615

Données financières consolidées

(M$)	2002	2001	2000	1999	1998
RÉSULTATS					
PRODUITS	**13 002**	12 578	11 429	9 608	8 879
CHARGES					
Exploitation	**2 225**	2 134	2 135	1 912	1 681
Achats d'électricité et de combustible	**3 536**	3 532	2 408	1 109	899
Amortissement et déclassement	**2 062**	1 845	1 896	1 731	1 589
Taxes	**580**	591	525	592	610
	8 403	8 102	6 964	5 344	4 779
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	**4 599**	4 476	4 465	4 264	4 100
Frais financiers	**3 043**	3 350	3 369	3 345	3 410
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle	**1 556**	1 126	1 096	919	690
Part des actionnaires sans contrôle	**30**	18	18	13	11
BÉNÉFICE NET PUBLIÉ	**1 526**	1 108	1 078	906	679
Redressement des frais financiers*	–	513	205	(317)	461
BÉNÉFICE NET REDRESSÉ	**1 526**	595	873	1 223	218
SOMMAIRE DU BILAN					
Actif total publié	**59 078**	59 861	59 038	56 808	57 336
Actif total redressé*	–	58 663	58 881	57 150	56 936
Dette à long terme	**36 699**	37 269	34 965	36 016	37 833
Avoir de l'actionnaire publié	**14 215**	14 834	14 280	13 741	13 288
Avoir de l'actionnaire redressé*	–	13 539	13 513	13 175	12 409
INVESTISSEMENTS ANNUELS					
Immobilisations et actifs incorporels	**2 456**	1 810	1 812	1 642	2 092
Autres	**(7)**	68	1 678	456	234
Total des investissements	**2 449**	1 878	3 490	2 098	2 326
RATIOS FINANCIERS					
Couverture des intérêts[a]	**1,56**	1,43	1,37	1,33	1,25
Taux de capitalisation publié (%)[b]	**26,2**	26,8	26,2	26,2	25,0
Taux de capitalisation redressé (%)[b]*	–	25,0	25,1	25,4	23,7**
Taux d'autofinancement (%)[c]	**71,6**	54,6	48,7	58,9	50,2
Rendement de l'avoir propre publié (%)[d]	**11,0**	7,6	7,7	6,7	5,2
Rendement de l'avoir propre redressé (%)[d]*	–	4,4	6,5	9,6	1,8
Marge bénéficiaire publiée (%)[e]	**11,7**	8,8	9,4	9,4	7,6
Marge bénéficiaire redressée (%)[e]*	–	4,7	7,6	12,7	2,5

* *Les frais financiers ont été redressés à la suite de l'application rétroactive de la nouvelle norme relative à la conversion des devises étrangères (voir note 2 des notes complémentaires aux états financiers consolidés), ce qui a entraîné le redressement d'autres données financières.*

** *Le taux de capitalisation pour 1998 était originellement de 25,0 % selon les principes comptables alors en vigueur. Les dividendes versés pour l'exercice 1998 l'avaient été conformément aux dispositions de la* Loi sur Hydro-Québec.

a) *Quotient du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements par la dépense brute d'intérêt.*

b) *Quotient de l'avoir de l'actionnaire par la somme de l'avoir de l'actionnaire, de la dette à long terme, de la dette à perpétuité, des emprunts à court terme et de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme diminuée des actifs financiers liés à la dette.*

c) *Quotient des liquidités provenant de l'exploitation diminuées des dividendes versés par la somme des investissements, de l'échéance de la dette à long terme et du rachat des fonds d'amortissement.*

d) *Quotient du bénéfice net par l'avoir de l'actionnaire moyen de l'année.*

e) *Quotient du bénéfice net par les produits.*

Note : Pour l'ensemble de la section Renseignements complémentaires, certaines données financières et d'exploitation des années antérieures ont été reclassées pour respecter la présentation de l'exercice courant.

Données d'exploitation

En millions de kilowattheures	**2002**	2001	2000	1999	1998
VENTES D'ÉLECTRICITÉ					
Au Québec					
domestique et agricole	**53 231**	50 850	51 666	49 315	47 701
générale et institutionnelle	**31 695**	30 360	30 490	29 765	28 815
industrielle	**68 535**	66 343	65 950	63 409	61 773
autres	**5 111**	4 659	4 651	4 500	4 519
	158 572	152 212	152 757	146 989	142 808
Hors Québec					
ventes à long terme	**2 701**	4 116	6 844	8 711	8 101
ventes à court terme	**51 980**	38 698	30 479	16 012	10 464
	54 681	42 814	37 323	24 723	18 565
Ventes totales	**213 253**	195 026	190 080	171 712	161 373
(M$)					
PRODUITS DES VENTES					
Au Québec					
domestique et agricole	**3 246**	3 131	3 167	3 034	2 906
générale et institutionnelle	**2 058**	1 973	2 002	1 963	1 894
industrielle	**2 577**	2 482	2 405	2 236	2 214
autres	**231**	217	220	215	213
	8 112	7 803	7 794	7 448	7 227
Hors Québec					
ventes à long terme	**275**	326	377	427	391
ventes à court terme	**3 232**	2 794	2 003	624	423
	3 507	3 120	2 380	1 051	814
Produits totaux des ventes	**11 619**	10 923	10 174	8 499	8 041
Au 31 décembre					
NOMBRE D'ABONNEMENTS					
Au Québec					
domestique et agricole	**3 295 544**	3 257 361	3 228 610	3 206 211	3 182 033
générale et institutionnelle	**281 696**	280 796	281 107	280 383	280 067
industrielle	**13 509**	13 215	13 081	12 732	12 803
autres	**5 793**	5 919	5 941	5 986	6 066
Hors Québec	**25**	86	86	88	61
Nombre total d'abonnements	**3 596 567**	3 557 377	3 528 825	3 505 400	3 481 030
En kilowattheures par abonnement					
CONSOMMATION ANNUELLE MOYENNE					
Au Québec					
domestique et agricole	**16 247**	15 680	16 058	15 381	15 050
générale et institutionnelle	**112 695**	108 061	108 604	106 157	102 826
industrielle	**5 129 097**	5 045 862	5 109 828	4 980 295	4 787 677
autres	**872 780**	785 666	779 911	751 720	735 514

Données d'exploitation

En milliers de kilowatts	2002	2001	2000	1999	1998
PUISSANCE INSTALLÉE[a]					
Centrales hydroélectriques[b]	**30 392**	30 386	30 389	30 378	30 346
Centrales thermiques[c]	**2 267**	2 266	2 266	2 270	2 269
Centrale éolienne	**2**	2	–	–	–
PUISSANCE INSTALLÉE TOTALE	**32 661**	32 654	32 655	32 648	32 615
En millions de kilowattheures					
BESOINS GLOBAUX[d]	**192 916**	186 645	197 895	187 999	176 236
En milliers de kilowatts					
BESOINS QUÉBÉCOIS DE PUISSANCE À LA POINTE[e]	**34 989**	30 080	30 412	31 470	31 995
En kilomètres					
LIGNES AÉRIENNES ET SOUTERRAINES					
Transport et répartition	**32 314**	32 273	32 283	32 227	32 144
Distribution	**106 830**[f]	107 139	106 448	105 898	105 705
	139 144	139 412	138 731	138 125	137 849

a) En plus de la puissance installée de ses propres centrales, Hydro-Québec dispose de la majeure partie de la production de la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW, et de la production de la totalité des parcs éoliens de Matane et de Cap-Chat, qui comprennent 133 éoliennes d'une puissance nominale de 100 MW. De plus, Hydro-Québec exploite deux centrales situées au Panamá et au Costa Rica, d'une puissance nominale de 300 MW et de 10 MW, respectivement.

b) La puissance installée des centrales correspond à celle des alternateurs dans des conditions d'exploitation hivernales. Les données déjà publiées de 1998 à 2001 ont été redressées en conséquence.

c) Y compris la centrale nucléaire de Gentilly-2, d'une puissance nominale de 675 MW.

d) Les besoins globaux comprennent les kilowattheures livrés au Québec et aux réseaux voisins.

e) Besoins québécois de puissance à la pointe pour l'hiver débutant en décembre, y compris la puissance interruptible. Pour l'hiver 2002-2003, la pointe est survenue le 22 janvier 2003 à 17 h 30.

f) Les données ont été revues en 2002, notamment pour mieux refléter les kilomètres correspondant aux réseaux autonomes.

Autres données

(%)	2002	2001	2000	1999	1998
HAUSSES TARIFAIRES					
Hausses moyennes au 1er mai	**–**	–	–	–	1,6
Taux d'inflation	**2,2**	2,5	2,7	1,7	0,9
EFFECTIF[a]					
Permanent au 31 décembre	**18 025**	17 679	17 277	17 277	17 468
Temporaire (moyenne annuelle)	**3 632**	3 545	3 399	3 126	3 379
Féminin (%)	**28,5**	28,3	28,6	27,9	27,4

a) À l'exclusion du personnel des filiales et coentreprises.

Données financières trimestrielles consolidées

(M$)	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre (non vérifiées)	**2002 Exercice (vérifiées)**
PRODUITS	3 575	2 981	3 353	3 093	**13 002**
CHARGES					
Exploitation	491	542	554	638	**2 225**
Achats d'électricité et de combustible	972	777	1 087	700	**3 536**
Amortissement et déclassement	465	480	515	602	**2 062**
Taxes	159	173	144	104	**580**
	2 087	1 972	2 300	2 044	**8 403**
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	1 488	1 009	1 053	1 049	**4 599**
Frais financiers	790	771	759	723	**3 043**
Bénéfice avant part des actionnaires sans contrôle	698	238	294	326	**1 556**
Part des actionnaires sans contrôle	8	11	7	4	**30**
BÉNÉFICE NET	690	227	287	322	**1 526**

(M$)	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre (non vérifiées)	2001 Exercice (vérifiées)
PRODUITS	3 837	2 909	2 762	3 070	12 578
CHARGES					
Exploitation	469	545	512	608	2 134
Achats d'électricité et de combustible	1 055	802	831	844	3 532
Amortissement et déclassement	457	486	477	425	1 845
Taxes	156	174	151	110	591
	2 137	2 007	1 971	1 987	8 102
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	1 700	902	791	1 083	4 476
Frais financiers	1 140	779	935	1 009	3 863
Bénéfice (perte) avant part des actionnaires sans contrôle	560	123	(144)	74	613
Part des actionnaires sans contrôle	7	11	2	(2)	18
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	553	112	(146)	76	595

Direction



André Caillé
Président-
directeur général



Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive
aux affaires corporatives
et secrétaire générale

Daniel Leclair
Vice-président aux
finances et chef des
services financiers



Maurice Charlebois
Vice-président
exécutif aux
ressources humaines
et aux services
partagés

Roger Lanoue
Vice-président à la
recherche et à la
planification stratégique

Conseil d'administration

Jacques Laurent [a, b, c, d, e, f, g, h, i]
Avocat
Président du Conseil
d'administration, Hydro-Québec

André Caillé [a, b, c, d, e, f, g, h, i]
Président-directeur général, Hydro-Québec

Pierre Bourgie [a, e, f, g]
Vice-président du Conseil
d'administration, Hydro-Québec
Président et chef de la Direction,
Société financière Bourgie 1996 inc.

Michel Boivin
Sous-ministre des Ressources naturelles,
gouvernement du Québec

Joseph Benarrosh [f]
Président, JJDS Capital inc.

Daniel Boulard [e, j]
Associé, Martin, Boulard
et Associés, CA

Andrée Corriveau [j]
Présidente directrice-générale,
CFI – Centre Financier International

Alain Forand [d, i]
Major général (retraité), Forces canadiennes,
ministère de la Défense nationale

Bernard Gaudreault [h, i]
Président-directeur général,
Phil Gaudreault et fils ltée

Pierre Grand'Maison [a, b, d, j]
Président-directeur général,
Thermoplast inc.

Régis Labeaume [h, i]
Chargé de mission,
Québec – Cité de l'optique

Yvon Lamontagne [a, e, g, j]
Chargé de mission auprès du président,
AXA Canada

Paul Larocque [d, g]
Notaire
Maire, Bois-des-Filion
Président, Infrastructures Transport

Sophie Martin [d, h, i]
Avocate, Desjardins Ducharme Stein Monast

Claude Munger [c]
Administrateur

Michel Noël de Tilly [a, b, c, j]
Secrétaire général associé, ministère
du Conseil exécutif, gouvernement du Québec

Serge Racine [h]
Président du Conseil
et chef de la Direction, Shermag inc.

Louise Roy [c]
Présidente, Institut de gestion participative
Présidente, L.R. Services-conseils en
environnement et communautés
Membre du Comité aviseur canadien
sur l'entente de coopération environnementale
Canada – USA – Mexique

Comités du Conseil d'administration

a Comité exécutif
b Comité Distribution
c Comité d'environnement et de responsabilité sociale
d Comité d'éthique et de régie d'entreprise
e Comité des finances
f Comité de gestion de la caisse de retraite
g Comité Production
h Comité des ressources humaines
i Comité Transport
j Comité de vérification

Régie d'entreprise

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec a le souci de maintenir les plus hauts standards en matière de régie d'entreprise. Il souscrit donc entièrement aux lignes directrices établies par les Bourses canadiennes en ce qui concerne la régie d'entreprise, même si, sur le plan juridique, Hydro-Québec n'a pas à s'y soumettre puisqu'elle n'est pas cotée en Bourse.

Mandat

Le Conseil administre les affaires de l'entreprise conformément à la *Loi sur Hydro-Québec*, à la *Loi sur les compagnies* et aux politiques énergétiques du gouvernement du Québec. Ses fonctions les plus importantes concernent l'analyse et l'adoption du Plan stratégique, qui contient les grandes orientations de l'entreprise, et du Plan d'affaires annuel, qui présente les budgets d'investissement et d'exploitation ainsi que les objectifs annuels de performance des membres de la Direction. Elles concernent également la revue mensuelle des résultats financiers et la revue quadrimestrielle des résultats de gestion, l'évaluation annuelle de la gestion intégrée des risques d'affaires ainsi que la sélection et l'évaluation des membres de la Haute direction. Le Conseil reçoit et analyse régulièrement les rapports d'activité, les résultats financiers et les rapports de reddition de comptes des filiales.

Indépendance

Le Conseil est composé d'une majorité de personnes provenant de l'extérieur de l'entreprise. Un seul administrateur est membre de la Haute direction, soit le président-directeur général. Le Conseil veille à respecter en tout temps les règles énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec*, qui découlent de l'application du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

Information

Chaque administrateur se voit offrir une séance d'information complète sur le secteur de l'énergie, le contexte d'affaires et les principales activités d'Hydro-Québec. Il reçoit aussi un guide de l'administrateur précisant le contexte technique, commercial et réglementaire de l'entreprise ainsi que les rôles et les responsabilités d'un membre du Conseil.

Fonctionnement

Le Conseil met à contribution l'expertise et l'expérience de ses membres, qui œuvrent au sein de dix comités : le Comité exécutif, le Comité Distribution, le Comité d'environnement et de responsabilité sociale, le Comité d'éthique et de régie d'entreprise, le Comité des finances, le Comité de gestion de la caisse de retraite, le Comité Production, le Comité des ressources humaines, le Comité Transport et le Comité de vérification. À la suite de la tenue d'une réunion d'un comité, un rapport du président de ce comité est présenté à la réunion suivante du Conseil. L'évaluation de la performance et du fonctionnement du Conseil est confiée au Comité d'éthique et de régie d'entreprise. Le Comité exécutif peut exercer les pouvoirs du Conseil, sauf ceux qui lui sont réservés par la loi.

Accès à l'information et confidentialité

Hydro-Québec prend les mesures nécessaires pour garantir à ses clients, à ses fournisseurs et à son personnel la confidentialité des renseignements personnels qu'elle détient, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. En 2002, l'entreprise a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action intitulé *Protection des renseignements personnels*, élaboré en 2001. Les déclarations de fichiers de renseignements nominatifs ont été mises à jour de concert avec les unités concernées. Elles ont ensuite été transmises à la Commission d'accès à l'information comme le prescrit la loi. Par ailleurs, les nouveaux gestionnaires ont reçu une formation sur la protection des renseignements personnels. Enfin, une nouvelle directive d'entreprise concernant le processus de destruction des données nominatives contenues dans les équipements informatiques désuets a été adoptée à l'automne 2002.

Au cours de l'année écoulée, Hydro-Québec a publié un guide intitulé *L'accès aux documents et la protection des renseignements personnels : un juste équilibre*. Cette publication explique les grandes lignes de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et elle donne des indications pratiques quant à son application à Hydro-Québec. Ce guide a été diffusé à l'ensemble du personnel et il est également remis aux nouveaux employés.

Séparation fonctionnelle

La Société a également publié un feuillet intitulé *La séparation fonctionnelle – Faire des affaires équitablement avec les autres et entre nous*. Ce document explique au personnel qu'il doit observer, dans la conduite des affaires de l'entreprise, les mêmes règles d'éthique avec certaines unités administratives qui sont touchées par l'ouverture du marché de gros qu'avec l'externe.

Loi Sarbanes-Oxley

Le Comité de vérification du Conseil d'administration a demandé à la Direction d'examiner les dispositions de la *Loi Sarbanes-Oxley*, promulguée par les législateurs américains le 30 juillet 2002. Bien qu'elle ne soit pas assujettie à cette loi, qui établit de nouvelles normes en matière de régie d'entreprise, Hydro-Québec doit décider des meilleures pratiques à adopter, compte tenu de ses activités financières aux États-Unis.

Encadrements linguistiques

Au cours de l'année, Hydro-Québec a poursuivi ses efforts d'amélioration de la qualité de la langue française dans l'entreprise. Une dizaine de cours de perfectionnement ont été proposés au personnel : grammaire, correspondance commerciale, rédaction de rapports, etc. ; près de 650 personnes se sont inscrites aux 62 sessions qui ont été données. En matière de terminologie, cinq bulletins ont été diffusés dans l'intranet, et une partie des définitions contenues dans le *Glossaire des termes de l'exploitation des réseaux interconnectés*, norme d'exploitation en usage à Hydro-Québec TransÉnergie, ont été révisées. Enfin, diverses activités de promotion et de sensibilisation ont été organisées à l'interne pour souligner la Semaine du français et de la francophonie.

Le Comité linguistique permanent d'Hydro-Québec a déposé à l'Office québécois de la langue française le bilan annuel de l'application dans l'entreprise de la Politique gouvernementale d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec est composé d'au plus seize membres nommés par le gouvernement du Québec pour une période n'excédant pas cinq ans, de même que du président-directeur général, nommé par le Conseil avec l'approbation du gouvernement. Le sous-ministre des Ressources naturelles est membre d'office du Conseil, mais sans droit de vote.

Le Conseil d'administration a tenu treize réunions en 2002. Le taux de participation à ces réunions a été d'environ 82 %. Le Comité exécutif a tenu sept réunions, et les autres comités se sont réunis 57 fois.

Le Conseil a autorisé la création du Groupe des ressources humaines et des services partagés et il a procédé à une refonte de son mode de fonctionnement et de ses comités (création du Comité Production et du Comité Transport). Il a approuvé des ententes conclues avec les Cris de la Baie-James concernant la réalisation du projet de construction de l'aménagement de l'Eastmain-1 et du projet de construction de la centrale de l'Eastmain-1-A et de la dérivation partielle de la rivière Rupert. Il a autorisé l'achat d'au moins 1 000 MW d'énergie éolienne sur un horizon de dix ans. Il a aussi permis à la Société de se lancer dans l'exploration pétrolière et gazière en Gaspésie ainsi que dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent et d'y investir les sommes requises. Enfin, le Conseil a approuvé un cadre de gestion des risques financiers et suivi régulièrement les activités de courtage sur les marchés externes.

Comité Distribution

Le Comité Distribution a pour mandat de conseiller le Conseil d'administration ou le Comité exécutif dans les dossiers d'Hydro-Québec Distribution relatifs à l'approvisionnement des consommateurs québécois en électricité, notamment le plan d'approvisionnement, la procédure d'appel d'offres et d'attribution des contrats d'approvisionnement, le *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres*, les appels d'offres et les fournisseurs retenus.

En 2002, le comité a accordé une attention particulière aux soumissions retenues à la suite de l'appel d'offres en vue de l'achat de 1 200 MW pour répondre aux besoins à long terme de la clientèle québécoise, ainsi qu'au projet Système d'information clientèle, portant sur la transformation des pratiques commerciales et des processus d'affaires de la Vice-présidence aux ventes et aux services à la clientèle.

Comité d'environnement et de responsabilité sociale

Le Comité d'environnement et de responsabilité sociale donne des avis en matière de gestion environnementale, de santé et de sécurité du public, de relations avec les communautés, de responsabilité sociale et d'image de marque. Le comité est saisi de tout rapport ou avis d'infraction portant sur un incident environnemental.

Au cours de l'année, le comité a pris connaissance des études environnementales relatives à divers projets hydroélectriques ainsi que du rapport sur le suivi de l'implantation de la norme ISO 14001 à Hydro-Québec Production. Il s'est penché sur la synthèse des inspections environnementales effectuées en 2001 et sur les résultats du programme d'inspections sommaires de 2001, réalisé dans le cadre du volet Sécurité du public de la politique Notre environnement. Il a examiné le rapport sur l'environnement pour la période de janvier à juin 2002, destiné au Conseil d'administration, ainsi que le plan de communication environnementale 2001, et il a passé en revue les activités réalisées en 2001 par la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement ainsi que les projets mis de l'avant par la Fondation en 2002. Il a aussi passé en revue le bilan des dons et commandites et le rapport sur les chaires de recherche que l'entreprise a soutenues en 2001.

Comité d'éthique et de régie d'entreprise

Le Comité d'éthique et de régie d'entreprise veille à ce qu'Hydro-Québec soit gérée en conformité avec les normes les plus rigoureuses en matière d'éthique et de régie d'entreprise, conformément aux exigences de la loi et des règlements qui la régissent. Le comité donne également des avis sur l'application et le suivi du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des dirigeants d'Hydro-Québec*. Il fait des recommandations sur les règles applicables aux affaires de l'entreprise.

En 2002, le comité a analysé des rapports de reddition de comptes sur l'application des politiques de l'entreprise, particulièrement les dispositions de la politique Notre régie d'entreprise relatives à l'éthique et à la langue de travail et de communication. Le comité s'est notamment intéressé aux cas d'application des règles d'éthique. Il a également analysé les actions entreprises en 2002 relativement à l'application de la *Charte de la langue française*. Le comité s'est aussi penché sur la politique Nos acquisitions de biens meubles et de services, qui comporte quatre grandes orientations : la sécurité d'approvisionnement, la qualité, l'efficacité du processus d'acquisition et les retombées économiques.

Comité des finances

Le rôle du Comité des finances consiste à donner des avis au Conseil d'administration en matière de finances, notamment sur le financement, la gestion des fonds de l'entreprise, les assurances, les affaires bancaires, le Plan d'affaires et le budget annuel qui en découle, ainsi que sur la gestion des risques financiers et la gestion intégrée des risques d'affaires.

Au cours de l'année 2002, la gestion des risques a occupé une place importante dans les travaux du comité. Celui-ci a assuré le suivi des principaux risques quantifiables pour l'entreprise. Le comité s'est également intéressé aux cautionnements versés par Hydro-Québec et par ses filiales. De plus, il a examiné la reddition de comptes annuelle sur l'application de la politique Nos actifs.

Comité de gestion de la caisse de retraite

Le Comité de gestion de la caisse de retraite a pour mandat de donner des avis au Conseil d'administration en ce qui a trait à la gestion et au rendement des placements, ainsi qu'à l'évaluation des gestionnaires de portefeuille. Il donne aussi son avis sur la gestion du régime de retraite, y compris l'évolution de son passif.

Au cours de l'année, le comité a recommandé au Conseil d'administration la mise à jour de la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite afin d'adapter certaines modalités d'application au contexte actuel. Il a aussi rendu compte du suivi de la transition de l'ancien portefeuille de référence au nouveau.

Le comité s'est notamment penché sur l'évaluation du rendement du portefeuille de la caisse de retraite et des gestionnaires de portefeuille spécialisés.

Comité Production

Le Comité Production a été créé le 28 mai 2002. Il a pour mandat de conseiller le Conseil d'administration ou le Comité exécutif dans les dossiers d'Hydro-Québec Production relatifs à toute soumission présentée par Hydro-Québec Production à Hydro-Québec Distribution en réponse à un appel d'offres lancé par cette dernière. Il intervient aussi dans les dossiers d'investissement à l'international et dans les dossiers relatifs aux filiales dans le domaine de la production.

Au cours de l'année, le comité s'est particulièrement intéressé à la soumission présentée par Hydro-Québec Production en réponse à l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec Distribution pour satisfaire les besoins québécois en électricité.

Comité des ressources humaines

Le Comité des ressources humaines a pour mandat principal de donner son avis au Conseil d'administration sur divers sujets : recrutement, rémunération globale, formation et relève du personnel, y compris le recrutement, la nomination, l'évaluation et la rémunération du président-directeur général et des cadres supérieurs.

En 2002, le comité s'est penché sur l'application dans l'entreprise de la politique Nos ressources humaines et il a examiné le bilan du *Plan corporatif de soutien à la relève 2001-2006*. Il s'est également intéressé au renouvellement de la convention collective des spécialistes d'Hydro-Québec ainsi qu'aux orientations retenues pour 2003 concernant les négociations avec les principaux syndicats de l'entreprise. Le comité a aussi analysé certains aspects de la rémunération du président-directeur général, des cadres supérieurs et de l'ensemble des employés en fonction des objectifs de rendement établis pour l'entreprise.

Comité Transport

Le Comité Transport, créé le 8 novembre 2002, a pour mandat de conseiller le Conseil d'administration ou le Comité exécutif dans les dossiers d'Hydro-Québec TransÉnergie devant être soumis à la Régie de l'énergie, ainsi que dans les dossiers liés à l'investissement à l'international et aux filiales dans le domaine du transport.

En 2002, le comité a notamment examiné les investissements requis pour le projet de construction et d'exploitation d'une ligne marchande de transport qui reliera le Connecticut et Long Island aux États-Unis (projet Cross Sound Cable), de même que l'acquisition par HQI Transelec Chile S.A. d'actifs de transport dans le Sistema Interconectado del Norte Grande (SING) au Chili.

Comité de vérification

Le Comité de vérification a pour mandat principal d'assurer le Conseil d'administration de la conformité des états financiers à la situation financière de l'entreprise, de la suffisance et de l'efficacité des contrôles internes ainsi que de l'application de mécanismes adéquats pour déterminer et gérer les risques internes et externes importants auxquels l'entreprise fait face. Le comité prend connaissance des rapports de vérification interne et des plans d'action qui en découlent.

Au cours de l'année 2002, le comité a poursuivi son analyse du dossier du vol d'énergie. Il s'est intéressé au projet Système d'information clientèle d'Hydro-Québec Distribution et il a accordé une attention particulière à l'avancement du projet de sécurisation des applications stratégiques. De plus, il a pris connaissance de la *Loi Sarbanes-Oxley*, promulguée aux États-Unis en juillet 2002, et de ses répercussions sur Hydro-Québec.

Le comité a aussi examiné plusieurs plans d'action, notamment ceux qui sont liés au programme de mise en conformité et d'automatisation du réseau souterrain de l'île de Montréal, à la maintenance préventive du réseau de distribution, à la gestion des risques financiers et à la destruction des renseignements nominatifs contenus dans les équipements informatiques désuets.

Section I
Interprétation et application

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :

a_ « **administrateur** » désigne, à l'égard de la Société, un membre du Conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps, au sein de la Société ;

b_ « **comité** » ou « comité d'éthique et de régie d'entreprise » désigne le Comité d'éthique et de régie d'entreprise institué par la résolution du Conseil du 17 octobre 1997 (HA-173/97), dont copie est jointe en annexe D ;

c_ « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an ;

d_ « **Conseil** » désigne le Conseil d'administration de la Société ;

e_ « **contrat** » comprend un contrat projeté ;

f_ « **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit ne dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs ;

g_ « **dirigeant** » à l'égard de la Société, désigne tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil ;

h_ « **entreprise** » désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques ; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société ;

i_ « **entreprise liée** » désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation ;

j_ « **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants à charge ;

k_ « **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société ;

l_ « **Loi** » désigne la *Loi sur Hydro-Québec*, L.R.Q., chap. H-5, telle qu'amendée et modifiée à l'occasion ; et

m_ « **Société** » désigne Hydro-Québec.

2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

2.1 Le présent code s'applique aux administrateurs ainsi qu'au président-directeur général et aux autres dirigeants de la Société.

Les administrateurs et le président-directeur général sont également assujettis au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et ses modifications).

Section II
Principes d'éthique et règles générales de déontologie

3. L'administrateur ou le dirigeant est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objets assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3.1 L'administrateur ou le dirigeant assume ses fonctions en respectant les repères suivants :

_ une vision de la Société qui vise à en faire un chef de file mondial dans le domaine de l'énergie par la mise en valeur de son expertise au bénéfice de ses clients, de ses employés, de son actionnaire et par l'association de partenaires dans une perspective d'affaires ;

_ les valeurs qui sous-tendent l'action de la Société en tant que société d'État à caractère commercial, notamment la satisfaction du client, le sens des affaires, le respect des employés, l'amélioration de la qualité, le respect de l'environnement, le partenariat avec les collectivités locales et la protection du futur ;

_ les principes énoncés dans les politiques de base de la Société qui expriment des engagements et traduisent une culture d'affaires, notamment en ce qui concerne la clientèle, les ressources humaines, les acquisitions de biens et de services, les partenaires d'affaires, les finances, les actifs, l'environnement, le rôle social et la régie d'entreprise.

3.2 L'administrateur ou le dirigeant est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998 et ses modifications) selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'administrateur ou le dirigeant qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur dans un organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

4. L'administrateur ou le dirigeant ne peut confondre les biens de la Société avec les siens ; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur ou le dirigeant ait cessé d'occuper ses fonctions.

5. L'administrateur ou le dirigeant ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.

5.1 L'administrateur ou le dirigeant est tenu à la discrétion sur ce dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il doit à tout moment respecter le caractère confidentiel de l'information dont il a ainsi eu connaissance.

5.2 L'administrateur ou le dirigeant doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisanes.

Le président du Conseil, l'administrateur qui exerce ses fonctions à plein temps et le dirigeant doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

6. L'administrateur ou le dirigeant ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut notamment accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou entreprise faisant affaire avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des expectatives en ce sens.

6.1 L'administrateur ou le dirigeant doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

6.2 L'administrateur ou le dirigeant ne peut accepter aucun cadeau ou marque d'hospitalité autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau ou marque d'hospitalité doit être retourné au donateur.

7. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

7.1 L'administrateur ou le dirigeant ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être administrateur ou dirigeant de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.

7.2 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul administrateur ou dirigeant ne doit divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

8. L'administrateur ou le dirigeant doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité d'éthique et de régie d'entreprise sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.

8.1 L'administrateur ou le dirigeant qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge élective doit en informer le président du Conseil.

Le président du Conseil ou le président-directeur général qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

Section III
Devoirs et obligations des administrateurs et dirigeants eu égard aux conflits d'intérêts

Prévention des conflits d'intérêts

9. L'administrateur ou le dirigeant doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'administrateur qui exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ou de l'une de ses filiales doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

Quant aux autres administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.

10. L'administrateur qui exerce une fonction à plein temps au sein de la Société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 12, 13, 15 et 18 s'appliquent à cet administrateur.

Tout autre administrateur ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 12, 13, 15 et 18.

11. Un administrateur ou dirigeant de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur ou de dirigeant d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par l'actionnaire ou les actionnaires qui contrôlent l'entreprise concernée pour :

a_ détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de tels actions, parts sociales, titres ou valeurs ;

b_ bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur ou ce dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur ou du dirigeant au sein de l'entreprise liée ;

c_ bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée ; ou

d_ bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.

12. L'administrateur ou le dirigeant qui :

a_ est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ; ou

b_ a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou est administrateur, dirigeant ou employé de cette entreprise ;

doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'administrateur qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil d'administration.

L'administrateur doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, dirigeant ou administrateur de la Société, relativement à ce contrat ou à cet intérêt.

L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

13. La divulgation requise à l'article 12 se fait, dans le cas d'un administrateur, lors de la première réunion :

a_ au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude ;

b_ suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un ;

c_ suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu ; ou

d_ suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

14. Le dirigeant qui n'est pas administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 immédiatement après :

a_ avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion ;

b_ avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée ;

c_ être devenu dirigeant, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le dirigeant ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des administrateurs.

15. L'administrateur ou le dirigeant doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

16. Les articles 12 à 15 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur ou du dirigeant.

17. L'administrateur ou le dirigeant doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.

18. L'administrateur ou le dirigeant doit remettre au président du Conseil, dans les soixante jours de sa nomination et le 31 janvier de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe A et contenant les informations suivantes :

a_ le nom de toute entreprise dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens ;

b_ le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif ; et

c_ à sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur ou dirigeant.

L'administrateur ou le dirigeant pour qui les dispositions des paragraphes a_ à c_ ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'administrateur ou le dirigeant doit également produire une telle déclaration dans les soixante jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

19. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 12 à 18 au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Conseil et du Comité d'éthique et de régie d'entreprise.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité d'éthique et de régie d'entreprise de tout manquement aux obligations prévues aux articles 12 à 18 dès qu'il en a connaissance.

Dispenses

20. Le présent code ne s'applique pas :

a_ à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts ;

b_ à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ou le dirigeant ne participe ni directement ni indirectement ;

c_ à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition ;

d_ à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme administrateur d'une personne morale ;

e_ à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur ou le dirigeant ;

f_ à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs ; ou

g_ à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

Attestation

20.1 Dans les soixante jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque administrateur doit produire au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe B.

Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les soixante jours de sa nomination à ce poste.

Section IV
Rémunération

20.2 L'administrateur ou le dirigeant n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels, le cas échéant, ceux établis entre autres par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de la Société.

20.3 L'administrateur ou le dirigeant révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

20.4 L'administrateur ou le dirigeant qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité, doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

20.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur ou de dirigeant pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur ou de dirigeant est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

20.6 Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

20.7 L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur ou dirigeant n'est pas visé par les articles 20.2 à 20.6.

20.8 Pour l'application des articles 20.2 à 20.6, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe C.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 20.4 et 20.5 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

Section V
Application du code

Autorités compétentes

20.9 Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil et des autres administrateurs de la Société nommés par le gouvernement.

Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard d'un autre administrateur et d'un dirigeant de la Société.

Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs et les dirigeants de la Société.

21. Le Comité d'éthique et de régie d'entreprise a pour mission de conseiller l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

Le comité exerce aussi les fonctions qui lui sont dévolues en vertu de la résolution reproduite à l'annexe D et exécute tout autre mandat relatif à l'éthique que le Conseil lui confie.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité d'éthique et de régie d'entreprise peut prendre connaissance des déclarations visées à l'article 19.

22. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur ou à un dirigeant, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

L'autorité compétente fait part à l'administrateur ou au dirigeant des manquements reprochés et de la sanction dont il est passible. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

23. Le comité peut donner des avis aux administrateurs ou aux dirigeants sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

23.1 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'administrateur ou le dirigeant à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

24. Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code, les rapports et avis du comité et les décisions de l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs et les dirigeants en application du présent code.

25. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

26. Un administrateur ou un dirigeant ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité, aux conditions suivantes :

a_ l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;

b_ l'avis a été déposé auprès du Conseil ;

c_ les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète ; et

d_ l'administrateur ou le dirigeant s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

27. Le comité et l'autorité compétente préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

Sanctions

28. Sur conclusion d'une contravention à la loi, au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

a_ s'il s'agit d'un dirigeant, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;

b_ s'il s'agit d'un administrateur, la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 20.9, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

Toute sanction imposée à un administrateur de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

29. Dans le cas d'une contravention à l'article 10, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.

30. L'administrateur ou le dirigeant doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

31. Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 18, ne peut être déterminant.

On peut consulter les annexes dans le site Internet d'Hydro-Québec (www.hydroquebec.com).

(Puissance installée en kW)

Centrales hydroélectriques

Robert-Bourassa	5 616 000	Brisay	469 300	Rapides-des-Quinze	94 560
La Grande-4	2 778 750	Laforge-2	319 200	Chute-des-Chats	89 300
La Grande-3	2 418 059	Trenche	302 400	Bryson	61 000
La Grande-2-A	2 106 000	Beaumont	243 000	Hart-Jaune	50 490
Beauharnois	1 652 380	La Tuque	219 600	Rivière-des-Prairies	48 300
Manic-5	1 527 600	Shawinigan-2	202 601	Rapide-2	48 000
La Grande-1	1 436 400	Paugan	201 975	Rapide-7	48 000
Manic-3	1 244 400	Rapide-Blanc	201 600	Chute-Hemmings	28 800
Bersimis-1	1 124 803	Manic-1	184 410	Hull-2	27 280
Manic-5-PA	1 064 000	Shawinigan-3	183 600	Sept-Chutes	21 600
Manic-2	1 023 930	Chelsea	150 700	Lac-Robertson	21 000
Laforge-1	877 800	Grand-Mère[a]	149 575	Drummondville	16 200
Bersimis-2	844 550	Rapides-des-Îles	146 520	Saint-Narcisse	15 000
Outardes-3	756 200	La Gabelle	136 580	Chute-Bell	9 900
Carillon	752 080	Cèdres	135 000	Mitis-1	6 400
Outardes-4	630 400	Première-Chute	130 320	Mitis-2	4 250
Outardes-2	471 750	Rapides-Farmers	98 250	Chute-Burroughs	1 600

Centrales thermiques

Nucléaire		La Romaine	4 935	Kangiqsujuaq	1 520
Gentilly-2	675 000	Obedjiwan	4 900	Kangirsuk	1 360
Classique		Blanc-Sablon[b]	4 800	L'Île-d'Entrée	1 190
Tracy	600 000	Kuujjuaq	4 335	Quaqtaq	1 085
À turbines à gaz		Kuujjuarapik	3 405	Ivujivik	1 015
Bécancour	428 200	Inukjuak	2 990	Umiujaq	1 050
La Citière	280 000	Povungnituk	2 870	Akulivik	900
Cadillac	162 000	Port-Menier	2 790	Tasiujaq	850
À moteurs diesels		Weymontachie	2 220	Aupaluk	780
Îles-de-la-Madeleine	67 200	Salluit	2 000	Clova	530
La Tabatière[b]	6 700	Kangiqsualujjuaq	1 920	Saint-Augustin[b]	400

Centrale éolienne

Saint-Ulric	2 250

Puissance installée au 31 décembre 2002[c]

Centrales hydroélectriques[d] (51)	30 391 412
Centrales thermiques (29)	2 266 945
Centrale éolienne (1)	2 250
Total	**32 660 607**

Centrales hydroélectriques en construction

(Puissance en kW)

Sainte-Marguerite-3	882 000
Toulnustouc	553 000
Eastmain-1	480 000
Grand-Mère[a]	220 000
Mercier	60 000

a) L'exploitation de la centrale de Grand-Mère cessera lorsque la nouvelle centrale de Grand-Mère sera mise en service. La nouvelle centrale est construite près de la centrale actuelle.

b) Centrale gardée en réserve depuis la mise en service de la centrale du Lac-Robertson.

c) En plus de la puissance installée de ses propres centrales, Hydro-Québec dispose de la majeure partie de la production de la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW, et de la production de la totalité des parcs éoliens de Matane et de Cap-Chat, qui comprennent 133 éoliennes d'une puissance nominale de 100 MW. Hydro-Québec exploite également deux centrales situées au Panamá et au Costa Rica, d'une puissance nominale de 300 MW et de 10 MW respectivement.

d) La puissance installée des centrales correspond à celle des alternateurs dans des conditions d'exploitation hivernales.





97 %

de la production d'électricité est d'origine hydraulique, ce qui contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Hydro-Québec
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : (514) 289-2211

Hydro-Québec International (HQI) est chargée des activités d'investissement et de vente de services professionnels à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

HQI ayant confié un mandat de gestion de ses activités à Hydro-Québec, chacune des divisions de cette dernière est responsable des activités à l'étranger dans ses domaines de compétence.

75, boulevard René-Lévesque Ouest
20e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : (514) 289-4020

Hydro-Québec CapiTech est une société de capital de risque corporatif qui investit dans des entreprises dont les produits technologiques et les services sont reliés au domaine de l'énergie.

75, boulevard René-Lévesque Ouest
22e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : (514) 289-4783

La **Société d'énergie de la Baie James** fournit principalement des services de classe mondiale en ingénierie et en réalisation de projets de construction dans le domaine de l'énergie, tant sur la scène québécoise que sur la scène internationale.

888, boul. de Maisonneuve Est
6e étage
Montréal (Québec) H2L 5B2
CANADA
Téléphone : (514) 286-2020

Marketing d'énergie HQ réalise des transactions dans le domaine de l'énergie, y compris des ventes, des achats ou des échanges, au Canada et aux États-Unis, par l'entremise de H.Q. Energy Services (U.S.).

75, boulevard René-Lévesque Ouest
18e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : (514) 289-4304

Noverco, société de gestion dans laquelle Hydro-Québec détient une participation, est à la tête de nombreuses entreprises principalement engagées dans le transport et la distribution du gaz naturel.

75, boulevard René-Lévesque Ouest
8e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : (514) 289-7830

On peut obtenir les documents suivants dans notre site Internet **www.hydroquebec.com** ou en composant le **1 800 ÉNERGIE :**

Plan stratégique 2002-2006
Rapport annuel 2002
(le présent document)
Rapport sur le développement durable 2002
Profil financier 2002–2003

Unités de mesure

k$	millier de dollars
M$	million de dollars
G$	milliard de dollars
kW	kilowatt ou millier de watts
MW	mégawatt ou million de watts
GW	gigawatt ou million de kilowatts
GWh	gigawattheure ou million de kilowattheures
TWh	térawattheure ou milliard de kilowattheures

Le présent document est recyclable. À l'exception de la couverture, il est fait de papier québécois et imprimé sur du papier recyclé comportant 20 % de fibres désencrées.

© Hydro-Québec
Affaires corporatives et secrétariat général
Reproduction autorisée avec mention de la source
Dépôt légal – 1er trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-40535-8
ISSN 0702-6706
2002G200F

This publication is available in English.

Hydro-Québec remercie tous les employés qui figurent sur les photos du rapport annuel.

JEAN-PAUL MOUSSEAU
1947-1991

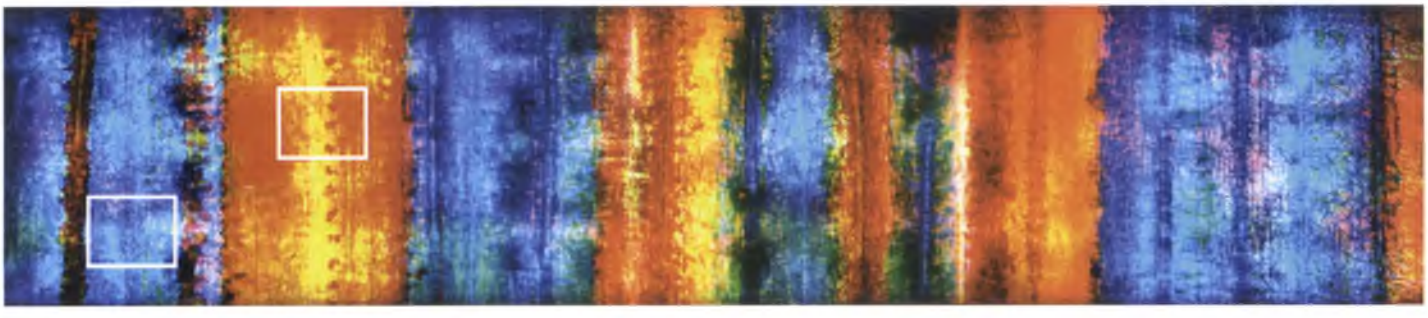




Œuvre colossale (4,6 m sur 22,9 m et 1 360 kg), la murale de fibre de verre et de résine est suspendue au-dessus des ascenseurs, dans le hall du siège social d'Hydro-Québec, depuis 1962. Elle est illuminée par 1 280 m de tubes au néon et à l'argon de huit couleurs différentes. Des jeux d'éclairage permettent des variations presque à l'infini. Le système d'éclairage étant devenu défectueux au milieu des années 1980, Hydro-Québec a décidé de le restaurer pour le 40e anniversaire de la création de l'œuvre, en 2002. La remise en lumière respecte le concept original de l'artiste : l'énergie électrique se transforme de façon sans cesse renouvelée en lumière et en couleurs. La murale de Jean-Paul Mousseau est l'une des premières œuvres québécoises intégrées à l'architecture. Pour l'artiste, il était primordial que l'art soit accessible à tous. Hydro-Québec est fière de participer à la préservation du patrimoine culturel québécois.

Détails de l'œuvre en couverture

Lumière et mouvement dans la couleur, 1962, murale de Jean-Paul Mousseau



www.hydroquebec.com

